

N° 303

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 avril 1991.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur quelques enseignements immédiats de la crise du Golfe quant aux exigences nouvelles en matière de défense,

Par MM. Jean LECANUET, Président,
Michel ALLONCLE, Philippe de GAULLE, Jacques GENTON,
Max LEJEUNE, Xavier de VILLEPIN, Albert VOILQUIN
Senateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, *président* ; Michel d'Ailhaes, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, *vice-présidents* ; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, *secrétaires* ; Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Amédée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malene, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Melenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE : LA PORTÉE ET LES LIMITES DE LA DISSUASION TELLES QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIRMÉES PAR LA CRISE DU GOLFE	13
A - La redécouverte de la portée et des limites de la dissuasion	14
1. La pertinence maintenue de la dissuasion	14
2. Le rappel des exigences de la dissuasion	14
3. Les limites de la dissuasion à l'encontre de certains types d'Etats	15
B - Quelques corollaires	18
1. La prolifération nucléaire	18
2. Les essais nucléaires	19
3. Les risques du "tout ou rien"	20
DEUXIÈME PARTIE : LE PROBLÈME DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MENACE CROISSANTE DES MISSILES DANS LA DÉFENSE DE L'EUROPE	29
A - La prolifération des missiles tactiques	30
1. Généralités sur la prolifération des missiles dans le monde	31
2. La prolifération des missiles tactiques dans le monde méditerranéen	33
B - La nécessaire prise en compte de la menace provenant des missiles tactiques, voire stratégiques	34
1. La protection par la vigilance en matière d'exportation ..	35
2. La nécessité d'une certaine capacité antimissile	36
a) le cas de l'URSS	37
b) Le cas des Etats-Unis	38
3. L'Europe et la France	41

TROISIÈME PARTIE : LA PORTÉE ET LES LIMITES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, EN MATIÈRE D'ARMEMENTS CONVENTIONNELS, BOULEVERSENT LES RÉFÉRENCES GÉOGRAPHIQUES, TEMPORELLES ET FINANCIÈRES CLASSIQUES EN MATIÈRES DE DÉFENSE	43
A - Les principales technologies émergentes	44
1. La technologie des matériaux	44
2. L'optronique	45
3. Les techniques de traitement du signal	45
4. Les logiciels	45
5. La micro-électronique	45
6. La technologie du laser	45
B - Les principales applications militaires immédiates des nouvelles technologies	45
1. Les capteurs	46
2. Le C 3 I	47
3. Les munitions guidées	48
4. Les sous-munitions	49
5. Les lasers militaires	49
6. La furtivité	50
C - L'évolution des caractéristiques du concept de bataille	51
1. L'importance de la lutte pour l'acquisition de l'information	51
2. La globalité et la profondeur de la bataille	53
3. La permanence et l'intensité des combats	55
4. L'importance croissante de la manoeuvre des "feux" en complément de la manoeuvre des forces	57
5. Le rythme plus soutenu des opérations	58
D - Portée et limites des armements conventionnels nouveaux	59
1. La nécessaire poursuite de la modernisation de nos armes conventionnelles	60

2. Le coût des nouvelles technologies	60
3. Les limites des hautes technologies	62
E - Les conséquences politico-militaires du développement des armements conventionnels nouveaux	63
1. La tendance au rapprochement entre systèmes de défense alliés	63
2. Les nouveaux armements conventionnels peuvent renforcer la dissuasion nucléaire ; ils ne peuvent pas la remplacer ..	64
 QUATRIÈME PARTIE : LA CONFIRMATION DU RÔLE DÉTERMINANT DES OPINIONS PUBLIQUES ET DE LA PRESSE DANS LA GESTION D'UNE CRISE	67
A - Quelques éléments d'appréciation critique concernant le rôle de la presse et des autorités militaires et politiques	69
1. La presse	69
2. Le gouvernement et les autorités militaires	72
B - La nécessaire recherche d'une politique médiatique de gestion des crises	74
 CINQUIÈME PARTIE : LA RECHERCHE DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES ENTRE PROFESSIONNELS ET APPELÉS AU SEIN DE NOS ARMÉES	81
A - La répartition des personnels au sein des trois armées et de la gendarmerie	82
1. La Gendarmerie	83
2. La Marine	84
3. L'Armée de l'Air	85
4. L'Armée de Terre	86
B - Les solutions adoptées dans le Golfe et les problèmes	87
1. Le déploiement de la Marine	89
2. Le dispositif de l'Armée de l'Air	91
3. L'engagement de l'Armée de Terre	92
C - La recherche d'une nouvelle répartition	96
1. Un cadre général qui semble déjà tracé	98

a. une "réduction du format" des armées	98
b. une armée à deux composantes	99
2. L'orientation vers de nouveaux équilibres	100
a. maintien de la conscription	101
b. réduction de la durée du service national	102
c. augmentation du nombre des professionnels	103
SIXIEME PARTIE : LA NÉCESSAIRE REDEFINITION DES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT DES ARMÉS	105
A - Un constat peu encourageant	107
1. Un vieillissement inquiétant de l'équipement des forces	107
2. L'indispensable adaptation à l'évolution des techniques et la sauvegarde de secteurs non prioritaires	114
B - Les voies de recherche	118
1. Une nécessaire redéfinition des missions	118
2. La diversification de la politique d'achat des matériels	120
3. Le développement de la coopération internationale	121
SEPTIEME PARTIE : LES EXIGENCES DU SOUTIEN LOGISTIQUE A LONGUE DISTANCE	125
A - Transport par mer	128
1. Le recours à la flotte de commerce	128
2. Des moyens militaires nécessaires	130
B - Transport par air	131
1. L'utilisation de gros porteurs civils	131
2. Des moyens militaires peu adaptés au transport logistique à longue distance	132
C - Organisation des transports pour la défense	133

CONCLUSIONS	135
1. La guerre du Golfe a tout d'abord mis en lumière les exigences d'un conflit moderne	138
2. La guerre du Golfe a fait apparaître de graves lacunes dans nos moyens conventionnels	139
3. Un problème de structure : vers un nouvel équilibre entre les forces professionnalisées et le contingent	140
4. Les enseignements que l'on voudra bien retenir de la crise du Golfe, sont peu porteurs d'économies	140
5. Les dépenses militaires de la France s'avèrent grevées d'importantes causes de surcoûts	141
6. Les sources d'économies envisageables ne sont pas considérables	143
Examen en commission	146

Mesdames, Messieurs,

La crise du Golfe a mis en lumière certaines imperfections graves de notre système de défense.

Faut-il pour autant -certains n'ont pas manqué de le préconiser- modifier entièrement nos armées à la lueur des enseignements de cette guerre ?

Nous ne le pensons pas.

La guerre du Golfe a en effet été un **conflit atypique**.

Cela pour plusieurs raisons.

Il apparaît tout d'abord que la supériorité numérique et technologique des forces de la coalition a été écrasante. Elle a contribué -avec les erreurs graves commises par le commandement irakien- à éradiquer en quelques jours la menace aérienne et sol-air des forces irakiennes. **L'insolente supériorité aérienne** qui en a résulté pour les forces de la coalition **fausse très largement les enseignements** qui peuvent être tirés de ce conflit dans les

perspectives de menaces qui proviendraient d'Etats disposant de forces plus modernes et mieux commandées.

Il apparaît, en second lieu, que si les menaces risquent de se multiplier au Sud, les incertitudes n'en restent pas moins très présentes à l'Est, et une excessive délocalisation des axes prioritaires de notre défense paraîtrait prématurée et dangereuse.

On peut enfin espérer que les actions à longue distance contre une puissance militaire majeure du Sud resteront exceptionnelles. Les perspectives prioritaires à l'égard du Sud devraient en effet relever de la diplomatie, de la coopération et d'une meilleure connaissance mutuelle. La répétition de telles opérations serait-elle nécessaire, qu'elle excèderait manifestement les possibilités pour un pays tel que la France d'agir isolément.

La situation instable en Europe, le retrait progressif et notamment nucléaire des Etats-Unis du vieux Continent, alors même que l'essentiel de la puissance militaire soviétique demeure intact, justifient plus que jamais une dissuasion nucléaire crédible, mais aussi des moyens conventionnels modernes, significatifs et suffisants.

Ces moyens, qu'ils soient nucléaires ou conventionnels, devront acquérir une polyvalence accrue. Ils demeureront cependant principalement destinés au théâtre européen au sens le plus large.

Convient-il alors de négliger les multiples enseignements de la guerre du Golfe ?

Assurément pas.

La guerre du Golfe a révélé la portée, mais aussi les limites ainsi que les conséquences opérationnelles de nouveaux types d'armement.

Elle a également révélé de nombreuses lacunes dans notre système national de défense.

Elle a fait apparaître des exigences nouvelles, jusqu'alors sous-estimées, en matière de défense.

Ces différents éléments ne constituent pas une surprise pour vos rapporteurs. Il les avaient largement évalués dans des documents récents ⁽¹⁾.

Un bilan des faiblesses de notre défense telles qu'elles ont été révélées par le conflit du Golfe s'impose cependant à la veille de la réflexion qui va s'engager concernant une nouvelle programmation militaire.

Tel sera l'objet du présent rapport. Cet objet est limité.

Nous ne prétendons pas, dans ce document, retracer le détail des opérations militaires dans le Golfe. Ces opérations ont déjà largement été commentées par ailleurs et elles le seront encore.

(1.) Rapport n° 267 de M. Jacques Genton, du 26 avril 1989, sur les diverses conséquences des nouvelles technologies dans le domaine des armements conventionnels.

Rapport n° 33 de M. Jacques Genton, du 25 octobre 1989, sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

Rapport n° 32 de M. Albert Voilquin, du 10 octobre 1990, sur la force aérienne tactique (FATAC).

Rapport n° 88 de M. Xavier de Villepin, du 21 novembre 1990, sur la section commune.

Rapport n° 88 de M. Michel Alloncle, du 21 novembre 1990, sur la section gendarmerie.

Rapport n° 88 de M. Philippe de Gaulle, du 21 novembre 1990, sur la section forces terrestres.

Rapport n° 88 de M. Albert Voilquin, du 21 novembre 1990, sur la section air.

Rapport n° 88 de M. Max Lejeune, du 21 novembre 1990, sur la section "marine".

Nous ne prétendons pas plus apporter des réponses fermes et définitives aux interrogations sur notre système de défense que la guerre du Golfe a légitimement suscitées.

De très précises études préalables sont nécessaires avant toute décision sur les choix qui s'imposent désormais à nos armées dans des domaines aussi essentiels que :

- la définition des **missions prioritaires** de notre défense,
- le **niveau de coopération européenne** à mettre en place,
- le **coût financier** supportable par la Nation pour sa défense,
- le **coût industriel réel de la politique d'indépendance nationale en matière de commandes d'armement**,
- le **format futur futur de nos armées en personnels comme en matériels**,
- le **taux de professionnalisation** à rechercher pour chacune de nos armées,
- les **exigences attendues des composantes complémentaires de la FOST sur le plan stratégique comme sur le plan préstratégique** ,
- le **niveau de recours aux technologies nouvelles indispensables à nos forces armées, etc...**

Ce sont avant tout ces études -et leur ouverture à la **représentation nationale-** que nous voudrions susciter par les observations et les interrogations contenues dans le présent document.

Nos commentaires ont également pour objet de susciter la **prise de conscience de certaines exigences en matière de défense trop souvent sous-estimées par le pouvoir politique depuis 1981**, malgré les mises en garde répétées notamment par les auteurs du présent rapport.

Il est, d'emblée, clair que la nécessaire rationalisation de notre outil de défense aura son **prix**.

L'amélioration qualitative de nos **forces conventionnelles**, même au prix de la probable réduction de leur format ainsi que d'une rationalisation de leur organisation et de leurs missions, aura un **coût financier**.

Une **professionnalisation** accrue de nos armées paraît inévitable. Mais son coût aura pour effet de gommer en grande partie les économies réalisées sur les réductions d'effectifs.

L'adaptation de notre **outil nucléaire** à l'éloignement géographique des menaces à l'Est et à la prise en compte des menaces au Sud aura également son prix même si, à terme, l'ensemble de nos moyens nucléaires sont concentrés autour de trois composantes, dont deux d'entre elles pourraient avoir une vocation polyvalente, à la fois stratégique et préstratégique.

Pourrons-nous effectuer ces reconversions dans le cadre d'un effort de défense qui, en dix ans, est passé de plus de 4% du PIBM à moins de 3,4% ? On peut en douter. Il faudra **soit abandonner certaines missions et, de ce fait, certaines ambitions nationales traditionnelles, soit accepter une plus grande coopération militaire européenne.**

La **rationalisation dans le cadre d'une coopération européenne plus poussée** de notre effort de défense constituera de plus en plus une **exigence absolue** face aux besoins nouveaux en matière de défense, mais aussi compte tenu des impératifs budgétaires.

Les économies à réaliser à la suite d'une telle réorganisation n'apparaîtront cependant que dans le **moyen terme** et elles resteront en tout état de cause modestes.

Notre étude comportera ainsi six parties.

- Première partie** - **La portée et les limites de la dissuasion** telles qu'elles ont été confirmées par la crise du Golfe.
- Deuxième partie** - Le problème de la prise en compte de la **menace croissante** des missiles dans la défense de l'Europe.
- Troisième partie** - **La portée et les limites des nouvelles technologies en matière d'armements conventionnels** bouleversent les références géographiques, temporelles et financières classiques en matière de défense.
- Quatrième partie** - La confirmation du rôle déterminant des **opinions publiques et de la presse** dans la gestion d'une crise.
- Cinquième partie** - La nécessaire amélioration de la professionnalisation de nos armées n'exclut pas la pérennité d'un lien entre l'armée et la nation : **vers un nouvel équilibre entre la conscription et l'armée de métier.**
- Sixième partie** - Les conséquences des retards des étalements de programmes majeurs ainsi que des sacrifices consentis sur les **programmes de cohérence accumulés depuis 1981** sur l'efficacité opérationnelle de nos armées.
- Septième partie** - **Les exigences de la logistique.**

PREMIÈRE PARTIE

**LA PORTÉE ET LES LIMITES DE LA DISSUASION TELLES
QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIRMÉES PAR LA CRISE DU
GOLFE**

A - La redécouverte de la portée et des limites de la dissuasion

La guerre du Golfe ne remet pas en cause la pertinence de la dissuasion nucléaire.

Elle en souligne cependant les limites.

1. La pertinence maintenue de la dissuasion

La dissuasion conserve toute sa valeur dans le cas d'une confrontation entre **deux puissances égales** : l'action des forces coalisées eût selon toute vraisemblance été rendue impossible en cas d'hostilité manifeste d'une puissance nucléaire majeure. L'évolution radicale de l'attitude d'une puissance nucléaire majeure à l'égard de l'action de la coalition aurait conduit à la cessation des hostilités quel qu'ait été l'environnement diplomatique dont ce recul aurait été entouré. La crainte permanente d'un renversement de la position soviétique qui s'est manifestée tout au long de la crise est significative à cet égard.

2. Le rappel des exigences de la dissuasion

La dissuasion n'est pas, non plus, remise en cause dans la configuration, pourtant plus tendue, dite du **"faible au fort"**.

Il apparaît cependant plus **indispensable** que jamais, à la lumière de ce conflit, que dans une telle posture, qui est celle de la France, la **faiblesse du "faible" soit relative**.

Cela tant sur le plan politique que sur le plan militaire.

Sur le plan politique, la détermination du Chef de l'Etat et de la Nation ne doit pas faire de doute. Sur le plan militaire, le recours au "tout" apocalyptique, la frappe nucléaire stratégique anti-cité, doit être crédibilisé par des **moyens d'arrêt conventionnels suffisants**, ainsi que par des **moyens nucléaires d'ultime avertissement d'autant plus adaptés à la menace qu'ils ne seront utilisés qu'une seule et unique fois.**

3. Les limites de la dissuasion à l'encontre de certains types d'Etats

La dissuasion s'est établie, puis affinée entre puissances partageant une **"culture nucléaire"** qui, si elle est fort loin d'être commune (1) n'en reste pas moins mutuellement compréhensible.

A l'évidence, un régime fanatisé comme celui de l'Irak de Saddam Hussein, ou comme celui d'autres Etats du tiers-monde susceptibles d'acquérir un potentiel nucléaire, ne partage pas cette "culture" ni la complexe rationalité qu'elle implique.

(1.) On rappelle que le **concept américain** de dissuasion vise, d'une part, à retarder le seuil d'emploi du nucléaire grâce, notamment, à des moyens conventionnels importants et sophistiqués et, d'autre part, à planifier le recours aux armes atomiques par des frappes aussi graduées, sélectives et progressives que possible. Ce concept est fort éloigné de la **doctrine française** de la dissuasion qui, non seulement, refuse toute notion de "bataille nucléaire", mais réfute également tout conflit conventionnel qui pourrait s'installer dans la durée. Toute graduation du conflit est exclue. Une frappe "préstratégique unique et non renouvelée" viserait à avertir que nos intérêts vitaux sont atteints tout en s'efforçant de neutraliser l'essentiel des forces militaires qui menacent le pays.

Quant à l'**URSS**, en dépit d'évolutions récentes, elle n'accepte pas la dissuasion en tant que telle, ainsi qu'en témoigne sa position traditionnelle de refus de l'emploi en premier de l'arme nucléaire. Les forces soviétiques n'en sont pas moins organiquement dotées de moyens nucléaires, et l'URSS a toujours pris en compte l'éventualité d'une "bataille" nucléaire qu'il convenait, si elle se déroulait, de "gagner" grâce à des moyens nucléaires importants et à des travaux d'infrastructure tendant à préserver une capacité de survie aux moyens politico-militaires, voire industriels, de ce pays.

Ces différences importantes dans la "culture nucléaire" des principales puissances tendent à s'amoinrir en raison d'évolutions technologiques et doctrinales convergentes (nouveau concept américain "d'ultime recours" ; nouveau concept soviétique de "suffisance").

Il reste que des divergences importantes subsistent entre les puissances nucléaires quant à leur approche du nucléaire.

La dissuasion risque donc de ne pas jouer à l'encontre de ces Etats. Or, ils sont potentiellement parmi les plus dangereux pour la stabilité mondiale.

Pas plus qu'elle ne fonctionne parfaitement à l'égard d'Etats ou de régimes susceptibles de ne pas partager la "culture nucléaire", la pertinence de la dissuasion est plus hypothétique dans la configuration du "fort au faible".

Les contraintes d'autolimitation que les grandes puissances nucléaires s'imposent paraissent justifiées.

L'emploi de moyens nucléaires ou chimiques par une grande ou moyenne puissance à l'encontre d'un pays du tiers-monde apparaîtrait politiquement fort malencontreux, en raison des réactions d'hostilité que ce recours aux armes ultimes par un pays nanti ne manquerait pas de susciter dans l'ensemble des pays pauvres. Un tel recours serait en outre, pour ce qui est de la France, contraire à son concept de dissuasion qui confère un caractère ultime à l'arme nucléaire. Cela tant au niveau des finalités (défense du sanctuaire national ou des "intérêts vitaux" du pays) qu'à celui des modalités de son emploi (frappe unique et non renouvelée d'ultime avertissement avant le recours à une frappe nucléaire stratégique qui serait d'emblée apocalyptique).

Nous ajouterons que le recours aux armes non conventionnelles, et en particulier aux armes nucléaires, par des grandes puissances à l'encontre d'un pays moins puissant affaiblirait singulièrement la crédibilité de l'une des préoccupations majeures des grandes puissances : la non-dissémination de ce type d'armements.

La menace nucléaire que les grandes puissances seraient ainsi susceptibles d'exercer sur des puissances non nucléaires pourrait légitimer la volonté de ces dernières d'acquérir à leur tour la puissance nucléaire "en réplique", "pour se défendre".

Ces considérations n'excluent pas pour autant que la dissuasion doive être renforcée par la maîtrise d'options nucléaires plus discriminantes susceptibles de rétablir à terme un dialogue dissuasif à l'égard des Etats à l'encontre desquels le langage de la dissuasion ne joue pas actuellement pleinement. Une telle perspective doit d'autant moins être éludée que le risque existe que certains de ces Etats acquièrent l'arme nucléaire ou exercent, par d'autres moyens (terrorisme, menace bactériologique ou chimique, etc ...), des menaces d'effet équivalent.

Nous observerons pour conclure ce point que l'annonce par le Président de la République du **non emploi par la France des armements chimiques et nucléaires** dans le conflit du Golfe ne nous est pas apparue comme pertinente. A cela plusieurs raisons.

Il apparaît tout d'abord erroné de placer sur le même plan les armes chimiques qui, pour redoutables qu'elles soient, sont des armes dont l'emploi en riposte dans un combat localisé serait envisageable, et les armes nucléaires qui sont des armes de dissuasion dont l'emploi factuel serait incongru tant au regard du cadre de la doctrine française dissuasive que compte tenu des menaces envisageables existant à l'encontre de la France et de ses forces déployées dans le Golfe. Au demeurant, il n'était un mystère pour personne que les forces françaises déployées dans le Golfe n'étaient organiquement dotées ni d'armes nucléaires, ni d'armes chimiques.

Il apparaît en second lieu que la décision du recours à ce type d'armement appartenait, en dernier ressort, à la puissance qui assure la direction effective de l'opération de libération du Koweït et qui, de surcroît, était la seule à pouvoir en disposer sur le terrain. Nous ajouterons enfin et surtout qu'en matière de dissuasion, une certaine incertitude est nécessaire et que l'affichage prématuré des intentions n'est pas toujours opportun compte tenu d'évolutions imprévisibles toujours possibles.

B - Quelques corollaires

Un certain nombre d'observations apparaissent en corollaire de ce qui précède.

1. La prolifération nucléaire

La prolifération nucléaire a été **moins rapide qu'on le craignait généralement**. Outre les cinq grandes puissances nucléaires, trois pays seulement possèdent l'arme nucléaire : **l'Inde, Israël, le Pakistan**. D'autres États manifestent, ou ont manifesté, un intérêt pour le nucléaire militaire : l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Argentine, l'Iran, la Corée du Nord, la Libye. Aucun de ces États ne semble cependant sur le point de posséder une arme nucléaire opérationnelle, soit en raison de difficultés financières et techniques, soit en raison du déclin de leur intérêt pour l'arme atomique.

Il est probable que la **guerre du Golfe contribuera à retarder encore la dissémination nucléaire**. La destruction de la majeure partie du potentiel d'acquisition du nucléaire dont disposait l'Irak, ainsi que les conséquences politiques et économiques de la guerre, retarderont notablement l'échéance de l'acquisition de l'armement nucléaire par ce pays.

Les craintes d'extension provoquées par ce conflit, tant aux États-Unis qu'en Europe et en URSS, provoqueront sans doute une surveillance accrue des exportations et des mouvements concernant les technologies sensibles dans le domaine nucléaire.

Enfin, le fait que l'Irak ait été vaincu sans que le **recours à des armes non conventionnelles ait été nécessaire** de la part de la coalition est une considération qui pourra contribuer à oeuvrer en faveur de la non-prolifération. L'**efficacité militaire des technologies nouvelles en matière d'armements conventionnels a été démontrée pour la première fois, et leur aptitude à ouvrir**

aux Etats qui en disposent une option pouvant éviter le recours aux armes nucléaires a été crédibilisée.

2. Les essais nucléaires

Dans un monde où la prolifération nucléaire constitue cependant un risque, **la possibilité d'effectuer des essais nucléaires fera la différence** entre les pays dont la capacité nucléaire sera vérifiée et affichée et ceux pour qui il est impossible de la valider et de la démontrer.

Les essais nucléaires sont en outre en passe de permettre **d'autres applications militaires plus sélectives de l'atome.**

Si l'objectif principal d'un pays comme la France doit demeurer la dissuasion à l'encontre d'un adversaire plus puissant, **les armes nucléaires devront, pour rester dissuasives, être en mesure de faire face à d'autres cas de figure.**

Contre des adversaires potentiels dont la situation géopolitique et la culture sont très différentes des Etats qui entrent actuellement dans le jeu de la dissuasion, une menace dissuasive d'escalade aux extrêmes n'est guère pertinente.

Parvenir à disposer **d'options plus discriminantes** renforcerait la dissuasion dans ce contexte qui pourra de moins en moins être sous-évalué surtout si de tels Etats exerçaient des mesures apocalyptiques (nucléaire, chimique, bactériologique) ou inacceptables (prises de gage, prise d'otage, terrorisme aveugle) à l'encontre de notre pays. De telles hypothèses doivent malheureusement de moins en moins être exclues.

Plusieurs axes de recherche doivent être explorés à cet égard.

Il y a tout d'abord celui des armes nucléaires dites "**peu polluantes**" dont les effets collatéraux pourraient être très réduits, alors que, grâce à des charges très concentrées, les effets militaires dans la zone de l'impact pourraient venir à bout de pratiquement tous les durcissements ou enfouissements envisageables.

La voie des **explosions dans la haute atmosphère** qui privilégient les effets électriques et électromagnétiques constitue également une voie intéressante dans laquelle l'URSS comme les Etats-Unis se sont engagés. De telles armes pourraient, en mettant notamment les transmissions et les systèmes radar hors d'usage, paralyser le système de défense de la plupart des pays sans pour autant causer des pertes humaines.

La possession de telles options renforcerait la dissuasion. Elle ne devrait cependant pas la faire évoluer vers des doctrines planifiant un certain **emploi du nucléaire**. Pour une puissance moyenne, le nucléaire doit demeurer une **menace extrême**.

3. Les risques du "tout ou rien"

La crise du Golfe souligne les risques d'un glissement de notre système de défense vers le "tout ou rien". Une telle dérive rendrait la **dissuasion aisément contournable** (2).

◦ **La nécessaire valorisation de la composante sous-marine par des moyens nucléaires polyvalents, déplaçables et dont la portée serait accrue.**

Avec les sous-marins nucléaires de la nouvelle génération, plus difficilement détectables et qui seront en outre équipés de missiles furtifs M45 puis M5 dont la portée sera encore allongée, la France est en passe d'acquérir des **moyens stratégiques particulièrement redoutables**.

(2). Voir sur ce point le rapport de notre collègue Xavier de Villepin, n° 88 du 21 novembre 1990, pages 38 à 43.

Il s'avère cependant de plus en plus clair que la menace que représentera un tel système d'arme, apocalyptique et ultime, devra être **crédibilisée** par la **préservation d'une capacité nucléaire** qui soit de nature à retarder le recours au "tout" de la **dissuasion nucléaire stratégique extrême**.

La **crédibilité de systèmes d'arme strictement suffisants**, susceptibles de signifier un **ultime et unique avertissement, militairement significatif**, sur le coeur même du dispositif offensif qui demeure le plus menaçant pour la France comme pour l'Europe occidentale, n'est pas, à terme, infaillible..

La **nécessité de combler en partie le vide nucléaire qui apparaît en Europe occidentale** souligne la pertinence de l'exigence de tels moyens. Cela tant pour la sécurité nationale de la France que pour celle de l'ensemble de l'Europe de l'Ouest. L'existence de moyens répondant à ce besoin pourrait en outre, à terme, conférer une existence significative à la défense de l'Europe en tant qu'entité autonome. Or cet impératif constituera la priorité des années à venir car elle conditionnera le devenir de l'Europe et la pérennité de sa sécurité.

Le dispositif offensif qui demeure le plus menaçant pour l'Europe occidentale et pour la France a glissé de l'Europe de l'Est vers le sanctuaire national de l'URSS. Une augmentation de la portée de nos moyens d'ultime avertissement s'impose donc. Cet accroissement permettrait en outre à terme **d'intégrer la région méditerranéenne dans les préoccupations dissuasives de la France**.

En raison de sa portée insuffisante, et sans en dénigrer la valeur militaire actuelle (3), le **missile Hadès** ne répond qu'imparfaitement à cet impératif futur. C'est également vrai, dans une moindre mesure, du futur missile air-sol à longue portée (ASLP). Un tel missile confèrera à la France de **très réelles capacités de dissuasion "tous azimuts"**, notamment en région méditerranéenne. Mais la vulnérabilité des aérodromes, celle de l'avion porteur et de son ravitailleur, voire même celle du missile lui-même, ne confèreront pas une valeur **stratégique absolue** à un tel système d'armes, tout au

(3.) Cette valeur résulte notamment de l'absence actuelle de tout système nucléaire moderne sol-sol déplaçable à moyenne portée en Europe occidentale.

moins à l'égard d'une menace qui proviendrait d'un pays doté d'une défense aérienne (sol-air et air-air) très dense et performante, tel que l'URSS.

L'ensemble de ces données tendent à souligner qu'en complément des sous-marins nucléaires de la nouvelle génération qui conservent toute leur pertinence, une réévaluation de nos autres moyens nucléaires s'impose.

La menace de l'arme nucléaire stratégique ultime doit être valorisée par des systèmes nucléaires complémentaires susceptibles de conférer un ultime et unique avertissement militairement très significatif, quoique sélectif, à l'adversaire potentiel là où il exerce sa menace.

Que l'on envisage la menace qui subsiste à l'Est ou celle qui risque d'apparaître au Sud, une telle exigence implique des moyens d'ultime avertissement à portée accrue.

Cette nécessaire évolution ne devrait pas pour autant conduire à une diversification de notre potentiel nucléaire qui en augmenterait exagérément le coût et qui en altérerait inévitablement la doctrine d'emploi. Les moyens dont la portée est insuffisante devraient parallèlement être retirés. Aussi, l'ensemble de nos moyens nucléaires pourrait-il être concentré autour de trois composantes dont deux d'entre elles pourraient avoir une capacité polyvalente, stratégique ou préstratégique.

Notre dissuasion, pour rester dans une enveloppe financière acceptable, devrait continuer de reposer sur la menace permanente d'un ultime avertissement suffisant, unique et non renouvelé.

Mais la portée de cet avertissement ultime doit être adaptée à l'évolution de la localisation d'une menace potentielle qui a glissé plus à l'Est et qui n'est plus désormais unique.

Une réflexion approfondie s'impose donc quant à la nature des moyens à définir pour crédibiliser la frappe des sous-marins nucléaires lance-engins.

Il est clair qu'un système d'arme du type ASLP revêtira un intérêt majeur par sa souplesse d'emploi, sa capacité "tous azimuts", et son aptitude à la sélectivité des frappes (précision du vecteur, aptitude à emporter des charges à énergie variable).

Cependant la qualification de **stratégique** d'un tel système, notamment vis à vis de la menace potentielle majeure en Europe n'apparaît pas pertinente. La guerre du Golfe a montré la **vulnérabilité au sol** de l'aviation face à un adversaire puissant et doté des moyens les plus modernes. Il faut également considérer le fait qu'une fois en vol, l'avion porteur sera tributaire d'un ou plusieurs ravitaillements. L'avion porteur, son ravitailleur, voire même le missile lui-même dans certaines configurations de tir (dont la portée à basse altitude n'excèdera guère 1000 kilomètres) ne seront pas invulnérables. De fait, **même avec une portée allongée, l'ASLP restera un système d'arme très performant mais préstratégique et non stratégique.**

Ces inconvénients pourraient être limités, en même temps que la souplesse de notre dissuasion se trouverait accrue, si une composante aérobie, déplaçable au sol, sur mer, ou par avion, pouvait ultérieurement être développée à un coût acceptable, en particulier sur la base du futur ASLP. Si tel n'était pas le cas, serait-il envisageable qu'un engin de ce type puisse être acquis aux États-Unis ou développé en coopération avec d'autres États européens -dès lors que les deux autres composantes de la dissuasion (SNLE - NG - M 45 et ASLP) reposeraient sur des systèmes développés en France (5) ?

Dans le cas où de telles évolutions apparaîtraient comme **inenvissables, un complément balistique à l'ASLP** semble nécessaire pour pallier ses relatives faiblesses et crédibiliser la frappe stratégique des SNLE. Nous pensons alors à un missile **sol-sol, à moyenne portée, à tête unique et à trajectoire tendue.** Un tel

(5) La participation de la Grande-Bretagne au développement de l'ASLP n'est pas acquise. Elle constituerait en tout état de cause un atout politique pour la défense de l'Europe.

système, plus difficile à intercepter qu'un missile balistique classique, devrait, selon nous, être **déplaçable** afin de réduire les possibilités de destruction préventive.

*

* *

Quoi qu'il en soit, les réflexions sur les composantes de complément de la composante sous-marine devraient opportunément intégrer la nécessité de leur portée allongée, de leur polyvalence stratégique et préstratégique ainsi que de leur caractère déplaçable (sol-sol, air-sol ou mer-sol).

Ces évaluations devraient en effet être enrichies par la constatation que, **même dans un pays de faible superficie et largement désertique comme l'Irak, les rampes mobiles de SCUD ont constitué un problème majeur.**

S'il est clair que les **problèmes d'opinion publique** doivent justifier la plus grande prudence à l'égard de toute composante mobile dans un pays comme la France, il reste que l'hypothèse d'une **composante déplaçable se trouve valorisée.**

Les modalités à explorer dans ce domaine sont multiples et ne devraient pas exclure les bâtiments de guerre. Si le renouvellement de la composante sol-sol n'était pas exclu, cette dernière pourrait être positionnée et déplaçable de manière aléatoire entre certains sites militaires (plateau d'Albion, bases aériennes, camps de manoeuvre, etc ...).

Le coût accru des systèmes de transmission durcis impliqués par toute composante déplaçable ne doit pas être sous-estimé. De la même manière, les **besoins nouveaux en matière de données cartographiques** exigées par les missiles aérobies imposeraient des contraintes parfois sous-estimées qu'il conviendra d'évaluer avant de s'apercevoir, peut-être, qu'elles sont rédhibitoires.

L'acquisition des objectifs de vecteurs dont la portée sera accrue exigera également des moyens de surveillance et d'information, notamment, mais pas exclusivement, par satellite, sur le dispositif adverse.

La guerre du Golfe l'a démontré. L'indépendance des moyens militaires n'est qu'une fiction sans capacité autonome d'observation. Le contrôle du désarmement, la maîtrise des données militaires nécessaires à toute gestion diplomatique efficace des crises, ou la prévention des menaces émergentes, justifient des exigences accrues dans le domaine de l'observation.

Le développement du satellite Hélios devrait permettre de répondre à cette exigence. Des moyens d'information complémentaires (drones, radars de détection des mouvements au sol, renseignement humain) resteront cependant indispensables.

Les études à entreprendre devront également prendre en compte la sécurité très accrue des charges ainsi que la maîtrise des charges à énergie variable qui sont d'ores et déjà en mesure de valoriser des systèmes déplaçables et polyvalents susceptibles de répondre tout à la fois à des exigences stratégiques et préstratégiques.

Nous compléterons cette ébauche de réflexion préalable à la prochaine loi de programmation en observant que la maîtrise améliorée de la fission nucléaire, ainsi que l'arrivée à maturité de systèmes très performants tels le M45, l'ASMP, le Hadès ou le SNLE-NG, peuvent paraître de nature à entraîner par ailleurs certaines réductions de dépenses dans le domaine nucléaire.

Les résultats des expériences nucléaires permettent en outre d'allonger la durée de vie des armes nucléaires, d'augmenter leur sécurité essentielle pour les systèmes déplaçables et de réduire progressivement leur coût d'entretien.

Ces éléments ajoutés à la **concentration de nos moyens nucléaires autour de trois composantes dont deux pourraient être polyvalentes** ou étant susceptibles de répondre, selon les circonstances, à une vocation stratégique au préstratégique, pourraient permettre **d'espérer à moyen terme que la part des systèmes nucléaires dans le budget de la défense, qui varie de 25 à 33%, se stabilise**. A titre d'exemple, elle représente environ 16% du budget de la défense américain.

La situation en Europe, caractérisée par un quasi **découplage et un retrait de l'essentiel des moyens américains qui assuraient la dissuasion nucléaire à l'échelle de l'Europe de l'Ouest, justifie cependant le maintien d'une dissuasion crédible** et, de ce fait, dotée d'une certaine souplesse.

. L'exigence renouvelée de forces classiques suffisantes pour crédibiliser la dissuasion

La France n'a ni les moyens financiers ni la volonté politique d'accepter le principe d'une guerre conventionnelle qui pourrait s'installer dans la durée. C'est là tout le fondement de sa conception de la dissuasion.

Il reste que la crédibilité de la dissuasion implique également une **suffisance raisonnable** en matière de moyens conventionnels.

Cette suffisance raisonnable est d'autant plus nécessaire que **le glacis de sécurité qui existait traditionnellement à l'avant de nos forces armées en Europe s'affaiblit**. L'armée allemande voit son format réduit. La présence américaine en Europe diminue -et diminuera encore- très substantiellement ainsi que les plans de redéploiement des forces américaines encore déployées dans le Golfe le laissent d'ores et déjà prévoir.

Or la puissance, la mobilité et la capacité de projection de forces de l'armée soviétique sont intactes.

Nous ajouterons que la participation de la France à la nécessaire réalisation d'un pilier européen de défense au sein de l'Alliance atlantique implique des forces conventionnelles suffisantes.

Les exigences en matière de forces conventionnelles ont trop souvent été sous-estimées ou sacrifiées. De fait, les conséquences du passage de près de 4 % à environ 3,4 % du PIBM (6) consacré à la défense entre 1981 et 1991 ont surtout pesé sur la modernisation de nos forces conventionnelles.

Les stocks de munitions et les équipements de cohérence -la crise du Golfe l'a souligné- ont fait l'objet de réduction drastique. Quant à la sauvegarde des programmes majeurs, elle s'est réalisée au prix de réductions de séries, d'étalements des livraisons, de retards dans le lancement des programmes, voire d'annulation pure et simple.

Sur le plan des effectifs également, les déflations successives ont, dans certains cas, suscité des goulots d'étranglement manifestes dans certaines spécialités ou dans certaines unités.

La guerre du Golfe -on le verra plus loin- a révélé les graves lacunes et les fortes diminutions de capacité opérationnelle qui résultent de cette situation que nous dénonçons depuis des années.

Nous nous bornerons à rappeler ici qu'une dissuasion nucléaire crédible implique des moyens conventionnels crédibles.

Peut-être le format de ces moyens pourrait-il être réduit.

(6.) Cette évolution a entraîné une érosion puis une stagnation de la progression des dépenses d'équipement indispensables à la modernisation nécessaire et programmée de nos forces armées.

Mais une professionnalisation, une mobilité, une polyvalence, une puissance de feu accrues devront compenser ces réductions de format.

Les économies à attendre de la réduction du format de nos armées resteront de ce fait limitées.

*** ***

DEUXIÈME PARTIE

LE PROBLÈME DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MENACE CROISSANTE DES MISSILES DANS LA DÉFENSE DE L'EUROPE

L'"effet SCUD" (1), l'"effet Patriot" et la précision des missiles de croisière Tomahawk (2) resteront parmi les caractéristiques majeures de ce conflit.

Les performances du missile sol-air Patriot (qui n'a pas été conçu initialement comme un missile antimissile tactique) face aux missiles sol-sol SCUD ne doivent cependant pas leurrer. La technologie du SCUD est fort ancienne, sa signature fort peu discrète, sa trajectoire prévisible et sa vitesse relativement faible.

De fait, la guerre du Golfe souligne l'ampleur et la réalité du problème de la **prolifération** des missiles dans le monde. De manière corrélatrice elle pose avec acuité le problème de la **protection contre les missiles.**

Il convient de noter d'emblée que la **protection contre les missiles balistiques stratégiques pose des problèmes d'une toute autre ampleur que ceux qui résultent des missiles tactiques du type SCUD.** Il y a là deux problèmes de nature technique fondamentalement différente.

A - La prolifération des missiles tactiques

A l'encontre de la relative vigilance exercée par la communauté internationale dans le domaine de la prolifération nucléaire, le contrôle des technologies utilisables pour la mise au point des missiles a longtemps été fort laxiste.

Plus d'une vingtaine de pays du Tiers-Monde disposent désormais de missiles balistiques. On pourrait en compter une quarantaine au tournant du siècle.

(1.) 83 missiles SCUD ont été tirés par l'Irak, dont 37 sur Israël

(2.) Environ 450 missiles Tamahawk ont été tirés pendant tout le conflit dont 110 au cours de la première nuit.

Cette situation peut être lourde de conséquences.

L'autonomie des puissances régionales disposant de missiles va s'accroître, alors que les menaces d'extension des conflits qui seront rendus possibles par des missiles dont la portée ira en augmentant risquent de rendre les crises locales de moins en moins maîtrisables.

La France est, elle-même, très directement concernée par cette évolution en raison de son appartenance partielle à un monde méditerranéen instable et tout particulièrement concernée par le phénomène de prolifération des missiles.

1. Généralités sur la prolifération des missiles dans le monde

Seul un nombre réduit d'Etats disposent actuellement de la capacité de développer des missiles sans aide extérieure.

Cette considération n'empêche pas que la prolifération des missiles constitue un fait stratégique majeur.

Plusieurs réseaux de transfert des technologies indispensables au développement de missiles modernes (guidage, carburants, miniaturisation, etc...) ont progressivement été mis en place. **La Chine et l'URSS n'ont pas, dans ce domaine, fait preuve de la même prudence que celle que ces deux Etats ont affirmée dans le secteur nucléaire. Ces deux Etats ont largement favorisé le transfert des technologies balistiques dans de nombreux pays du Tiers-Monde, jugés par eux amis. De fait, la plus grande partie des missiles balistiques déployés dans le Tiers-Monde sont d'origine soviétique ou chinoise, même si le recours à des technologies acquises par ailleurs, et notamment en Occident, a permis d'en développer notablement les performances.**

A ces transferts de technologies Est-Sud et, plus marginalement et plus ponctuellement Nord-Sud, se sont ajoutés des réseaux de coopération Sud-Sud au sein desquels des Etats comme l'Argentine, l'Irak et le Brésil ont joué un rôle non négligeable.

Il semble qu'actuellement quatre Etats du Tiers Monde ⁽³⁾ disposent d'une capacité autonome dans le domaine des missiles.

L'Argentine développe activement, depuis le début des années soixante-dix, un programme d'accession à la capacité balistique. D'autres Etats comme l'Egypte et l'Irak, voire certaines sociétés allemandes ou françaises, ont sans doute été associés à certaines étapes de ce programme. L'Argentine dispose de la capacité de produire un missile moderne d'une portée de 1.000 kilomètres, le Condor II. Son développement a été à ce jour suspendu.

Le Brésil, qui a coopéré avec la Chine dans le domaine du guidage et des propulseurs, possède, comme l'Argentine, une capacité de produire des missiles performants, semble-t-il principalement destinés à l'exportation. La portée de ces vecteurs (SS 1000) pourrait être de l'ordre de 1 000 kilomètres. Le développement de ce missile ne semble pas remis en cause.

L'Inde a acquis une bonne maîtrise des technologies de propulsion et de guidage. Ce pays dispose d'une réelle capacité autonome en matière de missiles ainsi qu'en témoigne le lancement de satellites ainsi que des tirs de missiles sol-sol jusqu'à 2 500 kilomètres (missile Agni essayé en 1989). D'autres missiles sont en développement.

L'Irak faisait, avant la guerre qui s'achève, partie du groupe des quelques pays du Tiers-Monde disposant d'une capacité militaire autonome et significative dans le domaine des missiles. Le très important stock de missiles balistiques tactiques (de l'ordre de 700) dont disposait l'Irak ainsi que les possibilités industrielles de cet Etat dans ce domaine ont largement été affectés par la guerre. En raison du savoir-faire et de l'expérience acquise, une menace

(3.) Outre les grandes puissances nucléaires, trois Etats n'appartenant pas au Tiers Monde disposent d'un potentiel militaire ou d'une technologie affirmée dans le domaine des missiles. Ce sont Israël, l'Afrique du Sud et le Japon.

potentielle en provenance de l'Irak subsiste tant dans le domaine des missiles balistiques que dans celui, tout aussi redoutable, des missiles air-sol. N'oublions pas qu'avant le conflit, l'Irak développait le missile Condor II en coopération avec l'Argentine et l'Egypte, et avec l'aide technique de l'Autriche, de la RFA, de la Suède et des Etats-Unis.

A ces quatre pays, il convient d'ajouter d'autres Etats, dont les capacités dans les domaines des missiles balistiques comme dans celui des vecteurs air-sol sont moindres -et en particulier moins autonomes- mais néanmoins tout à fait réelles : **Pakistan, les deux Corée.**

2. La prolifération des missiles tactiques dans le monde méditerranéen

Ce point mérite une attention soutenue de la part de la France. La prolifération des missiles est en effet particulièrement manifeste dans le monde méditerranéen. Ce dernier est de plus en plus instable et la largeur de la Méditerranée n'excède guère les 1 000 kilomètres.

A l'heure actuelle, la France n'est menacée par aucun missile balistique ou air-sol d'une portée et d'une précision suffisantes pour frapper le territoire national à partir du Moyen-Orient ou même du Maghreb.

Une vigilance particulière s'impose cependant.

On a vu que l'Irak continuait de constituer, à terme, une menace potentielle. C'est aussi le cas de la Libye, quoique ce pays soit tributaire de transferts de technologie pour développer un réel potentiel autonome. L'Algérie est le seul pays du Maghreb à disposer actuellement d'une certaine capacité dans le domaine des missiles. Mais il s'agit principalement d'engins air-sol à courte portée ainsi que de missiles Frog 7 (portée 70 kilomètres) . La Syrie dispose d'un nombre important de missiles modernes dont la portée est cependant relativement courte (SS 21 en particulier). L'Iran possède environ 300 missiles air-sol relativement anciens ainsi qu'un potentiel

significatif de missiles balistiques de la catégorie des versions améliorées du SCUD.

Au total, il apparaît que, s'il n'existe pas actuellement de menace pour la France en provenance du monde méditerranéen, des risques réels existent pour l'avenir.

De nombreux pays disposent d'ores et déjà de missiles, dont certains très performants (Syrie). La plupart d'entre eux sont parfaitement à même d'utiliser les missiles plus sophistiqués et à portée accrue qu'ils pourraient être tentés d'acquérir pour des raisons politiques.

Il convient en outre d'être **particulièrement attentif à la menace que représentent les missiles air-sol**. Ces derniers, dont la technologie s'améliore, seront sans doute plus aisés à acquérir. Leur dissimulation, au niveau des tractations d'achat, de la livraison, et de la mise en condition opérationnelle, est en outre plus facile que pour les missiles balistiques.

B - La nécessaire prise en compte de la menace provenant des missiles tactiques, voire stratégiques

L'aspect psychologique joué par les missiles tant au niveau de la menace sur les populations ("effet SCUD") que de la défense ("effet Patriot") créera une pression de plus en plus forte en faveur de la mise en place d'une défense antimissile.

En dépit de leur relative inefficacité, due à leur imprécision et à leur faible charge militaire, les missiles SCUD n'ont pas été loin d'entraîner Israël dans la guerre. Ce point incite à ne pas négliger **l'aspect psychologique joué par les missiles.**

L'adhésion nationale à un système de défense qui ne prendrait pas en compte ce phénomène risque de s'en trouver diminuée.

Ce point nous apparaît comme fondamental.

Il est -et sera sans doute- de plus en plus important que les **populations elles-mêmes se sentent effectivement concernées par la protection que leur offre directement la défense du pays.** Leur soutien à la politique et aux budgets de défense sera à ce prix.

Quoi qu'il en soit de cet aspect psychologique du problème, **la menace réelle et potentielle que constituent les missiles, qu'ils soient balistiques ou aérobies, est un fait.** Toute défense aérienne future devra l'intégrer, sauf à ne répondre que partiellement à sa vocation.

Il apparaît enfin que **les défenses antimissiles balistiques tactiques constituent une priorité dans les programmes de défense américain, soviétique et israélien.**

Cette situation risque de faire apparaître un effet de **seuil entre les puissances ou les zones géographiques qui disposeront d'une certaine capacité d'interception des missiles et celles qui n'en disposeront pas.**

1. La protection par la vigilance en matière d'exportation

Ce point constitue la base.

La menace provenant des missiles est surtout tangible si elle est exercée par des Etats politiquement imprévisibles. C'est donc à l'encontre de ces Etats que la vigilance doit principalement

s'exercer. Mais cette dernière doit être plus générale. Il est en effet apparu que certains Etats ont développé, à des fins exclusivement commerciales, un potentiel important en matière de missiles balistiques tactiques ou aérobie. La respectabilité internationale de ces Etats a permis leur accession à certains transferts de technologie de la part notamment de pays européens. Le jeu croisé, mais complémentaire dans ses résultats, des impératifs commerciaux de certains et des appétits de puissance d'autres, ainsi que de l'aide masquée à des acteurs régionaux considérés comme des alliés objectifs, ont été à l'origine de réseaux complexes de transferts de technologies à travers une série de sociétés écran.

Si la surveillance s'en trouve rendue plus difficile, elle s'impose cependant. Un accord, le **Missile Technology Control Regime** a été conclu en 1987 entre les Etats-Unis, le Canada, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, le Japon et la RFA. Cet accord mériterait être réactivé et étendu à d'autres Etats. Une coopération dans ce domaine devrait s'instaurer avec l'URSS, la Chine et sans doute aussi l'Argentine, le Brésil et l'Inde.

La vigilance devrait également être étendue aux technologies applicables aux missiles air-sol et mer-mer à longue distance dont la menace de prolifération est actuellement manifestement sous-estimée.

2. La nécessité d'une certaine capacité antimissile

Pour les raisons qui ont été exposées au début du point B, une certaine capacité antimissile deviendra très vite une exigence en matière de défense. Elle doit d'ores et déjà être prise en compte.

Il est clair que cette exigence coûteuse devra être précédée et soutenue par un effort drastique et internationalement contrôlé des exportations de certaines technologies sensibles.

Il est non moins clair que des concepts tels que celui du bouclier spatial pratiquement hermétique qui avait prévalu lors du

lancement de l'Initiative de Défense Stratégique, apparaissent actuellement irréalistes, à l'échelle d'un pays comme la France, ne serait-ce qu'en raison de leur coût exorbitant (4). **Le problème pourrait se poser en termes différents à l'échelle européenne.** Un projet européen dans ce domaine pourrait apparaître de nature à pouvoir provoquer, soutenir ou entraîner une dynamique nouvelle en matière de défense. Uniquement défensif par nature, un tel projet pourrait permettre de contourner certains des blocages traditionnels - politiques, psychologiques et juridiques- de la construction européenne en matière de défense. Les moyens nucléaires ne seraient en effet pas nécessaires à la réalisation d'un projet de ce type, dont la dimension technologique et purement défensive pourrait provoquer une adhésion plus tangible et géographiquement plus large au concept de la défense de l'Europe.

a) Le cas de l'URSS

L'URSS dispose de près de **13 000 têtes nucléaires** qui seraient ramenées à 9 000 têtes portées par des vecteurs modernisés en cas d'entrée en vigueur des accords START. L'URSS poursuit en effet une politique de modernisation intensive de ses vecteurs : **missiles de croisières, missiles mobiles sur rail SS 24, missiles mobiles sur route SS 25, SS 18 Modèle 5, en silo, d'une portée de 11 000 kilomètres, dotés de 10 têtes de 750 kilotonnes et d'une précision de l'ordre de 250 mètres.**

Conjointement à cet arsenal offensif, l'URSS continue de développer une capacité antimissile stratégique très tangible.

Il s'agit cependant d'une **défense ponctuelle** (Moscou) plus que de la défense d'une zone étendue à l'ensemble du territoire soviétique.

Cette capacité repose sur plusieurs éléments complémentaires :

(4). Les Etats-Unis projettent de déployer dans les 5 ans un système spatial antimissiles balistiques. Ce système nécessiterait à lui seul la mise sur orbite de 1.000 satellites.

- . des **satellites d'observation** des déploiements de missiles adverses et de détection de leur lancement ;
- . des **systèmes radar** à longue portée destinés, les uns, à observer le départ des missiles et, les autres, à détecter leurs ogives ;
- . un **système spécifique de défense de Moscou** récemment modernisé. Le système repose sur un radar très puissant ainsi que sur une centaine de missiles d'interception, les uns endo-atmosphériques -les SA 2-, les autres exo-atmosphériques -les SA 11- Ces missiles seraient dotés de têtes nucléaires.
- . L'URSS dispose en outre, déployés sur tout son territoire, de **missiles sol-air** dont les versions les plus récentes disposent d'une **capacité antimissile**, en particulier les SA 12 A et B. Ces missiles ont donc une capacité stratégique très différente de celle du Patriot PAC II voué à l'interception des missiles balistiques tactiques.
- . L'URSS possède une capacité opérationnelle d'**armes antisatellites**.
- . On mentionnera enfin que l'URSS poursuit des recherches très avancées dans les domaines des **lasers**, des **canons à faisceau de particules à haute énergie**, ainsi que des **armes à émissions radioélectrique puissantes** destinées à dérégler le fonctionnement des systèmes de guidage des missiles balistiques.

b) Le cas des Etats-Unis

Dans le cadre d'une IDS aux ambitions révisées à la baisse, les Etats-Unis visent à se doter d'une **capacité antimissile balistique stratégique** destinée notamment à rééquilibrer la position défensive face à une première frappe, ainsi qu'à préserver les forces américaines de menaces balistiques en provenance d'Etats du Tiers-Monde. Cet effort a récemment été complété par des recherches nouvelles pour améliorer la capacité antimissile balistique tactique dans le but d'assurer, notamment, la protection des forces américaines hors du territoire national.

Les crédits consacrés à ce programme sont en hausse. Ils pourraient passer de **2,5 milliards de dollars** à **4,5 milliards** dans le prochain budget. L'architecture du système reposerait à terme sur deux séries d'éléments principaux.

. Les "**cailloux futés**" ("brillants pebbles") sont des engins spatiaux susceptibles de neutraliser **les missiles dans leur phase propulsive** et des projectiles sur orbite aptes à intercepter les missiles dans l'espace.

Chacun de ces satellites, d'un poids de 40 kgs, fonctionnerait de façon autonome. Il comporterait 4 détecteurs, un propulseur et un ordinateur lancés inertes. Les satellites seraient activés en tant que de besoin (crise, préavis de menace, etc...). Dans ce cas se mettraient en fonctionnement deux senseurs de localisation du missile adverse en phase propulsée, et un ordinateur équipé d'un "carnet de signatures" qui rendrait possible l'identification du missile en "ami" ou "ennemi". Si un missile ennemi était pris en compte, le satellite se dirigerait automatiquement sur le missile adverse jusqu'à la collision avec l'adversaire (attaque "cinétique").

L'avantage de ce système serait que la gestion des armes serait entièrement autonome. Le principal inconvénient pourrait être la consommation importante de missiles ABM à mettre en oeuvre pour un seul missile adverse tiré, ainsi que leur inefficacité vis-à-vis des missiles balistiques tactiques dont le temps de vol est trop court pour garantir le succès de leur interception.

. **Les missiles sol-air d'interception endo et exo-atmosphériques**

Ce système spatial serait complété par des **missiles sol-air d'interception basés au sol** dont le programme pourrait être accéléré à la lueur des enseignements de la crise du Golfe. De tels systèmes viseraient à protéger **certaines zones sensibles**.

Les programmes portent sur les missiles suivants :

PATRIOT (PAC II) : missile antimissile de théâtre utilisé dans le Golfe.

ARROW : Super Patriot amélioré en expérimentation et développé conjointement avec Israël.

ERINT : Endo Atmospheric Reentry Véhicule Interceptor.

THAAD : Theater High Altitude Aréa Defense (Defense de théâtre dite ATBM);

ERINT et THAAD en sont au stade de la conception.

HEDI : High Altitude Ento Atmospheric Interceptor.

ERIS : Exo-atmospheric Reentry vehicle Interceptor.

L'HEDI et ERIS en sont au stade de l'expérimentation.
Un Eris a récemment intercepté à grande distance un missile stratégique Minuteman dont la vitesse est cinq fois supérieure à celle d'un SCUD.

Les bases de lancement de ces missiles d'interception sol-air recevraient l'information nécessaire à l'interception des missiles adverses (en phase terminale) diffusée par des satellites "lourds" dits "**Brillant Eyes**".

La mise en oeuvre de ces satellites est indispensable au fonctionnement de tous ces systèmes.

Le traité ABM interdisant l'utilisation d'armes dans l'espace, les satellites "**Brillant Pebbles**" sont controversés par le Congrès.

Les Etats-Unis poursuivent par ailleurs leurs recherches dans le domaine des **lasers** et des **bombes nucléaires** susceptibles d'exploser à **très haute altitude** pour neutraliser, avant le tir, les systèmes électroniques adverses, ainsi que ceux des missiles et des ogives.

3. L'Europe et la France

La France ne développe actuellement aucun système antimissile balistique stratégique.

Aucun crédit d'étude n'est destiné à ce type de projet au titre du ministère de la Défense et aucune coopération intergouvernementale n'a été menée dans ce domaine.

Le seul projet en cours est le **projet ASTER** développé par l'Aérospatiale. Il s'agit d'un système à l'origine conçu pour contrer les avions et les missiles antinavires. Des développements antimissiles balistiques pourraient cependant être envisagés.

Certains industriels français participent en outre pour des contrats d'une **valeur globale de 10 millions de dollars** au projet IDS. Il s'agit notamment de Matra, Thomson et de l'Aérospatiale.

S'agissant de la prise en compte de la **menace provenant des missiles air-sol ou aérobie**, le système de radar aéroporté AWACS-Mirage 2000-Missile Matra Super 530 D n'a qu'une efficacité limitée. La surface équivalente radar réduite d'un missile du type Tomahawk rendrait leur interception très aléatoire par un tel système.

*

* *

Le coût de développement et de déploiement d'un système antimissile balistique tactique, et a fortiori stratégique, excède manifestement les possibilités d'un pays comme la France.

Il importerait cependant pour notre pays de prendre en compte la **menace d'un chantage de tir ponctuel de missile sur notre territoire national.**

Pour les raisons que l'on a vues plus haut, **l'exclusion de tout système antimissile affecterait l'efficacité de notre défense et pourrait affecter le soutien national à la défense du pays.** Un système antimissile balistique s'avèrerait un complément utile d'une défense aérienne élargie à la prise en compte de la menace des missiles sol-sol, aérobies et air-sol.

Ces différentes considérations soulignent la **nécessité d'une défense aérienne cohérente dont l'adjonction et la définition de la capacité antimissile exige un débat compte tenu des coûts et des évolutions importantes qu'elle impliquerait dans notre concept de défense.**

*

* *

Une coopération européenne dans le cadre de la mise en place d'un système de défense aérienne ayant une certaine capacité antimissile tactique (type "ATBM"), paraît s'imposer pour des raisons opérationnelles comme pour des raisons de coût.

Quoi qu'il en soit de l'avenir d'une telle ambition, il convient de prendre acte du fait que l'URSS, comme les Etats-Unis, poursuivent pour leur part activement des projets visant à protéger partiellement leur territoire national contre les missiles, **tant stratégiques que tactiques.** Leur réalisation en cours introduira un **seuil qualitatif qui pourrait être décisif** entre la protection du territoire national de ces deux Etats et celle de tous les autres Etats du monde y compris l'Europe. Il est également à noter qu'Israël semble progresser dans la voie de la mise au point de systèmes antimissiles tactiques (projet Arrow, acquisition ou cession de Patriot Pac II).

*

* *

TROISIÈME PARTIE

**LA PORTÉE ET LES LIMITES DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES, EN MATIÈRE D'ARMEMENTS
CONVENTIONNELS, BOULEVERSENT LES RÉFÉRENCES
GÉOGRAPHIQUES, TEMPORELLES ET FINANCIÈRES
CLASSIQUES EN MATIÈRE DE DÉFENSE**

Le conflit du Golfe a été marqué par un usage intensif d'une série d'armements nouveaux : **missiles de croisière, munitions à guidage terminal, missiles à vocation antimissile, systèmes de déminage à distance, munitions à effet de zone, observation globale et en temps réel d'un système de force en guerre, etc ...**

Ces armements nouveaux recourent à ce qu'il est convenu d'appeler les **nouvelles technologies**.

Ils modifient substantiellement les données des conflits futurs.

Tout en renvoyant au rapport n° 267 du 26 avril 1989 de notre collègue Jacques Genton, qui a examiné cette question de manière très exhaustive et détaillée, il nous apparaît utile de confronter les caractéristiques principales des évolutions récentes concernant les possibilités nouvelles des armements conventionnels aux réalités révélées par le conflit du Golfe.

A - Les principales technologies émergentes

Il s'agit principalement de :

1. La technologie des matériaux. Les **alliages, les composites, les blindages actifs, les céramiques, les revêtements semi-conducteurs, les fibres optiques** modifient radicalement les performances (allègement, furtivité, capacité de pénétration et de protection, fiabilité des transmissions) des nouvelles générations de matériels militaires.

2. L'optronique. La convergence des possibilités d'évolutions dans le domaine des techniques optiques et électroniques permet de révolutionner les systèmes d'observation et de guidage.

3. Les techniques de traitement du signal qui font appel aux mathématiques, à la physique et à l'informatique permettent d'améliorer radicalement les possibilités dans les domaines de la détection, de la localisation, de la classification et de l'identification.

4. Les logiciels utilisant des algorithmes nouveaux autorisent des programmes informatiques beaucoup plus complexes, aptes à travailler quasiment en temps réel.

5. La micro-électronique reposant sur des circuits intégrés à très grande vitesse contribue à la même finalité.

6. La technologie du laser, apparue à la fin des années soixante et sans cesse développée depuis, rend possible des systèmes de guidage de plus en plus précis à des portées de plus en plus éloignées.

B - Les principales applications militaires immédiates des nouvelles technologies

Les principales applications militaires des nouvelles technologies utilisées dans le conflit du Golfe ont porté sur six domaines principaux :

1. Les capteurs

Les progrès dans le domaine de l'optronique et de la microélectronique notamment, ont ouvert des possibilités très accrues dans le domaine des capteurs, qui se sont miniaturisés, et dont la sensibilité et la portée augmentent sensiblement :

. **possibilité d'observation par tous les temps et la nuit** : jumelles à intensification de lumière, télémètres laser, caméras thermiques, systèmes infrarouges,

. **amélioration de la technologie du radar** : radars tridimensionnels qui donnent les coordonnées et les vitesses des cibles détectées ; radars "pulse doppler" rendus difficiles à détecter et à brouiller en raison de leur faible puissance d'émission ; élimination des échos de sol des radars ; aptitude à détecter les plus faibles mouvements de troupes au sol ; agilité de fréquence accrue rendant plus difficiles les opérations de brouillage,

. **les senseurs électromagnétiques** : de plus en plus, les senseurs électromagnétiques complètent les informations fournies par les radars. Indépendamment de toute visibilité, ils fournissent les caractéristiques et les coordonnées de tous les systèmes d'armes, de commandement ou de transmission rayonnant des ondes électromagnétiques, ce qui est le cas de la plupart des moyens militaires modernes.

L'ensemble de ces moyens de détection modifie considérablement des fonctions aussi importantes que :

- le renseignement, l'analyse du champ de bataille, notamment dans sa profondeur. L'observation est désormais possible en permanence, de jour comme de nuit, et elle est réalisée en temps réel.

- l'attaque des moyens actifs de détection adverse est possible à tout moment. Les autodirecteurs s'accrochent sur leurs cibles, même si ces dernières sont mobiles.

- l'autoprotection des vecteurs est améliorée. Les capteurs des véhicules militaires, notamment des avions ou des navires, détectent les menaces qui les concernent et fournissent les éléments nécessaires à leur analyse et aux prises de décisions indispensables pour les neutraliser.

2. Le "C 3 I"

L'expression désormais consacrée de "C3I" est l'abréviation des termes anglais **Command Control, Communication, Intelligence**, soit, en français, **Commandement, Conduite des Opérations, transmission, renseignements**.

La multitude et la diversité des informations fournies par les capteurs, ainsi que la nécessité de réagir rapidement face à la vitesse de déplacement actuelle des principaux vecteurs militaires, soulignent l'importance du "C3I".

Le **traitement par ordinateur** permet d'accroître considérablement la masse des données fournies par la multiplication des capteurs, en même temps qu'il permet de fournir des **grilles d'appréciation** facilitant le choix des objectifs les plus menaçants ou l'affectation immédiate des systèmes d'armes les plus adaptés aux divers objectifs. La tendance actuelle est à la mise en place de systèmes "C3I" permettant une coordination et une centralisation maximum des informations. Ces systèmes font largement recours aux transmissions par satellite.

La sophistication et l'efficacité du système de C 3 I américain, d'une part, et la relative rusticité du système irakien, au demeurant pour l'essentiel mis hors service dans les premiers jours du conflit, ont été un élément déterminant de la victoire des forces coalisées.

La bataille du C 3 I a été décisive.

Grâce aux moyens d'observation diversifiés (radar, infrarouge, photographique, électronique, etc...) et de brouillages américains, l'armée irakienne a été **dépourvue de l'essentiel de ses moyens radar** dès les premières heures du conflit. L'observation du

dispositif irakien pendant toute la durée du conflit reposait en outre sur une gamme très complète de moyens parmi lesquels on peut citer :

- les **satellites américains KH 11** (cinq exemplaires plus spécifiquement affectés à l'observation de la zone) ;
- les **boeing E 84 J-Star** dotés d'une imagerie de terrain, pour le repérage des cibles fixes ou mobiles au sol (3 exemplaires) ;
- les avions radar de détection des mouvements aériens **AWACS et Hawkeye**. Plus d'une dizaine d'AWACS (américains et saoudiens) ont été déployés en Arabie Saoudite ;
- les **appareils de reconnaissance F 117 A, RF-4C Phantom, FIGC, Looekhed TRI, Mirage FICR, UAV** ;
- les **drones RPV-UAV Pioneer, CL 89, Pointer, drone français MART** ;
- les **hélicoptères d'observation radar Black Hawk et système français Orchidée** utilisé dans une version simplifiée baptisée **Horus** ;
- les **avions de guerre électronique EF III Raven, EA-6B Prowler, Transall français Gabriel, DC8 français Sarigue**.

L'ensemble des données recueillies par ces divers moyens d'observation étaient regroupées dans les centres C3I pour y être traitées quasiment en temps réel. L'armée de l'Air française a apporté une collaboration appréciée à ce très vaste système global grâce aux stations au sol SARA (Thomson) traitant les données fournies par les Mirage FICR.

3. Les munitions guidées

Le développement d'une capacité dite "**tire et oublie**" que permettent ces techniques nouvelles et notamment les fibres optiques, autorise l'opérateur des armes de ce type à se déplacer immédiatement après le tir, et à devenir ainsi beaucoup moins vulnérable qu'il ne l'est dans l'utilisation de systèmes de la génération précédente qui exigeait le suivi et le guidage du missile vers la cible du moment du lancement à celui de l'impact.

Ce type de munitions a été largement utilisé dans le Golfe pour détruire certains objectifs, l'avion tireur se tenant hors de portée des défenses sol-air de la cible. Le missile AS 30 guidé laser (1,2 MF) constitue un bon exemple de ce type de munitions '(une trentaine d'AS 30 L ont été utilisées lors du conflit du Golfe).

4. Les sous-munitions

Les évolutions technologiques qui ont été évoquées plus haut permettront une évolution considérable de la fonction "feu". Les missiles, les avions, les obus même, comportent désormais la possibilité de délivrer des charges qui se décomposent en un **grand nombre de sous munitions**. Dans une phase ultérieure les **sous-munitions** seront elles-mêmes aptes à **se diriger** grâce à des systèmes de guidages autonomes sur plusieurs cibles fixes ou en mouvement.

De telles possibilités conféreront des **chances nouvelles aux opérations de défense et de contre-offensives**, qui pourront être menées avec infiniment plus d'efficacité pour un nombre initial de vecteurs (obus, missiles, avions) inchangé, voire réduit.

5. Les lasers militaires

Les utilisations militaires du laser sont multiples. L'exploitation militaire des caractéristiques des lasers a commencé il y a une quinzaine d'années dans le domaine de la **télémétrie**. L'opération consiste à calculer une distance par la mesure du temps écoulé entre l'émission d'une pulsion laser et le retour de l'onde réfléchiée par l'objectif. Associés à des radars, les lasers sont désormais aussi utilisés dans le cadre des **systèmes de navigation** très sophistiqués, mis en oeuvre pour la pénétration à très basse altitude et pour le guidage des missiles de croisière. L'"éclairage" d'objectifs par faisceaux laser est un moyen désormais classique pour diriger sur des cibles des munitions munies d'**autodirecteurs** semi actifs laser. C'est ainsi notamment que fonctionne la nacelle **Atlis** qui permet le guidage à distance des **AS 30** largement utilisés contre les forces

irakiennes par les Jaguar français. Les lasers sont également abondamment utilisés, souvent associés à des moyens d'observation infrarouge, dans les systèmes de **surveillance du dispositif adverse**.

6. La furtivité

Le rôle des chasseurs bombardiers furtifs F 117 dans la destruction, dans les premières nuits du conflit, de nombreuses cibles essentielles en Irak (centres de communication, rampes de missiles sol-sol, infrastructure de la défense aérienne) a été déterminant. **Une quarantaine** de F 117 ont été envoyés dans la région. Agissant de nuit, ils ont complètement désorienté la défense anti-aérienne de l'Irak et, à l'aide de leurs bombes guidées par laser de 2 000 livres, ils ont largement contribué à la destruction du C3I et des moyens sol-air irakiens.

Le conflit du Golfe a clairement fait apparaître le rôle important que ce type d'avion est désormais susceptible de jouer. Les travaux sur les matériaux, mais aussi sur les formes et les revêtements, permettent en effet de réaliser une très forte diminution des "signatures" diverses d'un avion par exemple. Cette **recherche de la furtivité** (dite technologie "stealth" en anglais) est complexe car il s'agit de diminuer la "surface équivalente radar" de l'avion, ce qui suppose un travail complexe tout à la fois sur les formes, les matériaux et les revêtements. Mais il importe aussi de réduire les rayonnements infrarouges émis par l'avion et notamment par son propulseur, tout en maîtrisant les indiscretions électromagnétiques que génèrent son système de navigation, ses moyens de transmission et d'identification ainsi que l'appareil de guidage des missiles qu'il emporte.

Il est à noter qu'au début du conflit des radars des batteries sol-air Crotale "voyaient" les F 117 à des distances supérieures à 20 kilomètres.

Des parades existent cependant avec les développements nouveaux concernant les radars travaillant en onde métrique ainsi qu'avec les radars multistatiques en cours de

développement. Mais ces technologies ne sont accessibles qu'à un nombre très limité de pays.

C - L'évolution des caractéristiques du concept de bataille

Les armes conventionnelles nouvelles modifient substantiellement les concepts traditionnels en matière d'affrontement armé.

1. L'importance de la lutte pour l'acquisition de l'information

Le conflit du Golfe a clairement démontré l'avantage procuré par les possibilités techniques qui existent désormais de voir, de détecter, de localiser et d'identifier les principales formations du dispositif adverse - cela sur une très grande profondeur.

Dans le même temps, l'utilisation par l'Irak de moyens de leurrage et de déception, mais également le camouflage et la mise en réserve de certains éléments de son propre système de force, montrent que les possibilités nouvelles d'observation peuvent être en partie contournées par des moyens relativement rudimentaires.

Mais, entre puissances militaires disposant de moyens plus sophistiqués, la bataille pour l'acquisition de l'information recourrait largement aux techniques de la guerre électronique et serait fort complexe.

Elle serait sans doute décisive en cas de conflit. Elle mettrait en oeuvre des moyens diversifiés d'acquisition des objectifs et de surveillance, dont certains en orbite spatiale, mais également des contre-mesures et des systèmes de déception. Un déséquilibre sera

en permanence recherché entre les fonctions de surveillance et les fonctions de contre-surveillance. Celui qui saura observer et détecter le premier les éléments clés du dispositif adverse acquerra un avantage prépondérant, compte tenu du peu de temps de survie probable d'un moyen militaire détecté.

La complémentarité entre les performances de plates-formes diverses et celles de capteurs également très diversifiés permettra la collecte de renseignements obtenus à partir de modes d'investigation distincts mais destinés à être recoupés. Les états-majors pourront ainsi avoir une vision permanente, globale et précise du positionnement et des mouvements des forces adverses.

Dans le même temps, et l'Irak a fort bien joué cette carte défensive, il faudra échapper aux moyens de recherche adverses et aux différentes plates-formes qui les véhiculeront. Il sera essentiel de masquer son propre dispositif et de gêner les investigations adverses.

Les moyens qui devront être utilisés à cette fin seront, les uns fort classiques et éprouvés, les autres beaucoup plus sophistiqués.

L'Irak a démontré la valeur militaire parfois sous estimée du camouflage, de la dissimulation, de l'enfouissement, de la discrétion et de la banalisation des moyens de combat, de transmission et de commandement. Le conflit qui s'achève a en revanche démontré par a contrario l'importance de la mobilité pour échapper aux moyens de recherche adverse.

La faible mobilité du système de défense irakien a constitué un handicap alors que la mobilité de certains missiles sol-sol a été un problème majeur pour la coalition.

Mais, face à ces moyens traditionnels dont la pertinence et l'utilité ont été soulignées par le conflit du Golfe, des moyens nouveaux, plus sophistiqués, s'avèreraient nécessaires pour contrer une menace qui proviendrait d'une grande puissance. Des exigences

apparaîtraient alors dans des domaines tels que la recherche de la **"furtivité" des "signatures"** radars, thermiques et acoustiques des systèmes d'armes ; la discrétion des veilles radars (**extension continue des gammes de fréquence, mobilité et agilité des systèmes**) ; le recours à des systèmes complexes mettant en oeuvre de façon mobile et aléatoire des **"piquets radar"** travaillant sur des gammes de fréquences qui varieraient en temps de crise et aussi en temps de guerre ; l'utilisation intensive, selon des procédures qui seraient très différenciées en temps de guerre, de **leurrés, de moyens de contre-mesures et de brouillage.**

Cette bataille pour l'information devra être menée dès le temps de paix afin de recenser les menaces potentielles et de contrôler la réalité des mesures de désarmement.

Cette observation permanente sera compliquée par le fait que certaines armées -et l'armée soviétique paraît tentée par cette recherche- modifient leurs structures et leurs moyens afin de **s'affranchir de la montée en puissance traditionnellement préalable à toute opération importante, en recherchant une disponibilité opérationnelle permanente à un niveau très élevé de forces (missiles sol-sol, aviations d'appui et groupes opérationnels de manoeuvre), disponibles en permanence et sans préavis.**

En conséquence, il apparaît indispensable de faire évoluer toutes les composantes de l'organisation de nos forces armées en direction d'une posture de temps de paix, garantissant la capacité à passer aussi rapidement que possible et sans solution de continuité, à une posture de temps de guerre.

2. La globalité et la profondeur de la bataille

• La globalité.

La guerre du Golfe confirme que toute guerre moderne est **d'emblée totalement aérienne.**

Le recours à la troisième dimension est essentiel et permanent. Certaines aides aux transmissions, à l'observation, au positionnement proviennent d'informations fournies par satellite. Cette possibilité a constitué un avantage majeur pour les Etats-Unis dans la guerre du Golfe. L'utilisation de **missiles sol-sol, balistiques ou aérodynamiques**, a été par ailleurs généralisée. Les **drones** ont également largement été utilisés pour l'information sur le dispositif ennemi.

L'**aviation** a joué un rôle clé et différencié d'information, de destruction en profondeur, d'appui, voire d'aide aux transmissions et de centralisation des informations (P.C volants). Les **hélicoptères** ont été également utilisés de manière nouvelle pour l'attaque, l'appui protection, mais aussi pour le soutien, l'information et l'aide au commandement. Le conflit du Golfe a souligné que rien n'étant possible sans une bonne maîtrise de l'espace aérien, les moyens sol-air sont un élément clé dans ce contexte alors que, dans le même temps, les capacités d'action des avions en "stand off", c'est-à-dire hors de portée de défense sol-air adverse, devront se généraliser.

La **marine** a également joué un rôle important pour l'attaque des objectifs au sol (artillerie, missiles mer-sol, aviation embarquée). Elle a également joué un rôle important dans la gesticulation d'ensemble, la simulation d'un débarquement sur les côtes koweïtiennes ayant largement contribué au succès de la manœuvre globale.

• La profondeur.

Le rôle des drones ainsi que des divers moyens d'observation, combiné aux possibilités des missiles et des avions équipés de missiles "stand off" à portée accrue, permet d'acquérir et de "traiter" des cibles fixes, voire mobiles très en profondeur du dispositif adverse.

De fait, la profondeur des combats s'étend bien au-delà d'une "ligne de front", qui n'a plus de signification. L'ensemble des

éléments de chaque dispositif militaire -qu'il s'agisse de moyens d'attaque, de feu, de défense, d'information, de commandement ou de soutien- est menacé en permanence, et cela sur une très grande profondeur.

La menace aérienne en particulier peut contourner la ligne de front et s'exerce venant de l'arrière sur l'ensemble des objectifs militaires et civils. Des actions "feux", mais également des opérations hélicoptées, appuyées par l'aviation et soutenues par des moyens mobiles au sol très rapides, sont possibles en permanence sur la profondeur du dispositif adverse afin d'en désorganiser les éléments clés. Le contournement de la Garde Républicaine irakienne par le nord a constitué à cet égard un élément décisif de la promptitude du succès de l'offensive terrestre de la coalition. Il a été rendu possible par la mobilité des moyens mis en oeuvre (hélicoptères blindés à roues, artillerie mobile) notamment dans le cadre de la Division Daguet. Il résulte de cet ensemble de données une grande évolutivité et une extrême complexité des déplacements de forces. Les contacts, très en profondeur du champ de bataille, confus et évolutifs, entre moyens adverses, peuvent se généraliser. Les problèmes d'identification entre les moyens amis et les moyens ennemis (IFF) s'en trouvent singulièrement compliqués.

3. La permanence et l'intensité des combats

° La permanence.

Les capacités d'information nocturne sur le dispositif adverse enlèvent toute possibilité de répit au cours d'un éventuel combat. Cet avantage a été largement utilisé par l'aviation américaine dans le conflit du Golfe. La bataille devient permanente. Elle ne connaît pas la traditionnelle baisse d'intensité que, de tout temps, procurait la tombée de la nuit. Les conditions du combat par mauvaise visibilité ou la nuit se rapprocheront de plus en plus de celles du combat par temps clair.

Les progrès dans le domaine des radars permettent de déceler en profondeur des mouvements de blindés au sol ou le déplacement d'hélicoptères en vol tactique cachés derrière les

obstacles du relief et de la végétation. La maîtrise du rayonnement infrarouge rend possible une meilleure appréhension de la situation militaire, quelle que soit la visibilité, grâce à la captation du rayonnement émis par les objets.

Les replis tactiques sur les arrières sont rendus plus aléatoires par la permanence de la menace, même dans la profondeur d'un dispositif armé. Cette évolution comporte de multiples conséquences sur la **fatigue des hommes** ainsi que sur les équipements qui devront être adaptés au maintien d'une **disponibilité opérationnelle quasi permanente**.

. L'intensité.

Le caractère global et permanent de la bataille en accroît l'intensité. Tous les éléments d'un système de force sont **menacés en permanence**.

L'intensité des combats, la permanence de la menace, la puissance et la précision des armements conduisent à une **consommation énorme et très rapide des matériels majeurs**. Même dans le contexte de la doctrine française de la dissuasion qui refuse l'acceptation de tout contrat conventionnel susceptible de durer, la **modicité des stocks d'armement et singulièrement de missiles de l'armée française est apparue flagrante**.

L'intensité des combats devrait également engendrer une réflexion nouvelle sur le **rôle des réserves**. La fatigue du combattant, sollicité en permanence, la vulnérabilité de tous les éléments d'un système de force, qu'il s'agisse des moyens de combat ou des moyens de commandement, de transmission, de soutien, impliqueront vraisemblablement des conceptions nouvelles. Des forces de combat, mais aussi de recherche du renseignement, de commandement, de transmission, de soutien, devront vraisemblablement être dissimulées d'emblée au coeur d'un dispositif opérationnel, y être mises en sommeil et se tenir prêtes à relever sans préavis les éléments opérationnels qui viendraient à être réperés ou détruits.

4 - L'importance croissante de la manoeuvre des "feux" en complément de la manoeuvre des forces

Les moyens d'interdiction ou de "feu" ont des performances très améliorées par l'accroissement de leur portée, par leur très grande précision ainsi que par leur capacité de détruire plusieurs cibles avec une munition unique, grâce à la généralisation du recours aux sous-munitions guidées.

La possibilité d'analyse permanente des investigations fournies par les différents capteurs observant en permanence le dispositif adverse, constitue le complément de ces possibilités nouvelles. Missiles balistiques sol-sol ATCM, missiles aérodynamiques guidés tels les Tomahawk utilisés abondamment dans le conflit du Golfe au ras du sol, missiles air-sol tirés à distance de sécurité, permettent des attaques très en profondeur jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres.

Les missiles sol-sol à courte portée, les lance-roquettes, l'artillerie automotrice, les hélicoptères armés, les blindés, permettent des actions à plus courte portée.

La majeure partie de ces vecteurs sera progressivement équipée de charges à guidage terminal ou à effet de dispersion. Grâce à la miniaturisation et au durcissement de plus en plus poussé des fonctions de propulsion, de recherche, d'acquisition et de discrimination des objectifs, les munitions, et même certaines sous-munitions, seront dotées d'autodirecteurs garantissant de fortes probabilités de tir au but. Celui-ci, indépendamment de toute notion de portée, sera banalisé. Le tir ponctuel se substituera chaque fois que possible au tir de saturation. A nombre de lanceurs égal, les capacités de destruction seront augmentées, la logistique allégée.

Dotés d'une capacité "tire et oublie" et plus mobiles, les feux seront moins vulnérables à l'attrition des combats. Ces capacités

alliées à une portée accrue permettront de frapper l'ennemi plus loin, et par conséquent plus tôt, en passant sans délai d'une cible à l'autre.

Il est clair cependant qu'apparaîtront de manière simultanée des possibilités de protection et de leurrage qui atténueront l'augmentation de la puissance et de la précision des moyens "feux", et qu'en ce domaine comme dans celui de la lutte pour l'acquisition de l'information, il en découlera une guerre des contre-mesures. La discrétion, la dispersion, le camouflage demeureront les procédés de base pour soustraire les armées à la surveillance et aux feux de l'adversaire. Cette guerre a également démontré que la mobilité deviendra une exigence de sécurité et le fondement de l'action, et que la lourdeur d'un système de défense constituera de plus en plus un handicap majeur.

Les actions de contre-mobilité sont valorisées. La mécanisation du minage, l'utilisation des armes à effet de zone tendront, par des tirs indirects, à retarder, à stopper, voire à canaliser les formations adverses. La discrétion, la dispersion, le camouflage et la mobilité seront les procédés recherchés pour soustraire les armées à la surveillance et aux feux de l'adversaire. Plus qu'à une manoeuvre des forces, qui seraient au demeurant extrêmement mobiles, on assisterait à une manoeuvre permanente des feux.

5. Le rythme plus soutenu des opérations

Pendant la guerre de 1914-1918, le Commandement en Chef disposait de délais qui pouvaient se compter en dizaines d'heures notamment en raison de la lenteur des transmissions et de la très faible mobilité des unités. Pour un corps d'armée actuel, les délais opérationnels ont été ramenés à 5 ou 6 heures. Ce délai paraît nécessaire pour la collecte et l'analyse des données tactiques, la transmission des informations puis des ordres, et enfin la mise en mouvement des unités.

Les possibilités d'observation du champ de bataille en temps réel, la rapidité et la fiabilité des transmissions, qui abandonneront de plus en plus leur traditionnelle architecture pyramidale, les aides informatisées au commandement

diminueront considérablement les délais opérationnels et accéléreront le rythme des opérations.

Le temps de réaction entre une information sur un objectif et la destruction de ce dernier, pourra être extrêmement réduit. Les techniques de **synthèse et de visualisation des données** ainsi que **l'automatisation des réactions** à certaines informations, contribueront à réduire certains temps de latence traditionnellement importants. L'informatisation permettra de traiter, de classer et de hiérarchiser les informations de plus en plus nombreuses fournies par les différents capteurs, de les faire parvenir au décideur, de les trier grâce au recours à des systèmes experts, puis de mettre en oeuvre des séquences de réactions automatisées ou de diffuser très rapidement les ordres aux exécutants, grâce aux nouveaux systèmes de transmissions. Ainsi se mettra en place **une capacité de coordination des forces, quasiment en temps réel**, de manoeuvre tactique la plus appropriée à la menace. Elle rendra possible une synergie optimale entre les différents moyens terrestres et aériens disponibles.

L'automatisation couvrira des fonctions techniques de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Le rôle du décideur s'en trouvera valorisé. Libéré de travaux fastidieux d'analyse et de synthèse, il disposera en permanence d'évaluations différenciées sur la situation, de possibilités de communications immédiates et sûres avec n'importe lequel de ses subordonnés sur le terrain. Maître d'un processus d'ensemble d'informations, il assurera le choix entre différentes séquences d'exécution automatisées.

Dans la bataille future, deux types d'opérations pourront être distingués, d'une part l'affrontement pour la maîtrise du terrain, d'autre part la lutte pour la domination dans les différentes fonctions techniques.

D - Portée et limites des armements conventionnels nouveaux

Le conflit du Golfe a clairement montré que, même face à une armée ne disposant pas des technologies les plus avancées, les

armements conventionnels sophistiqués **ne constituaient pas la panacée.**

1. La nécessaire poursuite de la modernisation de nos armes conventionnelles

Les armements faisant appel aux nouvelles technologies sont nécessaires, car une armée qui n'en disposerait pas serait vouée à être rapidement défaite. Au demeurant, la nouvelle doctrine militaire soviétique confère une place de choix à la notion de "contre-offensive" en profondeur préparée et appuyée par les armements conventionnels les plus modernes. Le souci de réaliser au profit de l'URSS des transferts de technologies militaires sensibles reste par ailleurs très présent dans certains aspects du comportement international de l'URSS.

2. Le coût des nouvelles technologies

Ce coût est considérable.

Un Tornado, largement utilisé dans le Golfe, coûte huit fois plus cher qu'un F.104 Starfighter. Un char Leclerc coûte trois fois plus cher qu'un AM X 30 B2. Le futur hélicoptère HAP-HAC coûtera cinq fois le prix d'une Gazelle-Hot. On pourrait multiplier les exemples.

D'une manière générale, on considère que de 1965 à 1990 le facteur de technicité est passé de 1 à 3 pour les aéronefs et les systèmes antiaériens et de 1 à 2 pour les navires de surface. Au total, on peut donc avancer que les prix des matériels militaires de la génération actuelle ont été doublés ou triplés en francs constants par rapport à ceux de la génération précédente, en raison notamment de leur degré croissant de sophistication.

La mutation technologique de nos armées implique des coûts accrus.

C'est la raison pour laquelle les programmations militaires précédentes maintenaient le principe d'une poursuite d'une croissance relativement soutenue des crédits d'équipement.

L'actualisation de la loi de programmation 1990-1993 a révisé à la baisse cette ambition, mais elle a maintenu la logique de la croissance des crédits d'équipement conventionnels en la stabilisant à 4%. C'est à ce prix que, moyennant il est vrai de nombreux retards, étalements et réductions de séries, la majeure partie des programmes de modernisation a été maintenue. De fait, l'ensemble de ces programmes se trouve aujourd'hui en phase de développement ou de début de fabrication.

Il en résulte qu'à moyen terme, les besoins en crédits d'investissement seront quasi indépendants des cibles d'équipements, et donc du format de nos armées à l'horizon 2000.

Dans ce cadre, le budget 1991, en déflation de 7 milliards (crédits d'investissement) par rapport à une programmation calculée au plus juste au regard des ambitions toujours proclamées, apparaît comme particulièrement préoccupant.

La réalisation des équipements performants qui devront équiper nos armées à l'horizon 2000 -et quel qu'en soit le format- exige un vigoureux rétablissement en 1992 et un effort soutenu sur la période 1992-1996.

C'est seulement à ce prix que pourra être réalisée l'armée de haute technologie -quoique de stricte suffisance- dont le pays aura besoin à la fin du siècle.

3. Les limites des hautes technologies

- **Le coût des nouvelles technologies induit une réduction des séries qui n'est qu'en partie comblée par la polyvalence et les performances très accrues des nouveaux matériels.**

24 avions de combat commandés au lieu de 35 de 1986 à 1988

800 à 1000 chars Leclerc à la place des 1400 AMX 30

210 missiles air-air commandés en 1991

55 missiles air-sol AS 30 commandés en 1991

300 missiles sol-air commandés en 1991 (0 Roland, de l'ordre de 300 Mistral)

1515 missiles antichars commandés en 1991 (1115 Milan, 400 Hot)

- Cette tendance au désarmement structurel doit être appréciée à la lueur des **rythmes de consommation de munitions et d'attrition des matériels** qui demeurent très importants.

- Il est apparu clairement dans le conflit du Golfe que les nouvelles technologies restent largement tributaires **des conditions météorologiques.**

- Les nouvelles technologies sont en outre parfois **fragiles** et elles impliquent dans tous les cas une **maintenance coûteuse et très hautement qualifiée**, même si les modalités d'intervention de cette dernière sont simplifiées par les conceptions modernes (architecture modulaire, électronique de maintenance, etc.) en matière de soutien.

- Selon le cycle infernal de la compétition sans fin entre la lance et le bouclier, les **nouveaux armements suscitent des parades et des contre-mesures qui en limitent l'efficacité.**

- Enfin, les procédés anciens de dissémination des forces, de camouflage et d'enfouissement constituent une parade simple et efficace aux armements modernes qui a été largement utilisée par l'armée irakienne. Les réalisations irakiennes dans ce domaine ont largement contribué à faire durer le conflit.

E - Les conséquences politico-militaires du développement des armements conventionnels nouveaux

1. La tendance au rapprochement entre systèmes de défense alliés

- Le coût de ces armements ;
- Les réductions de séries qui en résulteront ;
- Les exigences accrues d'interopérabilité entre les matériels, les munitions et les transmissions ;
- Les conditions d'emploi des armements modernes et notamment les distances de tir accrues ;
- La suppression du caractère privilégié que confère une position géographique réputée en retrait (telle que celle de la France) au sein de l'Alliance Atlantique ;
- La nécessité d'être informé en permanence sur tout le dispositif adverse grâce à des systèmes d'alerte avancés et d'acquisition des objectifs couvrant l'ensemble du théâtre européen ...

...sont autant d'éléments qui rendront indispensable une coordination très accrue entre les politiques de défense nationale des Etats Ouest européens.

2. Les nouveaux armements conventionnels peuvent renforcer la dissuasion nucléaire ; ils ne peuvent pas la remplacer

Les nouvelles technologies, par leur capacité de frappe précise à distance, permettent incontestablement d'élever le seuil d'emploi du nucléaire et, de ce fait, de le crédibiliser.

Elles peuvent, ainsi que le démontre le conflit du Golfe, permettre de s'affranchir du nucléaire, voire du chimique, à l'encontre de puissances militaires importantes mais peu aptes à se défendre efficacement face à des moyens technologiques qui leur sont inaccessibles.

Les armements conventionnels nouveaux apparaissent ainsi en mesure de renforcer la dissuasion globale à l'égard de la quasi totalité des États.

La tentation existera cependant, notamment dans le cadre de l'Alliance Atlantique, de valoriser de manière excessive le rôle des armements conventionnels nouveaux. Ces armements pourront en effet permettre de prendre en compte l'hostilité d'une partie des opinions publiques au nucléaire et de retarder l'emploi du nucléaire en Europe.

L'on sait que cette préoccupation a toujours été dominante aux États-Unis dans le but de maîtriser une escalade nucléaire avant qu'elle ne risque de concerner le sanctuaire national américain.

De fait, les différents facteurs qui militent en faveur des nouvelles technologies doivent être évalués de manière raisonnable. **Il convient d'éviter d'excessives systématisations doctrinales à partir des performances des nouvelles technologies.**

Il est en particulier important d'éviter que les armements conventionnels nouveaux deviennent un élément de plus tendant à la dénucléarisation de l'Europe occidentale, car les nouvelles technologies n'ont pas la capacité de couplage entre la défense de l'Europe et celle des États-Unis qu'ont les armes nucléaires.

Les nouvelles technologies doivent renforcer la dissuasion qui doit actuellement faire face à des données politico-stratégiques nouvelles qui l'affaiblissent, tant à l'égard de l'Est qu'à l'égard du Sud.

Elles ne doivent pas s'y substituer.

*** ***

QUATRIÈME PARTIE

LA CONFIRMATION DU RÔLE DÉTERMINANT DES OPINIONS PUBLIQUES ET DE LA PRESSE DANS LA GESTION D'UNE CRISE

La guerre du Golfe a démontré l'extrême versatilité, mais aussi le caractère déterminant, de l'opinion publique en cas de crise grave.

En moins d'une semaine, une opinion hostile à l'intervention militaire française (37 % favorables à une intervention avant le 15 janvier) est devenue une opinion favorable à 77 %...

Dans le même temps, les appréciations sur l'issue de la crise ont connu -sous l'influence des médias- des évolutions parfaitement cyclothymiques, allant d'un excès manifeste d'optimisme dans les premiers jours à un excès, non moins manifeste, de pessimisme lors des premières réactions irakiennes, et notamment à l'occasion des premières attaques de missiles SCUD contre Israël.

Il est clair qu'en cas de crise paroxysmique, qui serait marquée par un chantage nucléaire au terme duquel la vie ou la mort de la Nation serait en cause, la détermination, la sérénité et le calme de l'opinion publique seraient des facteurs au moins aussi déterminants que les performances de nos armes ou la valeur de nos forces armées, fussent-elles largement professionnalisées.

*

* *

Le problème du rôle de l'opinion publique en cas de crise est donc capital.

Nous n'aurons pas la prétention de traiter un sujet d'une telle ampleur et d'une telle complexité dans le cadre du présent rapport. Comme pour les autres parties de cette étude, nous voudrions simplement initier une réflexion et dégager un certain nombre d'axes de recherche.

*

* *

Le rôle de la presse dans la crise du Golfe a fait l'objet de commentaires divers. De la même manière, la politique de communication menée par les autorités militaires n'a pas, en France comme dans d'autres pays de la coalition, été exempte de critiques.

A - Quelques éléments d'appréciation critique concernant le rôle de la presse et des autorités militaires et politiques

1. La presse

Les observations très générales qui suivent n'établiront pas -comme la rigueur l'eût exigé- de distinguer selon les types de médias. Il est cependant bien clair que l'approche journalistique d'un événement tel que la crise du Golfe n'est pas identique selon qu'elle est couverte par la télévision, la radio, la presse quotidienne ou la presse hebdomadaire.

Certains points communs nécessitent cependant d'être relevés même s'ils concernent plus la presse audiovisuelle, qui a joué un rôle capital dans la couverture de cette crise. La prééminence de la télévision dans la couverture de cette crise constitue au demeurant un enseignement lourd de conséquences. L'image et le direct ont en effet une influence plus grande que l'écrit, le différé ou le raconté. N'est cru que ce qui est vu. Cette situation conforte l'exigence du public d'une couverture immédiate et visuelle de l'événement. Mais cette couverture audiovisuelle n'est pas neutre. Elle privilégie l'émotif, l'affectif et l'événementiel au détriment de la sérénité de l'analyse et de l'examen des événements dans un contexte de durée. L'instantanéité entre le fait et sa relation introduit un décalage dans le temps entre la perception, souvent spectaculaire, de l'information et son explication qui intervient parfois plus tard.

*

* *

Pour beaucoup, les médias, et en particulier la télévision, ne sont pas toujours pleinement parvenus à s'affirmer comme un "quatrième pouvoir" auréolé du prestige d'une recherche absolue de la vérité et de l'objectivité, à l'exclusion de toute autre considération. De fait, le rôle des médias a été fortement perturbé par la rareté des informations dont l'essentiel était retenu ou filtré par les autorités militaires, qu'elles soient françaises ou étrangères. Cette situation a eu pour effet d'amplifier l'approche commerciale des événements par certains médias, et de mettre en exergue une certaine recherche du sensationnel ou du "scoop". Les investissements très importants exigés par l'envoi de correspondants dans la vaste région directement ou indirectement concernée par les événements, le coût élevé de la mise en place ou de la réservation de moyens de transmission audiovisuels fiables et immédiats, ainsi que les moins-values publicitaires qui ont résulté de la réorganisation des grilles pendant la crise sont autant d'éléments qui ont contribué à provoquer une recherche, parfois mal contrôlée, du "scoop", au détriment des organes de presse concurrents. Cette situation a été à l'origine d'un certain nombre d'effets pervers. Elle a contribué à engendrer un déficit d'analyse déploré par de nombreux observateurs. L'exigence d'exploitation immédiate des rares informations a parfois provoqué une reprise sans délai d'informations non vérifiées ou à propos desquelles les éléments sérieux de commentaires et d'analyse faisaient défaut.

Cet état de fait n'a été qu'imparfaitement compensé par le recours -jugé par certains abusif- à des experts dont les plus remarquables ont été d'anciens militaires de carrière. La rareté des images a en effet, ipso facto, valorisé les interventions de ceux que leur expérience passée faisait apparaître comme des spécialistes. Mis en face de l'obligation d'avoir à gloser, sans recul, sur des situations dont ils ne connaissaient pas toutes les données, les experts ont été contraints soit à une extrême prudence qui a déçu des auditeurs, des téléspectateurs ou des lecteurs qui -dans un contexte de rareté de l'information- attendaient des précisions concrètes, soit à s'engager dans des prévisions hasardeuses et pas toujours controuvées par les faits (annonce de l'emploi quasi-certain du chimique, mise en exergue de l'importance décisive du "débarquement sur les côtes koweïtiennes" pour le succès de la bataille aéroterrestre, insistance sur le caractère meurtrier pour la coalition ainsi que sur la longueur

probable des combats terrestres, évaluation hasardeuse et variable des conséquences réelles des bombardements aériens, etc.).

La situation des médias face au déficit d'information dans la guerre du Golfe, en valorisant l'approche commerciale de la fonction journalistique, a par ailleurs contribué à amplifier un phénomène bien connu, déjà observé, le triste précédent de Timissoara : **le phénomène de surenchère et d'amplification**. Ce phénomène a été notamment patent pour ce qui est de l'évaluation des pertes et des destructions civiles en Irak ; les conséquences diverses de la marée noire déclenchée par le rejet à la mer de quantités importantes de pétrole ; le rôle potentiel de l'aviation irakienne notamment après le transfert d'une partie d'entre-elle en Iran ; l'évaluation de la puissance militaire irakienne ; la réalité de l'ampleur de la contre-offensive irakienne ; la menace terroriste (voire l'interprétation comme acte terroriste de simples faits divers en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Maghreb) ; les "armes secrètes", en particulier bactériologiques, de Saddam Hussein ; les réactions de la "rue musulmane" dans certaines capitales arabes ; ou l'importance de certaines propositions et plans de paix dont on se souviendra que l'une d'entre-elle a été annoncée et commentée avant que le texte complet n'en soit connu.

A ces facteurs qui soulignent la difficile exigence qu'il y a à concilier le direct et la rigueur d'une information vérifiée, ainsi que d'un commentaire pondéré, se sont ajoutés certains glissements plus ponctuels qui ont également contribué à alimenter certaines des critiques adressées aux médias dans la couverture de cette crise.

Les difficultés des médias à obtenir des informations ont tout d'abord provoqué ce que certains ont considéré comme un excès de plaintes de la presse sur ses conditions de travail. De fait, pendant de nombreuses journées, la plupart des commentaires s'ouvraient ou s'achevaient inévitablement sur un couplet sur les difficultés de travail des journalistes. Un phénomène pervers en a résulté, laissant l'impression qu'une partie de la presse consacrait autant de temps aux commentaires sur elle-même qu'à l'analyse de la crise.

C'est dans cet esprit que l'interview appuyé et vengeur de quatre soldats du train -récemment débarqués sur le sol saoudiens et

fatigués par leur voyage- et diffusé au journal de 20 heures d'une grande chaîne, n'est pas apparu aux yeux de nombreux observateurs comme un élément objectif d'information sur le moral de l'ensemble des militaires français sur place. Les conditions et la durée de la diffusion d'un tel document à une heure de grande écoute -même dans un contexte de "grogne" des journalistes s'estimant sous-informés par les autorités militaires- n'ont sans doute pas contribué à améliorer les appréciations portées sur l'objectivité et le sérieux de la presse en temps de crise. .

De la même manière, le fait que le correspondant d'une chaîne de télévision, à l'approche des opérations terrestres, ait conclu son reportage par une allusion appuyée aux "body bags" qui attendaient les inévitables victimes des opérations annoncées n'a certainement pas été perçu comme une couverture pleine de tact de l'événement par les familles des soldats appartenant aux unités concernées.

L'excessive théâtralisation de certaines informations n'a pas toujours servi ceux qui s'y sont adonnés. C'est ainsi, par exemple, que les images des commentateurs de CNN revêtus de masques à gaz au cours d'une alerte, alors que le reste des occupants de l'abri, et notamment les techniciens, continuaient à vaquer à leurs obligations sans protection particulière, ont laissé à beaucoup une certaine impression de malaise.

2. Le gouvernement et les autorités militaires

Les critiques adressées à la presse ont une cause fondamentale : la sous-information. Il est cependant clair qu'une guerre n'est pas un événement tout à fait comme un autre, ne serait-ce qu'en raison des vies humaines, ou de l'effet démoralisateur que peuvent provoquer certaines informations. L'importance de la dimension émotionnelle et affective des images télévisuelles accroît ce risque.

De manière plus spécifique, il apparaît également que l'effet de surprise indispensable au succès de la manoeuvre d'enveloppement par le Nord du gros des troupes irakiennes exigeait

le secret sur le positionnement de certaines troupes, et tout particulièrement sur celui de la Division Daguet. Des reportages permettant de situer la Division Daguet redéployée très au nord de ses positions initiales n'auraient pas manqué de susciter certaines interrogations qui auraient pu compromettre la réussite de l'ensemble de l'opération terrestre.

D'une manière plus générale, le succès de l'opération terrestre a largement reposé sur une véritable manœuvre d'intoxication tendant à annoncer un débarquement des coalisés sur les côtes kowétiennes, alors que la manœuvre réelle reposerait sur un enveloppement des forces irakiennes par le nord. Il est clair que la presse a été largement mise à contribution dans l'exécution de ce dessein.

Enfin, votre commission a pu constater, à l'occasion de l'audition de plusieurs personnalités modérées du monde arabe, que la perception des événements du Golfe -notamment par la télévision- avait été mal comprise par une grande partie du monde arabe francophone. Il s'agit sans doute là d'un aspect particulier d'un problème culturel important et beaucoup plus vaste entre le monde arabe et la France. Mais il convient de retenir et de mesurer le fait que la télévision française est désormais largement reçue et commentée dans le Maghreb et que le contenu, par nature principalement hexagonal, de son approche des événements quels qu'ils soient, peut poser des problèmes de compréhension mutuelle.

*

* *

De fait, le strict contrôle exercé sur les informations ainsi que la rareté de celles-ci ont permis de présenter une vision très aseptisée des opérations militaires. Cette approche a sans doute contribué à la constitution d'une opinion publique de moins en moins hostile à l'action armée. La rareté des images a également contribué à favoriser l'impact des interventions des autorités responsables politiques et militaires. La perception du rôle de "ceux qui savaient", notamment à l'occasion des "briefings" quotidiens des chefs militaires, s'en est trouvée valorisée. A contrario, l'utilisation par

Bagdad des médias occidentaux -et singulièrement de la chaîne américaine CNN- a renforcé l'hostilité de l'opinion publique occidentale à l'égard du dictateur de Bagdad. Face aux images éthérées produites par la coalition, la vision des otages occidentaux, des pilotes prisonniers, voire même des bombardements en Irak, ont renforcé l'image de tyran sanguinaire de Saddam Hussein.

*

* *

C'est ainsi que le contrôle strict de l'information -pour ne pas dire la censure- a sans doute joué un rôle non négligeable dans le renforcement d'une opinion publique de plus en plus favorable à l'action armée.

Le succès de cette politique -peu satisfaisante en soi sur le plan éthique- a été amplifié par les erreurs médiatiques commises par Bagdad ainsi surtout que par la brièveté des combats terrestres.

La politique menée ne doit donc pas constituer une référence qui exclurait -en raison de son succès- toute réflexion sur une certaine préparation de la nécessaire coopération entre les médias et l'Etat en cas de crise.

B - La nécessaire recherche d'une politique médiatique de gestion des crises

L'importance du rôle des opinions publiques dans le dénouement de toute crise, l'importance supérieure des enjeux qui peuvent être mis en cause à l'occasion d'une crise, les exigences de la démocratie mais aussi les exigences du public d'un Etat de droit en matière de liberté et de pluralisme d'information sont des paramètres difficilement conciliables.

Aussi l'information en temps de crise mériterait-elle sans doute d'être organisée, planifiée et légalisée dans le respect du rôle de chacun.

L'affaire n'est pas simple car les intérêts des citoyens, des pouvoirs publics, des partis ou des organisations politiques ainsi que des différents médias sont très loin d'être convergents en la matière. La soudaineté des crises mais aussi leur spécificité et leur caractère imprévisible rendent en outre difficile la définition a priori de règles d'action acceptées par tous et prévues à l'avance.

Il est cependant clair qu'il existe dans ce domaine un vide juridique.

Ce n'est qu'en termes très généraux que la loi du 30 septembre 1986 sur l'audiovisuel ménage les impératifs de défense nationale en matière d'information. Contrairement au temps de guerre, l'état de crise ne fait l'objet, dans le domaine de l'information, d'aucune législation spécifique.

Il est non moins clair que l'approche médiatique d'une crise doit être exclusive de tout formalisme ou de toute organisation planifiée autour de procédures ou de structures rigides et prédéterminées. Quant à l'organisation a priori, en l'absence de toute menace pressante, d'un certain nombre de règles de "bonne conduite", elle peut s'avérer inopportune ou vaine.

Il reste que la crise du Golfe a mis en lumière un certain nombre de lacunes dans ce domaine particulièrement sensible.

*

* *

Le risque des conséquences néfastes des fausses nouvelles, voire des actions délibérées de désinformation, les

exigences de la démocratie, le besoin encore accru en période de crise d'information des citoyens d'une démocratie, sont autant d'éléments qui militent en faveur d'une certaine organisation et de la préparation d'une politique gouvernementale d'information en cas de crise.

Une telle politique doit, par définition, être interministérielle afin d'éviter les risques de "fausses notes".

Elle pourrait s'appuyer sur des spécialistes de l'information en place en permanence auprès des principales administrations les plus exposées (armée, police, etc.), et habitués à travailler en étroite association avec les médias les plus représentatifs.

Elle devrait être caractérisée par sa permanence et son aptitude à réagir sans délais.

Inévitable dans certains cas extrêmes, le recours à la censure -de droit ou de fait- devrait être exceptionnel, ne serait-ce qu'en raison des effets pervers que pourraient provoquer, notamment en cas de crise grave ou de guerre, d'inévitables révélations a posteriori sur une vérité ou un fait occultés dont l'ampleur se trouverait ainsi multipliée.

- L'exigence d'immédiateté et de permanence de l'accès de l'Etat à l'information

Le droit immédiat d'accès à l'information des autorités gouvernementales doit être aménagé afin de pouvoir s'exercer sans difficulté ni abus. En effet l'approche médiatique d'une crise peut conduire les médias à majorer -ou au contraire à minorer- l'importance relative de certains éléments constitutifs de la situation de crise.

Les risques d'effet d'exagération qui peuvent résulter de la concurrence entre les médias, ainsi que la vulnérabilité des démocraties aux actions délibérées de désinformation, justifient des possibilités spécifiques permanentes et organisées d'information au profit de l'Etat. Cette exigence se justifie d'autant plus qu'il existe une inégalité manifeste entre les régimes démocratiques et les régimes totalitaires dans l'accès à l'information. Le fait que cette inégalité ait très mal été exploitée par l'Irak dans la guerre du Golfe n'enlève rien à cette constatation ni aux possibilités particulières d'action au profit de l'Etat qui doivent en résulter. Ces possibilités doivent intégrer la mise en place de moyens techniques susceptibles de pallier des défaillances (destruction, prise en otage, manipulation) des supports médiatiques écrits et audiovisuels existant en temps normal.

- La recherche sans excessif formalisme d'un code de bonne conduite sur l'information en temps de crise

Même s'il est clair -comme on l'a vu dans la crise du Golfe- que la perception d'un danger pour l'ensemble du pays conduit naturellement les médias à intégrer les intérêts supérieurs du pays dans leur approche du traitement d'une crise majeure, il est non moins clair que c'est en cas de crise grave que la demande d'information est la plus forte. C'est en cas de crise majeure que, sous l'effet de la concurrence, les risques de surenchère entre les médias et, de ce fait, d'amplification de certains phénomènes, peuvent entraîner les conséquences les plus graves. Cette situation devrait conduire à la définition formelle ou informelle d'un certain nombre de règles de bonne conduite applicables tant aux médias qu'aux institutions étatiques. L'exercice ne sera pas simple. Il s'impose cependant.

- Vers la définition d'un statut de "correspondant de crise"

Un aspect important d'une définition préalable des règles essentielles de l'information en cas de crise pourrait porter sur la définition d'un statut de "correspondant de crise". Il pourrait s'agir de la désignation -si possible de manière concertée- d'un certain nombre de journalistes habitués à suivre les questions de défense, voire de sécurité en général. Ces journalistes

disposeraient de facilités particulières d'accès aux informations et aux théâtres d'action.

L'idéal serait qu'en fonction de la rigoureuse application d'un certain nombre de règles mutuellement acceptées, ces correspondants préalablement désignés soient libres de leurs investigations.

L'accès aux zones d'action serait organisé sous la forme de "pool" équitablement représentatif des différents médias. Un contrôle préalable des informations pourrait cependant être exigé dans certains cas bien précis.

- L'amélioration de la préparation des armées et des administrations en général aux fonctions de communication

Le développement du rôle joué par le SIRPA dans l'Armée française a fortement contribué à une meilleure prise en compte du rôle de l'opinion publique dans la gestion de la politique militaire. Des développements nouveaux devraient cependant être menés à bien à partir de la constatation que le facteur "opinion publique" peut être un élément tout aussi déterminant que certaines données militaires régulièrement prises en compte par les états-majors. L'information mériterait d'être intégrée comme un élément constitutif de toute stratégie globale.

L'organisation de l'Armée américaine dans ce domaine est apparue dans toute son ampleur lors de la crise du Golfe. Certains enseignements mériteraient d'en être tirés pour ce qui est de nos armées. Une sélection et une instruction adaptées aux problèmes de communication, et poursuivies tout au long de la carrière de certains officiers spécialisés ou destinés à exercer des fonctions de commandement exposées, mériteraient d'être étudiées. Des équipements d'intervention et de production audiovisuels pourraient utilement pour être mis en place en certaines circonstances auprès de certaines unités. Enfin, à l'instar de ce qui existe dans l'armée américaine, des détachements de spécialistes de la communication devraient exister auprès de certains commandements et unités exposés à des problèmes de relations avec les médias.

D'une manière générale, les armées pourraient contribuer par des actions diverses à promouvoir en leur sein une attitude moins inquiète et plus ouverte à l'égard des médias.

L'action des armées devrait également se poursuivre, de manière scientifique, en évitant tout risque de dérive idéologique, dans le domaine de la détection des fausses informations, voire des actions construites de désinformation délibérée. Les organismes expérimentaux qui avaient été mis en place il y a quelques années dans ce secteur mériteraient d'être réactivés, améliorés et renforcés.

*

* *

CINQUIÈME PARTIE

**LA RECHERCHE DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES ENTRE
PROFESSIONNELS ET APPELÉS AU SEIN DE NOS
ARMÉES**

Le déploiement de nos armées dans le Golfe a commencé dès les premières heures de la crise avec les unités de la Marine. Le franchissement du canal de Suez dès le 4 août par la frégate anti-sous-marine Dupleix marque le début de la montée en puissance de nos forces qui atteindra le 16 février 1991 le plein de ses effectifs, avec 16 000 hommes (forces navales comprises).

Dans le calendrier du déploiement, chaque renfort significatif correspond, sous différents noms de code, à un tournant de la crise. L'opération "Artimon" matérialise l'application des résolutions de l'ONU sur l'embargo. "Busiris" et "Salamandre" officialisent l'engagement français affirmé par le Président de la République dans sa première évocation de la logique de guerre. Enfin, "Daguet", composante essentiellement aéroterrestre de la participation française à la coalition, répond au coup de force irakien de la mi-septembre contre les ambassades occidentales à Koweït-City.

Cet engagement successif des trois armées a conduit les états-majors à mettre en place dans le Golfe des personnels militaires professionnels, conformément aux directives présidentielles qui excluaient formellement toute participation d'appelés dans le Golfe.

A - La répartition des personnels au sein des trois armées et de la gendarmerie

Contrairement à une idée généralement répandue, l'apparition de l'armée de conscription en France a été assez tardive. Ce n'est qu'en 1905 que son principe a été adopté. Il est tout à fait excessif de parler de tradition bien établie. En fait le 19ème siècle a surtout été marqué par la mise en place d'expédients nécessaires à la constitution d'une armée dont il est difficile de définir la nature en raison, d'une part, de la difficulté de recruter entre 1815 et 1870 une armée d'engagés et de sous-officiers et, d'autre part, d'une application très particulière du principe de la conscription avec le système des remplacements entre 1872 et 1905.

En 1991, les effectifs militaires, y compris la gendarmerie, comprennent 300 643 professionnels et 241 716 appelés, soit un effectif global d'environ 542.000 personnes.

Le nombre significatif d'appelés dans les forces armées françaises en 1991 témoigne indéniablement en 1991 de la permanence d'une armée de conscription dans le système français. Cette situation reflète en fait des disparités importantes suivant les armées. Elle exige une analyse plus précise sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif.

Si l'on met à part la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) et les services communs qui disposent seulement de quelques appelés de haut niveau (ingénieurs ou médecins), on constate que les équilibres entre professionnels et appelés sont très différents suivant les armées.

Le tableau ci-dessous met en évidence des situations très contrastées qui témoignent d'un éventail très large de solutions suivant les armées.

Catégories/ Armées	Professionnels	Appelés	Total	% professionnels
Gendarmerie	78.676	10.602	79.278	89%
Marine	46.197	19.098	65.295	71%
Armée de l'Air	57.418	35.443	92.861	62%
Armée de Terre	106.814	173.504	280.318	38%

1. La gendarmerie

Formation originale au sein des armées françaises, la Gendarmerie est constituée essentiellement de professionnels

représentant 89 % des effectifs militaires. La participation des appelés est ici totalement marginale et constitue seulement un élément de renfort pour alléger les tâches de cette arme, et éventuellement un vivier pour sélectionner les postulants à un engagement ultérieur. Il n'est pas abusif de parler dans ce cas d'armée de professionnels dont la réputation n'est plus à faire, et dont la qualité du service est reconnue en particulier par les élus des collectivités locales.

2. La Marine

La Marine, avec 71 % de personnels d'active, constitue, mais à un degré moindre que la Gendarmerie, une armée de professionnels. Toutefois cette qualification doit être nuancée, car les **appelés sont intégrés comme le personnel engagé dans toutes les unités et y tiennent même des emplois de spécialistes.**

En moyenne le quart du personnel présent à bord des bâtiments de guerre accomplit son service national dans un éventail de spécialités aussi diverses que cuisinier, missilier, diéseliste, matelot de pont d'envol ou chef de quart pour les officiers.

Cette situation explique les difficultés rencontrées par la Marine lorsque le Président de la République annonça, le 9 janvier 1991, qu'aucun membre du contingent ne devrait être embarqué sur les navires qui se trouveraient exposés.

Pour prendre un exemple, le port-avions Clemenceau envoyé initialement dans le Golfe dès le 10 août 1990 comprenait au sein de l'équipage une proportion significative d'appelés de l'ordre de plus de 40 %.

3. L'Armée de l'Air

L'Armée de l'Air offre un compromis plus équilibré entre professionnels et appelés. Le **pourcentage de militaires d'active y est de 62%**. La répartition entre professionnels et appelés, contrairement à la Marine, est marquée par une **séparation stricte des fonctions**. Les fonctions essentielles exigeant une haute technicité (pilotes, mécaniciens, contrôleurs de circulation aérienne) sont assurées en général par des militaires d'active dont la spécialité est indiscutable et la formation longue et onéreuse.

Selon les renseignements communiqués par le chef d'état-major de l'Armée de l'Air lors du dernier colloque "conscription et armée de métier", les appelés de l'Armée de l'Air sont affectés principalement aux activités de support et de soutien :

- 25% pour des emplois à caractère technique (mécanique radio, infrastructure, génie de l'air)

- 19% pour des emplois de support opérationnel (conducteurs, transmetteurs, météorologistes, infirmiers...)

- 18% pour des emplois de protection et de sécurité (protection sol, défense sol-air, gendarmerie, pompiers...)

- 13% pour des emplois à caractère administratif (agents de bureau, comptabilité...)

10% pour des emplois de support général (restauration, manutention, servitudes générales...)

Ces appelés constituent donc une partie de l'environnement lié à l'infrastructure opérationnelle et aux plateformes, mais il n'y a pas d'imbrication entre professionnels

et appelés au sein des escadres ou des escadrons qui mettent des avions en oeuvre.

Cette particularité a certainement facilité la mise en place des unités dans le Golfe et n'a pas posé de problème majeur à l'armée de l'Air en raison de la proportion importante de cadres, officiers et sous-officiers.

4. L'Armée de Terre

Le poids de la conscription repose en fait principalement sur l'Armée de Terre. La répartition quantitative montre que les professionnels au sein de cette armée (38%) sont largement minoritaires, et met en évidence le rôle primordial des appelés dans le fonctionnement. Alors que les autres armées sont susceptibles de s'affranchir plus ou moins de la participation des appelés, l'Armée de Terre au contraire s'appuie principalement sur l'armée de conscription. L'interpénétration entre appelés et professionnels est bien évidemment complète et difficile à remettre en cause dans le système actuel sans compromettre l'efficacité opérationnelle de l'ensemble.

Une conséquence d'une telle organisation est le **petit nombre de formations entièrement professionnalisées existantes.**

En dehors des neuf régiments de la Légion étrangère, il n'existe que huit formations composées uniquement d'engagés appartenant pour l'essentiel aux troupes de marine.

Sur la vingtaine de régiments ou d'unités semi-professionnalisées, onze seulement possèdent un nombre significatif d'engagés. D'une manière générale, l'Armée de Terre regroupe dans les mêmes unités à la fois des engagés et des appelés, ce qui ne permet donc pas l'engagement hors d'Europe de la plus grande partie des forces.

Les unités professionnalisées ou semi-professionnalisées regroupées au sein de la FAR, et principalement de la 11ème Division parachutiste, de la 6ème Division légère blindée ou de la 9ème Division d'infanterie de marine sont dotées de matériels relativement légers plus aptes à des actions ponctuelles outre-mer qu'à un engagement classique conventionnel.

On comprend les difficultés qui sont apparues lorsqu'il a fallu mettre en place des unités professionnelles capables d'entreprendre une action d'une certaine ampleur.

Les divisions blindées, six actuellement, quatre dans un avenir proche, sont servies par des appelés et ne peuvent être employées qu'en Europe si l'on s'en tient aux directives actuelles.

Sur le plan quantitatif, l'Armée de Terre ne dispose que d'une ressource d'environ 30 000 EVAT (Engagés Volontaires).

La composante professionnelle des armées françaises apparaît en définitive très différenciée selon les armées. La Marine et l'Armée de Terre présentent sans doute les exemples où l'insuffisance de la ressource et l'interpénétration entre appelés et professionnels constitueraient sans doute un handicap difficile à surmonter dans l'hypothèse d'une crise grave qui exigerait un engagement plus soutenu.

B - Les solutions adoptées dans le Golfe et les problèmes

Depuis le début de la crise, l'engagement des forces françaises dans le Golfe s'est fait de façon séquentielle en

fonction de l'évolution de la situation internationale. Cette lente montée en puissance a été d'une importance toute relative puisque l'Armée de Terre n'a aligné que 12 000 hommes en Arabie Saoudite sur un effectif de 280 000 hommes, dont 110 000 professionnels. Elle a montré les limites de l'effort que l'armée française pourrait entreprendre sans engager les appelés.

La décision du Président de la République de ne faire appel qu'à des professionnels en Arabie Saoudite a sans doute été bien perçue par l'opinion publique. Elle a cependant conduit de facto à distinguer deux composantes au sein de l'armée. La première composée de professionnels capables d'intervenir hors Europe, et l'autre à vocation territoriale, constituée d'appelés dont le champ d'action serait limité à l'hexagone et éventuellement à l'Europe.

Une telle limitation, d'ordre politique, n'est cependant pas imposée par la loi. L'article L 70 du code du service national précise que "les militaires peuvent être appelés à servir en tout temps et en tout lieu. Toutefois, en temps de paix, seuls les appelés qui sont volontaires pour une telle affectation peuvent être affectés à des unités ou formations stationnées hors d'Europe et hors des départements et des territoires d'outre-mer."

La présence d'appelés dans le Golfe aurait donc pu très bien être envisagée sous réserve de volontariat. Une telle solution avait d'ailleurs été adoptée dès 1983 quand des unités françaises ont été envoyées au Sud Liban, dans le cadre de la FINUL.

Si l'Armée de Terre et l'Armée de l'Air engagées dans le Golfe principalement à partir de fin septembre et début octobre ont, dès le départ, envoyé des unités professionnalisées, en revanche la Marine a été amenée à modifier profondément la composition des équipages de ses navires qui comprenaient initialement tous des appelés.

1. Le déploiement de la Marine

Depuis le 2 août, les forces navales françaises déployées au Moyen-Orient ont assuré de multiples missions sous contrôle opérationnel national, américain, ou coordonnées avec d'autres forces maritimes de pays membres de l'UEO :

- mission de contrôle de l'embargo en Mer Rouge, Golfe d'Aden, Mer d'Oman, abords Est et Ouest du détroit d'Ormuz ;

- mission de protection et de surveillance du flux logistique constitué par les bâtiments civils et militaires alimentant la bataille aéro-terrestre des nations alliées ;

- mission de protection des forces amphibies américaines ;

- mission de transport opérationnel ;

- mission de soutien sanitaire dans le port de Yambu.

L'exécution de ces missions a requis tout au long du conflit la participation de nombreux bâtiments de guerre français. A certains moments, on a relevé jusqu'à 14 bâtiments de guerre dans les zones concernées, non compris le porte-avions Clemenceau rentré à Toulon en octobre 1990.

Ceci représente près du tiers du tonnage des bâtiments de la flotte, SNLE non compris et plus du quart des effectifs embarqués (SNLE non compris).

En moyenne, la Marine a mis en oeuvre sur la zone une douzaine de navires (frégates, avisos, escorteurs, chasseurs de mines, pétroliers, bâtiments ateliers et de soutien, transport de chalands de débarquement). D'autres bâtiments et leurs équipages ont par ailleurs été mis en alerte à Toulon.

Compte tenu de la présence d'appelés sur chaque bâtiment, la Marine nationale a dû **professionnaliser les unités présentes dans le Golfe** ou susceptibles d'être envoyées dans cette zone maritime, **en proposant aux appelés de souscrire un**

engagement résiliable après une durée correspondant à celle du service militaire.

Environ 45% des quartiers-mâîtres et des matelots, ainsi que 75% des officiers concernés ont accepté un tel contrat. Le complément de personnel d'active nécessaire a été prélevé sur d'autres unités.

Cette mesure a permis de faire face aux besoins de la crise, mais il semble difficile d'adopter une telle solution à titre permanent. Elle comporte trop d'aléas, suppose des délais incompatibles avec la nécessité de pouvoir disposer immédiatement d'unités bien entraînées, et dont les équipages ont atteint le niveau de cohésion requis.

C'est en fait l'ensemble des bâtiments de combat qui tous ont vocation à être employés dans les actions extérieures qui devrait être professionnalisé. Cet impératif conduirait à rechercher près de 5 000 engagés supplémentaires en remplacement des appelés.

La Marine n'est pas assurée de trouver les ressources humaines correspondantes. Par ailleurs, cette solution ne permettrait plus aux jeunes Français d'effectuer leur service militaire sur des navires de combat. Seuls seraient alors offerts des postes dans les unités à terre ou sur des bâtiments de service public ou de soutien.

Cette situation nouvelle ne manquerait pas de susciter une désaffection pour le service national dans la Marine. Il est sans doute préférable de rechercher d'autres solutions, notamment en acceptant qu'un appelé qui le demande puisse être employé durant son service dans les mêmes conditions qu'un militaire de carrière. Ce volontariat pourrait être assorti de mesures analogues à celles accordées aux engagés, en particulier sur le plan financier.

2. Le dispositif de l'Armée de l'Air

Réalisé plus tardivement, le déploiement de la composante Air représentée en début de crise par un élément réduit de coopération aux Emirats arabes unis (mise en condition des Mirage 2000 émiratis et service des batteries sol-air Crotale), a réellement débuté début octobre et concerné en moyenne un millier d'hommes chargés principalement de la mise en oeuvre de 12 Mirage 2000 de défense aérienne, de 28 Jaguar d'attaque au sol et de 4 Mirage F1 CR de reconnaissance. En outre, un certain nombre d'appareils de transport, notamment des C 160 Transall et des C 130 Hercules ont participé aux opérations de logistique pendant toute la durée de la crise.

Installées sur deux bases aériennes en Arabie Saoudite, principalement à Al Ahsa et accessoirement à Riyad, les forces aériennes mises en place dans le Golfe pour assurer des missions de défense aérienne ou de destruction d'objectifs du sol provenaient essentiellement d'un nombre limité de bases aériennes métropolitaines :

- Orange (5ème escadre de chasse)
- Strasbourg (33ème escadre de reconnaissance)
- Toul (11ème escadre de chasse)
- Istres (93ème escadre de ravitaillement)
- Orléans et Evreux pour le transport aérien militaire.

Ce dispositif a entraîné au plus fort de la crise la participation de 1 300 personnels militaires et de 60 avions de tous types. Compte tenu des moyens spécialisés déployés, l'Armée de l'Air a mis en place exclusivement du personnel d'active, conformément aux normes appliquées dans l'Armée de l'Air où les postes de spécialistes sont tenus par des professionnels. Cette conception, qui sépare nettement les fonctions opérationnelles confiées aux militaires d'active des fonctions d'environnement où sont affectés les 35 000 appelés de l'Armée de l'Air, permet de disposer

d'unités homogènes et cohérentes immédiatement disponibles pour des actions extérieures.

Sans doute, le **problème des relèves** se serait posé avec davantage d'acuité si le conflit avait duré. Contrairement aux autres armées, les relèves des personnels sont très strictement planifiées selon le corps d'appartenance et la spécialité : le personnel navigant après 45 jours de présence, les mécaniciens, les contrôleurs, le personnel de défense sol-air après deux mois, les fusiliers commandos et le personnel "support base" après quatre mois, enfin les personnels d'état-major après six mois de présence. Or la ressource disponible dans les diverses spécialités citées est très limitée.

Mais c'est sans doute au **niveau des moyens de défense sol-air que l'absence d'unités professionnalisées** aptes à servir ces matériels a été plus nettement ressentie.

Il en est de même pour la **protection au sol des unités déployées**. En métropole, la défense sol-sol et sol-air des bases aériennes est confiée, pour des raisons d'économie et par manque d'effectifs, à des personnels du contingent et à des réservistes.

On peut légitimement s'interroger sur la manière dont seraient effectivement assurées les fonctions d'environnement dans le cadre d'une intervention extérieure où la France serait seule engagée.

3. L'engagement de l'Armée de Terre

Plus significatif tout en restant très modeste au niveau des forces coalisées, le déploiement de l'Armée de Terre s'est effectué progressivement à partir du moment où le Président de la République, à la mi-septembre, a décidé de faire participer la France d'abord à l'opération "Bouclier du désert" puis à l'opération "Tempête du désert".

Composées uniquement de professionnels, les forces terrestres mises en place en Arabie Saoudite ont été prélevées essentiellement sur la FAR : et notamment la 6ème DLB mais aussi les 9ème DIMA et 4ème DAM.

Limitée à 12 000 hommes, la participation de l'Armée de Terre a représenté de façon permanente neuf régiments des différentes armes et concerné une dizaine d'autres régiments par la constitution de détachements. Ces régiments professionnalisés, en totalité ou en grande partie, appartiennent en général à la Légion étrangère, aux troupes de marine ou à l'ALAT.

Il serait donc tout à fait abusif de voir dans la division DAGUET, mise en place à cette occasion, un échantillonnage type des unités de l'armée française. Il s'agit en fait de troupes d'élite rodées aux missions extérieures au Tchad, en République centrafricaine ou au Liban et bénéficiant pour certaines d'un recrutement particulier très sélectif (cas des légionnaires ou des personnels de l'ALAT).

Les difficultés qui sont apparues dans la mise en place de cet engagement limité de la France dans l'opération aéro-terrestre peuvent paraître surprenantes si on se réfère aux effectifs globaux de l'Armée de Terre (280 000 hommes) ou si on tente une comparaison avec les effectifs déployés par les Britanniques dans l'opération.

Ce paradoxe n'est qu'apparent si on prend en compte les structures des forces terrestres qui, contrairement aux autres armées, reposent essentiellement sur la conscription. On rappelle que la ressource en engagés militaires du rang est excessivement faible : de l'ordre de 30 000 hommes.

La décision de recourir aux seuls professionnels dans le Golfe a permis de mettre en évidence deux problèmes majeurs :

- d'une part, l'insuffisance du nombre de personnels engagés ;

- d'autre part, l'absence d'unités homogènes composées uniquement de professionnels dans certaines spécialités dont l'importance opérationnelle est décisive, l'artillerie ou les blindés lourds par exemple.

L'Armée de Terre compte environ 20 000 officiers, 60 000 sous-officiers, 30 000 engagés et 180 000 appelés. Les deux derniers chiffres représentent les forces susceptibles d'être mises en oeuvre. On mesure alors les limites de l'engagement quand il ne peut être fait appel qu'à des professionnels.

Encore faut-il déduire du nombre d'engagés, les personnels en formation, en fin de contrat ou qui participent à des missions outre-mer.

En fait, seulement 15 000 hommes du rang peuvent être utilisés dans le cadre d'une opération extérieure.

L'opération Daguet a mobilisé entre 8 000 et 9 000 personnels, la réserve et les renforts éventuels étant constitués par les 6 000 engagés restants.

Les contraintes dues aux effectifs apparaissent donc très fortes et ne permettraient pas d'envisager un engagement de plus grande ampleur.

Outre cette contrainte d'ordre quantitatif, l'opération DAGUET a mis en évidence un problème d'homogénéité de structures et de composition des unités.

C'est ainsi que les unités professionnelles de l'arme blindée cavalerie appartenant à la FAR sont équipées d'AMX 10 RC rapides mais peu blindés et armés d'un canon de 105 mm. Les unités chars lourds AMX 30 ou AMX 30 B 2 en revanche ne sont pas professionnalisées.

La constitution d'un groupement de quarante chars (G 40) nécessaire aux opérations dans le Golfe a impliqué l'affectation au 4ème régiment de Dragons d'un certain nombre d'engagés prélevés sur d'autres régiments et capables de mettre en oeuvre les AMX 30.

Ces prélèvements répétés d'engagés disséminés dans les régiments de l'armée de terre ont conduit à mettre à contribution plus de 50 unités selon les propos du ministre de la Défense tenus devant la commission élargie de la Défense de l'Assemblée nationale en février dernier. Cet état de fait a eu pour inévitable conséquence de diminuer momentanément la valeur opérationnelle de l'ensemble de l'armée de terre.

Ces quelques exemples mettent en évidence les limites de nos capacités d'une intervention conventionnelle d'une certaine envergure. Les moyens déployés en Arabie saoudite donnent une idée des moyens qui peuvent être mis en oeuvre actuellement. Il ne s'agit guère que d'une douzaine de régiments environ soit :

- trois régiments d'infanterie équipés de VAB
- deux régiments de chars AMX 10 RC
- un régiment de chars AMX 30 B 2
- un régiment d'artillerie de 155 TR F 1
- deux régiments d'hélicoptères de combat
- un régiment du génie
- un régiment de commandement et de soutien
- des détachements appartenant à d'autres régiments.

En outre, l'éloignement de la métropole a exigé la mise en place d'un groupement de soutien logistique important (2 500 militaires) chargé en particulier d'activer une zone d'appui logistique

avancée au nord de l'Arabie Saoudite et une base divisionnaire près de la frontière.

Si les rapporteurs saluent le remarquable effort militaire fait pour la mise sur pied de la Division Daguet, ils observent que l'armée de terre n'aurait pu aligner plus de 15 000 hommes dans le désert saoudien faute de moyens en personnels militaires d'active. Ce point mérite d'être souligné car il met en relief le fait que la France est une puissance très moyenne en termes de forces conventionnelles et d'effectifs professionnels face à un ennemi potentiel puissamment armé en matériel lourd et disposant d'effectifs importants.

C - La recherche d'une nouvelle répartition

La crise du Golfe a démontré que la guerre moderne est devenue une affaire de professionnels. De fait, le service national fait désormais l'objet des plus vives discussions renforcées par le caractère inégalitaire de l'institution créée en 1798 par la loi Jourdan, abandonnée durant le XIXème siècle et généralisée seulement depuis 1905.

L'idée que le service national n'est plus à la mesure des défis actuels fait progressivement son chemin à la fois dans l'opinion publique et dans le monde politique toutes tendances confondues. Les derniers sondages en particulier celui réalisé par IPSOS confirment cette tendance, deux Français sur trois sont favorables à une armée de métier.

Les positions doctrinales sur la conscription ou l'armée de métier sont connues.

Pour les uns, la conscription, malgré les inégalités de plus en plus évidentes, est toujours considérée comme le creuset de l'armée de la République juste et populaire. Elle permet aux citoyens de participer activement à la défense du pays. C'est la théorie de la "nation en armes" garante du maintien du patriotisme et du brassage social de la jeunesse.

Pour les autres, au contraire seule une armée professionnelle est capable de répondre aux problèmes actuels face à une technologie des systèmes d'armes de plus en plus sophistiquée et à un service national devenu anachronique en raison de son caractère inégalitaire. Les armées américaine et britannique toutes deux professionnalisées sont citées en exemple sans pour autant être considérées comme un danger pour la démocratie.

Un tel débat est important. Il demeure pourtant très éloigné des réalités telles qu'elles peuvent être appréhendées aujourd'hui à partir de l'expérience du Golfe ou même de la réalité quotidienne.

La crise du Golfe a révélé que la composante professionnelle de l'armée française est tout à fait insuffisante pour mener à bien une opération conventionnelle d'envergure contre une puissance moyenne équipée à l'européenne.

La composante professionnelle de l'armée française est en effet adaptée aux actions ponctuelles de faible envergure, notamment en Afrique ; sa capacité de projection extérieure a été démontrée et ses limites sont maintenant connues : la Marine et l'Armée de l'Air auraient connu des difficultés de relève si le conflit s'était prolongé et l'Armée de Terre ne pouvait mettre sur pied plus de 15 000 hommes.

Par ailleurs, le service national, institution séculaire, est devenu de plus en plus inégalitaire et difficilement acceptable dans sa forme actuelle.

Selon les dernières statistiques de 1989, sur une classe d'âge de 414 000 jeunes gens, on estime que 297 000 seulement effectueront un service national, 26 % échapperont à cette obligation (dispenses, exemptés, insoumis ...), 12 % bénéficieront d'affectations ou formes de service privilégiés.

Un total de 38 % n'aura donc jamais eu de contact avec les armées. Les jeunes filles qui ne sont pas astreintes au service renforcent encore plus le caractère inégalitaire du système car elles apparaissent de plus en plus comme des concurrentes des jeunes garçons dans la recherche d'emploi.

Un tel constat est évidemment peu satisfaisant. Il exige une évolution qui tienne compte notamment des réalités, des coûts et des possibilités de recrutement sans doute plus impératives que les références doctrinales trop abstraites et en définitive difficiles à appliquer.

Une première analyse montre que les grands principes d'une évolution semblent déjà fixés et que la marge de manoeuvre est, en fait, très limitée.

1. Un cadre général déjà tracé

Engagée bien avant la crise du Golfe, la réorganisation des armées conditionnée par le changement de contexte stratégique a été déjà bien amorcée. Le Président de la République lui-même annonçait, dès juillet 1990, un certain nombre de mesures et la dernière allocution du Chef de l'Etat du 4 mars 1991 a confirmé une modernisation de l'appareil de défense sans changement de la stratégie.

a) une "réduction du format" des armées

Prévue dès juillet 1990, la réduction du format des armées touche essentiellement l'Armée de Terre dont les effectifs devraient être réduits de 288 000 hommes en 1990 à 250 000 en 1994, cadres d'active compris. Elle correspond à une déflation d'environ 30 000 postes d'appelés provenant de la dissolution de deux divisions blindées stationnées en Allemagne (FFA). La Marine et l'Armée de l'Air ne devraient peu ou pas être concernées par ces mesures de déflation compte tenu de leurs moyens déjà restreints en personnels. La gendarmerie devrait poursuivre son plan de mise à niveau

quadriennal défini dès 1989 qui vise à accroître les effectifs de 4 000 militaires dont 3 000 d'active.

Ce cadre permet donc de définir les effectifs globaux dont disposeront les armées à moyen terme sans faire de spéculations hasardeuses sur de plus amples déflations dont on voit mal la compatibilité avec la position de grande puissance et la capacité d'intervention que la France entend maintenir. Bien entendu, la répartition interne par catégories de personnels reste à déterminer en fonction des options prises et cela peut être l'objet d'un prochain débat devant les Assemblées. Mais d'ores et déjà, le surcoût d'une transformation à effectifs constants de l'armée actuelle en une armée de métier est généralement évalué à 20 milliards de francs environ. Ces estimations incitent donc à la prudence étant donné le caractère peu réaliste d'une telle solution dans une conjoncture budgétaire difficile.

b) une armée à deux composantes

Le système français actuel qui associe en fait conscription et armée de métier conduit à une interpénétration importante entre appelés et professionnels, notamment dans la Marine et l'Armée de Terre, pour des raisons différentes d'ailleurs. La décision du Président de la République le 9 janvier 1991 de ne pas envoyer d'appelés dans le Golfe a été confirmée dans l'allocution du Chef de l'Etat le 4 mars dernier.

La prise de position du Chef des Armées définit de facto une armée à deux composantes : "Quant à la Force d'action rapide et à la Marine de haute mer, la guerre du Golfe en a démontré la remarquable utilité. S'il s'agit de protéger le territoire national et de contribuer à la défense de l'Europe, la participation de tous les citoyens, ce qu'on appelle la conscription, me paraît nécessaire. S'il s'agit d'opérations lointaines, nos soldats professionnels en ont la compétence et la mobilité."

Une conclusion s'impose donc. Deux armées vont désormais coexister ; l'une chargée de la défense du territoire et de celle de l'Europe constituée avec des appelés et l'autre à

disponibilité immédiate chargée des opérations extérieures entièrement professionnalisée.

Une telle répartition n'est pas sans générer des inconvénients, en particulier pour les unités mixtes constituées d'appelés et d'engagés. La Marine en a déjà fait l'expérience pendant la crise du Golfe où il a été nécessaire de modifier les équipages susceptibles d'être engagés dans la zone sensible du Golfe en fonction des nouvelles directives. Les autres armées et en particulier l'Armée de Terre peuvent se trouver confrontées à des difficultés identiques.

Mais au-delà de cette difficulté technique d'organisation, se trouve posée la question de fond relative de l'emploi des appelés et plus généralement de la justification de la conscription compte tenu du caractère réputé moins contraignant de la défense du sol métropolitain. Une réflexion doit sans doute être menée pour adapter les finalités du service national à l'évolution des menaces potentielles. La valorisation de la défense du territoire peut être une voie à explorer au moment où les stratégies de contournement (terrorisme, prises d'otages ...) risquent de se développer.

2. L'orientation vers de nouveaux équilibres

L'idée d'une armée de métier, malgré ses aspects positifs et son impact favorable dans l'opinion publique, pose en fait plus de problèmes qu'elle n'en résout. A structures équivalentes, son coût financier, de l'ordre de 20 milliards, apparaît exorbitant même si des réductions d'effectifs peuvent être encore recherchées dans des structures nouvelles à définir. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer le coût d'un appelé de l'ordre de 25 000 francs par an et celui d'un engagé militaire du rang de l'ordre de 120 000 francs par an pour mesurer le surcoût d'une telle organisation.

Les exigences raisonnables d'accomplissement des missions minimales de la défense nationale -même révisées à la baisse et rationalisées dans le cadre de structures optimisées- rendraient peu crédible une armée de terre dont le niveau des

effectifs se situerait très en deçà du seuil des 200 000 hommes (288 000 actuellement).

Le problème du coût d'une armée entièrement professionnalisée apparaît ainsi d'emblée dans toute son ampleur.

Mais une telle transformation poserait également un **problème de recrutement**. Il n'est pas certain en effet que sauf à revaloriser de manière substantielle les soldes et indemnités, l'on pourrait recruter le nombre d'engagés nécessaires en quantité et en qualité compte tenu des besoins recensés en particulier pour l'armée de terre.

Dans ces conditions, il paraît difficile, tout en gardant comme objectif un bon rapport coût-efficacité, d'innover radicalement et sans transition dans ce domaine. C'est sans doute pour ces raisons qu'il ne paraît guère possible, dans la situation actuelle, de ne pas conserver le principe de la conscription, malgré son caractère inégalitaire déjà maintes fois souligné.

a) maintien de la conscription

Le principe du maintien de la conscription vient d'être réaffirmé par les plus hautes autorités de l'Etat. Le Chef de l'Etat, dans son allocution du 4 mars, a confirmé la nécessité de conserver la conscription pour la défense de l'Europe et du territoire national. Récemment, le Premier ministre, dans un entretien auprès d'un grand quotidien, a souligné que la France a une tradition très forte, celle d'une armée de conscription, et qu'elle perdrait beaucoup si elle y renonçait.

On doit noter que si l'opération Daguet a été menée par des troupes professionnelles, les appelés ont rempli d'autres tâches en particulier à l'arrière dans les opérations de soutien logistique et que l'armée forme un tout.

La défense de l'institution de la conscription mérite réflexion car les appelés représentent un apport de spécialistes de haut niveau. Les unités de l'Armée de Terre rencontreraient incontestablement des difficultés importantes si cette source était tarie. Il reste que, s'il est décidé, le maintien de la conscription implique à brève échéance une réforme du service national susceptible d'atténuer sinon de supprimer le caractère inégalitaire du système actuel. Il pourrait être envisagé de n'incorporer que des volontaires pour accomplir un service militaire, les autres ayant vocation à un service national élargi à différents domaines touchant au service public par exemple. Bien évidemment, le système devrait être suffisamment attractif pour éviter de n'incorporer que des personnels ayant un faible niveau de formation dont la qualité serait insuffisante pour faire face aux besoins d'une armée de haute technologie.

b) réduction de la durée du service national

Annoncée par le Chef de l'Etat le 14 juillet 1990, la réduction du service national à dix mois devrait faire l'objet prochainement d'un projet de loi. Cette réduction conduira à rechercher en contrepartie une ressource de l'ordre de 50 000 appelés par an pour tenir compte de l'augmentation du taux de rotation de ce personnel.

En raison de la dissolution d'unités en Allemagne et de la baisse démographique prévisible, cette mesure pourrait s'intégrer dans la réduction du format de l'Armée de Terre prévue pour 1994. Il semble difficile cependant d'aller au-delà sauf à accroître le nombre de volontaires service long ce qui peut paraître hypothétique compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées actuellement pour cette catégorie de personnel dues en particulier à la modicité des traitements. Par ailleurs, les appelés ne peuvent être opérationnels dans les unités de combat qu'après quatre ou six mois de formation initiale puis spécialisée. Il paraît donc raisonnable que les grandes unités opérationnelles constituées pour l'essentiel d'appelés en disposent effectivement pendant une période allant de 6 à 10 mois.

c) augmentation du nombre des professionnels

Cette orientation souhaitable et qui semble avoir été retenue par le Chef de l'Etat, si l'on se réfère au discours du 4 mars 1991, appelle à un certain rééquilibrage au sein des trois armées mais plus spécialement au sein de l'armée de terre. Déjà fortement professionnalisées, la gendarmerie, la marine et l'armée de l'air ne devraient pas voir les proportions sensiblement modifiées.

En revanche, le problème est plus complexe au niveau de l'armée de terre. En toute hypothèse, il conviendra d'arrêter dans un premier temps la tendance à la déflation enregistrée depuis une dizaine d'années. L'évolution actuelle du nombre de militaires d'active dans les trois armées au cours des dix dernières années fait en effet apparaître une décroissance sensible des effectifs du personnel d'active en service. Cette évolution a, en neuf années, portée sur 5 881 hommes pour la Terre, 3 635 pour la Marine et 4 065 pour l'Armée de l'Air.

Le tableau ci-après retrace cette évolution :

Armée	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Terre	115 385	115 385	115 385	115 435	114 586	114 181	113 858	112 844	110 717	109 500
Marine	49 928	49 959	50 375	50 383	49 741	49 070	47 776	47 002	46 580	46 290
Air	62 170	61 972	61 972	61 972	61 507	60 089	59 524	58 566	58 494	58 100

Mais il faut aussi analyser les possibilités de recrutement de personnel militaire d'active. L'augmentation du nombre de professionnels prônée par un certain nombre de personnalités politiques ou militaires présente l'avantage sur le plan théorique de ne pas toucher au principe de la conscription tout en tirant les enseignements de la crise du Golfe qui a mis en évidence un manque de professionnels notamment au niveau des militaires du rang.

Mais la mise en oeuvre de cette idée, incontestablement séduisante, posera de difficiles problèmes d'application compte tenu des **difficultés de recrutement** que connaît l'armée actuellement, notamment au niveau des sous-officiers et des militaires du rang.

S'agissant de l'Armée de Terre, il est généralement admis que le volume des candidatures de militaires du rang engagés correspond à peu près aux besoins de renouvellement des emplois correspondants. Il **n'existe pas** actuellement, semble-t-il, de **réservoir important de candidats aptes, refusés par manque de place.**

Si l'on ajoute qu'il s'agit d'une population ayant un niveau d'études insuffisant, on comprend alors les difficultés qu'il y aura à recruter des professionnels de qualité si on ne revalorise pas sensiblement les traitements. Certes, le recrutement féminin ou le recrutement de la Légion étrangère très sélectifs peuvent permettre une augmentation du nombre des engagés mais les limites seraient vite atteintes sans modifier sensiblement un bilan globalement déficitaire.

Une même analyse peut d'ailleurs être faite à propos des sous-officiers et des officiers : les difficultés de recrutement sont évidentes. Dans ces conditions, **il ne semble pas possible d'assurer même une faible augmentation des effectifs professionnels sans modifier les conditions actuelles de recrutement et notamment des rémunérations.** Le problème reste donc entier.

*

* *

SIXIÈME PARTIE

**LA NÉCESSAIRE REDÉFINITION DES PROGRAMMES
D'ÉQUIPEMENT DES ARMÉES**

Riche d'enseignements sur le plan des personnels, la guerre du Golfe permet également de tirer les leçons utiles sur les moyens militaires en armement ainsi que sur les capacités opérationnelles de la France.

L'inadéquation entre les ambitions de notre pays en tant que grande puissance et les moyens mis en oeuvre par nos forces terrestres, maritimes ou aériennes est apparue évidente.

Un tel constat n'est sans doute pas surprenant quand on mesure la **décroissance continue des moyens financiers mis à la disposition de la défense depuis 1982.**

L'effort de défense à hauteur de 4,08% du PIBM en 1982 a été ramené progressivement à 3,37% en 1991, soit une perte de 0,71% correspondant à plus de 40 milliards de francs .

195 milliards de francs sont alloués cette année pour entretenir à la fois une force nucléaire qui, à elle seule, mobilise 30% des crédits, un corps de bataille aéroterrestre, une force d'intervention rapide et une marine de haute mer.

L'effort financier consenti pour la défense demeure en pourcentage au-dessous de celui des autres grandes puissances nucléaires, et en particulier de la Grande-Bretagne. Il ne permet pas en termes de forces conventionnelles de considérer la France comme une puissance militaire de tout premier plan.

Cet ambitieux pari, qui consiste à tout vouloir faire dans le cadre d'une enveloppe budgétaire réduite, risque de conduire à des disfonctionnements dans nos armées et à une diminution de la valeur opérationnelle des forces conventionnelles. L'audience internationale de la France, malgré l'existence d'une dissuasion nucléaire crédible, risque de s'en trouver affectée.

A - Un constat peu encourageant

L'absence d'un engagement terrestre significatif lié à l'ampleur de l'action aérienne préalable, ne permet sans doute pas de tirer des conclusions définitives sur les matériels mis en place dans le Golfe. Mais le déploiement imposant de forces aura permis de comparer les armements terrestres, navals ou aériens des différents pays engagés. La dérive des crédits militaires, déjà ancienne, génératrice de reports, d'étalements, voire de suppressions de programmes ou d'économies dans des secteurs non majeurs, est ainsi apparue comme conduisant aujourd'hui à une situation inquiétante.

La comparaison avec nos principaux partenaires ou avec d'autres pays d'importance moyenne mais surarmés n'est pas précisément favorable à notre pays.

1. Un vieillissement inquiétant de l'équipement des forces

Le phénomène affecte les trois armées.

La Marine Nationale et la flotte de surface sont particulièrement touchées par le vieillissement des matériels. Le nombre des unités de combat et de soutien doit diminuer encore d'ici l'an 2000 pour tomber au niveau de la centaine, alors même qu'une marine de haute mer puissante est indispensable à la défense de nos intérêts outre-mer.

Les deux porte-avions mis en service dans les années soixante, le Clemenceau et le Foch, devraient être désarmés respectivement en 1998 et en 2004, soit après 37 ans de service pour le premier et 41 ans pour le second. Faute de crédits, l'unique porte-avions prévu pour les relever, le Charles de Gaulle, ne sera prêt que fin 1998 ou début 1999.

Aucune option n'a été encore prise pour la commande d'une deuxième unité susceptible de relever le Foch en 2004. La crise du Golfe a pourtant mis en évidence l'intérêt opérationnel que constitue le porte-avions dans la gestion des crises modernes telles qu'elles se sont révélées dans les dernières années au Moyen-Orient notamment. Les Etats-Unis ont déployé dans le Golfe la moitié de leurs porte-avions et utilisé en outre les cuirassés Missouri et Mississippi dans la phase des combats.

Sans revenir sur le problème des intercepteurs Crusader hors d'âge, déjà abondamment traité par notre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, il apparaît que le porte-avions avec ses avions d'attaque au sol, est capable d'intervenir utilement sur un théâtre d'opérations situé à 500 ou 600 km. De telles possibilités semblent particulièrement intéressantes en Méditerranée orientale. Elles devraient convaincre les planificateurs de l'utilité des porte-avions et des groupes d'intercepteurs Rafale Marine comme instruments essentiels de notre politique de sécurité.

Le problème des bâtiments anti-aériens se pose. En effet, leur nombre qui se montait à sept en 1982 va tomber à quatre. De surcroît, deux d'entre elles sont équipées du système d'arme Masurca dont la conception est antérieure aux années soixante-dix. Le croiseur lance-missiles Colbert, bâtiment amiral de l'escadre de la Méditerranée en service depuis 1959, refondu deux fois, sera désarmé en mai prochain. Les prévisions initiales n'avaient prévu la fin de service qu'en 1993. Les coûts d'entretien et le manque de personnel ont contraint la marine à anticiper le désarmement de ce bâtiment. Ce croiseur lance-missiles équipé de Masurca et d'Exocet MM 38 et aménagé pour recevoir le système de transmissions Syracuse, a participé à l'opération Salamandre avec le porte-avions Clemenceau. Le problème de la relève des bâtiments de lutte anti-aérienne actuels par une nouvelle génération de frégates est donc posé. Il se pose avec d'autant plus d'acuité que la prolongation des intercepteurs Crusader hors d'âge jusqu'en 1998 affecte singulièrement le potentiel de protection aérienne de la flotte de surface.

La situation de l'aéronautique navale est préoccupante. Outre le problème de l'impasse en matière d'intercepteurs jusqu'à la date de la constitution de la première flottille de Rafale Marine (ACM) en 1998, est posé le problème du remplacement des avions de guet embarqués nécessaires pour assurer le renseignement indispensable à la sûreté d'une force navale et à la conduite des opérations. La comparaison des pourcentages en crédits du titre V constructions neuves consentis à la Force océanique stratégique (35%), et ceux consentis à la flotte classique (23%) permet d'expliquer les difficultés que connaît la Marine pour assurer à la fois le maintien d'une dissuasion nucléaire crédible et le renouvellement d'une marine de haute mer adaptée aux missions.

La crise du Golfe a confirmé l'intérêt des transports de chalands de débarquement (TCD), navires polyvalents aptes à remplir des missions très diversifiées (transport de régiment, soutien logistique...).

La Foudre, bâtiment de la nouvelle génération livré en 1990, constitue certainement un outil opérationnel intéressant mis en oeuvre dans le Golfe avec succès. L'intérêt de ces transports pourrait peut-être inciter à mettre en chantier d'autres bâtiments de ce type.

Une analyse similaire peut être faite pour ce qui est de l'Armée de l'Air. Première à mener des actions de combat avec les forces aériennes coalisées dans la péninsule arabique, l'Armée de l'Air a effectué pendant cette crise 2 472 sorties, dont 1 387 de combat dans le cadre de la planification aérienne alliée.

La guerre du Golfe a mis en évidence le rôle essentiel des forces aériennes dans tout conflit moderne avec un vaste éventail de possibilités :

- recueil du renseignement dans la profondeur du dispositif adverse, à partir des moyens demeurant en zone amie, éventuellement,

- défense aérienne,

- destruction d'objectifs au sol,

- opérations de rétorsion dans la profondeur du territoire adverse.

La France a engagé dans le Golfe une quarantaine d'avions de combat : Jaguar, Mirage FICR, Mirage 2000 RDI dont les missions ont été définies en fonction de leurs performances.

Force est de constater que la haute technologie a joué un rôle essentiel dans la bataille aérienne. Les Américains ont bien montré que le succès des opérations provenait de l'application des concepts suivants :

- contrôle général des forces aériennes tactiques par Awacs,

- création d'un environnement de brouillage destiné particulièrement à la réduction de la menace sol-air,

- intervention tout temps, de jour ou de nuit,

- emploi de munitions intelligentes dont l'extrême précision n'exclut cependant pas les dysfonctionnements.

Les moyens aériens de combat que la France a engagés ont certes montré une disponibilité remarquable et ont été utilisés efficacement dans le cadre d'une planification générale. Mais certaines lacunes ont été mises en évidence. La comparaison avec les matériels alliés et notamment américains a fait apparaître le vieillissement de nos vecteurs pilotés.

Les avions Jaguar de plus de trente ans d'âge ont mis en évidence leurs limites d'emploi en dépit des qualités du système d'arme AS 30. L'absence d'équipements modernes (notamment optroniques) n'a pas permis les attaques tout temps de jour et de nuit. Cette absence a eu pour conséquence de limiter le nombre de sorties de l'ordre de 1 %. S'il n'est pas opportun de moderniser le Jaguar, compte-tenu de son ancienneté, on peut s'interroger sur la lenteur de la mise en place de son remplacement par des avions modernes aptes aux missions air-sol (Mirage F1 CT et Mirage 2000 D) dont le premier

escadron ne sera opérationnel qu'en 1994. Faute d'une solution transitoire, la France restera démunie pendant quelques années de moyens conventionnels modernes d'attaque au sol.

Quant aux Mirage 2000 RDI déployés au sein du dispositif de couverture aérienne de l'Arabie Saoudite, ils avaient pour leur part -même après un ravitaillement en vol- une autonomie trop faible pour effectuer des interventions lointaines dans le nord de l'Irak à l'instar des F 15.

Constatant qu'environ 60 % des 450 avions de combat en ligne de l'Armée de l'Air peuvent être considérés comme appartenant à des générations anciennes (Jaguar, Mirage F1 CT, Mirage V F, Mirage III E), il faudra attendre leur remplacement par des avions modernes (Mirage FICI, Mirage 2000 et Rafale) pour que l'armée de l'air possède avec le Mirage 2000 RDI les moyens de combats adaptés à la stratégie aérienne moderne.

Compte tenu du potentiel de la 5e escadre actuellement en cours d'équipement, l'armée de l'air ne compte que 165 avions modernes (Mirage 2000 N, Mirage 2000 RDM et RDI).

Ce vieillissement n'est pas sans lien avec le choix du programme Rafale, dont le coût financier actuel est estimé à 188,5 milliards de francs. L'Armée de l'Air concentre ses efforts sur le programme. 16% du titre V sont consacrés au développement de cet appareil et de ses armes principales, le missile air-air Mica et le missile Apache.

Le Rafale, avion polyvalent, est destiné à remplacer tous les avions de combat existants mais à un horizon encore lointain, les premières livraisons en série ne devant pas intervenir avant 1998.

Le nombre de ravitailleurs en vols (11) comme leur affectation prioritaire aux missions nucléaires ne peut satisfaire les besoins des forces aériennes conventionnelles dans tous les cas de

crise. Les 5 ravitailleurs C 135 F déployés à Riyad suffisaient à peine au support des missions de combat de l'armée de l'air.

Les moyens logistiques aériens ont aussi montré leurs limites malgré les remarquables capacités d'adaptation des personnels de l'Armée de l'Air. Les Transall déjà anciens ont une faible capacité et un court rayon d'action. Le Transall ne peut en effet emporter que 15 tonnes de fret à 1 000 kilomètres et le Hercules 19 tonnes à 4 000 kilomètres. Une partie seulement de la flotte de ces appareils est équipée pour pouvoir être ravitaillée en vol (14 avions ravitailleurs et 22 ravitaillables). La Flotte de C 130 Hercules (12 appareils) et de DC 8 ne dispose que d'une capacité d'emport réduite. Dans le cadre de sa politique de défense, la France a besoin d'une réelle capacité de projection de forces afin de participer à la prévention et à la résolution de situations de crise la concernant. Sans sous-estimer les possibilités offertes par l'affrètement ou la réquisition, l'Armée de l'Air doit pouvoir disposer d'une flotte logistique de première urgence et d'une flotte tactique de transport adaptée.

L'intérêt d'un cargo lourd à long rayon d'action, susceptible de transporter personnels et fret à grande distance ou de faire office de ravitailleur en vol, apparaît évident. Une version militaire de l'Airbus A 340 - 300 serait sans doute bien adaptée aux besoins de l'Armée de l'Air. Son coût ne serait cependant pas négligeable (coût unitaire 600 MF). Les besoins seraient de 4 à 6 appareils dont les premiers pourraient être livrables en 1993.

Une évaluation des équipements de l'Armée de Terre est plus difficile à établir en raison de leur diversité. Les percées technologiques tout à fait remarquables dans certains domaines ou les performances de certains matériels comme le système de transmissions RITA ou le véhicule de transport logistique VTLR, ont tendance à occulter les problèmes fondamentaux de l'équipement de l'Armée de Terre.

Pour ce qui est des blindés et sans revenir sur l'opportunité d'envoyer des AMX 10 RC trop légers en blindage et en calibre face aux chars irakiens, en particulier face aux T 72, il apparaît que la France ne dispose pas actuellement de chars de bataille comparables à ceux des autres grandes puissances militaires. Les commandes d'AMX 30 B2 neufs ou valorisés ont

d'ailleurs été arrêtées dans l'attente de la mise en service du char Leclerc. Désormais, les chars modernes disposent de canons de plus gros calibres aptes à percer des blindages composites plus sophistiqués (120 mm chez les Américains, 125 mm chez les Soviétiques) et ils sont dotés de la capacité de tir en marche communément appelée "conduite de tir stabilisée" qui améliore considérablement la mobilité et la souplesse d'emploi. Le M1 Abrams déjà en service dans les unités américaines et, dans une moindre mesure, le T 72, bénéficient de ces derniers progrès technologiques.

Le char AMX Leclerc est sans doute une réussite incontestable et témoigne de la révolution technique dans les armements terrestres où l'électronique prend une place prépondérante. Il n'en demeure pas moins que la production en série de ce char performant ne commencera qu'en 1992 et à une cadence insuffisante (10 commandes pour l'année budgétaire 1990 et 44 en 1991). Les premières livraisons interviendront à dose homéopathique en 1992). Cette situation engendre là encore un décalage et met en évidence une impasse dans le temps de trois ou quatre ans, comme on peut le constater pour d'autres matériels majeurs comme le Rafale.

Des exemples de décalage pourraient être multipliés. C'est le cas, pour l'artillerie, de la mise en service du lance-roquettes multiples (LRM ou MLRS) dont les dotations ont été réduites (suppression d'un régiment, soit 24 lanceurs) en raison de la réduction du format de l'Armée de Terre, malgré l'intérêt de ce matériel particulièrement performant adapté au traitement d'objectifs blindés de large surface dans la profondeur. S'agissant d'un programme en coopération avec plusieurs pays, on a pu constater que ce matériel était déjà en service dans d'autres armées étrangères, et en particulier chez les Britanniques et chez les Américains qui étaient d'ailleurs à l'origine du programme.

Enfin, dernier exemple, l'évolution du programme de l'hélicoptère du futur (HAP-HAC). L'Armée de Terre dispose actuellement d'hélicoptères Gazelle SA 342 antichars entrés en service il y a une dizaine d'années. Ces matériels sont regroupés au sein de la division aéromobile. Ils ont été largement déployés dans le Golfe (5ème RHC dans un premier temps, 1er et 3ème RHC dans un deuxième temps). Compte tenu du développement technique, de la réduction des vulnérabilités de tous ordres et de l'évolution de la menace, la France et la RFA ont signé dès 1984 un accord pour le développement d'un hélicoptère destiné à la lutte contre les chars.

Apte au combat de nuit et doté d'une autonomie suffisante, cet hélicoptère apparaîtra comme un atout évident, mais sa mise en service n'est prévue qu'en 1998. Un rapprochement s'impose avec l'AH 64 Apache, dernier-né des hélicoptères antichars américains d'ores et déjà en service, armés d'un canon de 20 millimètres à grande cadence, de missiles Hellfire et de roquettes, et qui dispose d'une capacité de combat de nuit grâce à son radar multimétrique.

*

* *

Ces quelques constatations font apparaître le vieillissement de l'équipement des forces conventionnelles notamment pour ce qui est des matériels majeurs.

Une modernisation s'impose afin d'éviter des dérives plus importantes ou des impasses qui réduiraient de façon irréversible la valeur opérationnelle des forces. Dans son allocution du 4 mars 1991, le Chef de l'Etat s'est référé à une telle modernisation, et il s'agit là d'un enseignement important révélé par la crise du Golfe. Mais d'autres facteurs concourent à l'efficacité du potentiel des forces.

2. L'indispensable adaptation à l'évolution des techniques et la sauvegarde de secteurs non prioritaires

La guerre du Golfe a sans doute été un champ d'expériences pour les nouvelles armes toujours plus sophistiquées nées de l'évolution technologique de cette fin de siècle. Elle a permis de dresser un bilan de l'efficacité de systèmes dont certains n'avaient pas encore été testés à ce jour.

Dans le domaine du renseignement, l'observation spatiale largement mise en oeuvre dans le Golfe apparaît désormais un moyen classique qui permet de découvrir des détails de guère plus de 10 cm sur les images transmises.

Le ministre de la Défense a récemment tenu à souligner l'importance du renseignement spatial et aérien dans la crise du Golfe. Les systèmes américains de tous types, satellites de reconnaissance photographique, satellites de surveillance de lancement de missiles, avions d'écoutes, ont largement contribué à l'écrasante supériorité des coalisés face à l'Irak.

Cependant notre pays a été tributaire du système mis en place par les Américains pendant la crise. Cette situation a démontré la nécessité de disposer de systèmes de renseignements efficaces. La France n'a pu mettre en oeuvre au profit des opérations dans le Golfe que de faibles moyens : le satellite Spot civil en observation optique dont le pouvoir de résolution est encore trop faible, quelques avions de guerre électronique comme le DC8 Sarigue et le Transall Gabriel ainsi que des Mirage FICR de reconnaissance photographique. Un effort est actuellement amorcé pour améliorer cette situation et développer des programmes spatiaux adaptés.

Le besoin d'une meilleure définition des images devrait être réglé avec la mise au point du programme Helios de télédétection militaire optique et infrarouge particulièrement adapté au théâtre de la Méditerranée orientale. Ce programme développé en coopération devrait être opérationnel à l'horizon 1994.

Un satellite radar devrait compléter cet ensemble en raison des conditions nuageuses toujours possibles, notamment en Europe de l'Est. Un système civil européen ERS 1er ERS 2 a été lancé cette année, et il n'est pas impensable d'envisager une version militaire qui permettrait de disposer d'un moyen d'observation permanent tout le temps et de nuit.

Bien qu'encore au stade de l'expérimentation, l'exemplaire d'une version simplifiée de radar hélicopté Orchidée dépêché dans le Golfe a permis de vérifier l'intérêt de ce concept. Les Américains ont même demandé aux Français d'effectuer un exercice commun avec Orchidée dont les données sont interopérables avec le système "J. Stars". On rappelle cependant qu'en raison de son coût et

des restrictions budgétaires, le programme Orchidée a, en principe, été abandonné.

En matière de télécommunications et de transmissions, les opérations menées dans le Golfe ont montré l'intérêt du système Syracuse I composé d'une partie spatiale embarquée sur Telecom 1 et de 26 stations au sol. La souplesse d'emploi ainsi que la couverture de zones très éloignées de la métropole ont conduit à lancer un second programme Syracuse 2 pour la fin 1991 et à envisager une troisième étape purement militaire Syracuse 3.

Pour les opérations terrestres, l'armée américaine a déployé le RITA (réseau intégré de transmission automatique), système français conçu à partir d'un maillage et de centres nodaux et bénéficiant d'une protection contre le brouillage. Toujours en matière de télécommunications, l'armée française a mis en oeuvre pour la première fois sur un théâtre d'opérations un système à évocation de fréquence. Ce système qui change plusieurs centaines de fois de fréquence par seconde rend vain tout effort de repérages de fréquences et donc tout brouillage.

Tous ces exemples montrent l'évolution rapide des techniques qui participent à l'évolution de la guerre électronique, dont les premiers balbutiements ont été enregistrés pendant la seconde guerre mondiale avec l'emploi des techniques de brouillage.

C'est ainsi que grâce à un brouillage intensif de zone, il a été possible de rendre inopérants les réseaux de commandement irakiens, et ainsi d'éviter des réactions aux bombardements massifs de l'aviation américaine.

Dans le domaine de la surveillance électronique, c'est-à-dire dans le recueil et le traitement des informations militaires en temps réel, Américains et Français ont mis au point des systèmes performants C 3I (command control communication and intelligence) et SIC (système d'informations et de communications). La toile d'araignée électronique et informatique déployée dans le Golfe a permis ainsi de détecter et de localiser de nombreuses cibles et de

neutraliser les moyens de communication et de commandement adverses.

Dans le domaine des missiles de croisière, les frappes d'une extrême précision infligées par les Tomahawk à 2 500 km de distance de leur point de lancement ont montré toute leur efficacité. Actuellement, la France n'a pas de programme correspondant, si ce n'est un missile air-sol de faible allonge et doté d'une charge militaire plus modeste, l'Apache, qui doit armer l'avion Rafale.

Dernier point mis en lumière par la crise du Golfe, le maintien des crédits affectés à des secteurs non prioritaires est tout aussi nécessaire que l'adaptation permanente à l'évolution des techniques.

La réduction des crédits du titre V pour les programmes non majeurs ou pour la constitution de stocks de munitions est sensible dans les trois armées.

Heureusement, ces réductions n'ont pas eu d'effets opérationnels dans la guerre du Golfe, compte tenu de la brièveté de l'engagement terrestre et des modestes moyens engagés.

Néanmoins les stocks de certaines munitions modernes sont apparus insuffisants, notamment dans l'Armée de l'Air au niveau des missiles à guidage laser AS 30. Cela d'autant plus que la capacité de renouvellement de ces stocks par les industriels ne peut être obtenue rapidement.

Cette analyse succincte fait apparaître que nos forces armées devront attendre la mise en service de matériels majeurs comme le Rafale, le char Leclerc, ou le futur hélicoptère de combat Tigre, à un horizon encore relativement éloigné. De fait, L'armement des armées françaises est en pleine mutation. Plusieurs programmes majeurs vont arriver à échéance à la fin de la décennie. Il semble difficile, face à de telles échéances, de pouvoir assurer la mutation technologique souhaitée avec un pourcentage de 3,4 % du PIBM.

B - Les voies de recherche

La décroissance des crédits alloués à la défense depuis près de 10 ans a permis de mesurer l'incidence de cette évolution sur l'équipement des forces.

Pour une période de quatre ou cinq ans minimum, les armées ne disposent que de très peu de matériels modernes performants en quantités significatives et doivent prolonger en général l'existence de ceux actuellement en service.

Dans ces conditions, on voit mal comment cette situation pourrait évoluer de façon positive s'il n'y a pas une modification sensible à la hausse des paramètres relatifs à l'effort de défense. Compte tenu de la technologie toujours plus coûteuse, les systèmes d'armes sont de plus en plus chers : le coût global du programme Rafale est évalué à 188,5 milliards de francs, celui du char Leclerc à 58 milliards et celui des SNLE nouvelle génération à 126,7 milliards, pour ne prendre que trois exemples particulièrement significatifs. Des économies importantes semblent donc difficiles, sauf à supprimer purement et simplement des programmes. Les réductions de cibles déjà envisagées, ou l'étalement dans le temps, conduisent inéluctablement à une augmentation des coûts unitaires et n'apportent pas d'économies réelles. Les voies à rechercher restent donc très étroites.

1. Une nécessaire redéfinition des missions

Si la contribution de la Nation à sa défense est maintenue à son niveau actuel, des choix devront inévitablement s'imposer à brève échéance. La situation actuelle ne peut en effet se prolonger en raison des dysfonctionnements qui risquent d'apparaître.

La redéfinition de la politique de défense et l'établissement de priorités entre les différentes missions des forces

armées doivent être conduits de façon à envisager éventuellement la suppression de certains systèmes d'armes tout en gardant le souci de cohérence au sein des sous ensembles. C'est ainsi, pour ne retenir qu'un exemple, que la décision de construire un porte-avions d'une nouvelle génération appelle nécessairement la mise en chantier d'un second porte-avions, la mise en place d'intercepteurs performants, d'avions d'assaut et d'avions de guet embarqués pour former un tout cohérent et homogène. Prétendre faire l'impasse sur un seul des éléments de cet ensemble conduirait à un non sens opérationnel et un gaspillage de crédits.

Une réflexion sur les missions des armées, à partir des menaces, paraît d'autant plus urgente que la mise à jour de la dissuasion nucléaire s'impose. Cette contrainte rend irréaliste la perspective d'une diminution du budget des armées. Elle pourra cependant être à l'origine d'une redistribution de la répartition de celui-ci.

La part du nucléaire dans le budget de la défense est considérable, de l'ordre de 30 %. Elle est beaucoup plus importante que celle que consacrent les Etats-Unis (16 %). Un tel pourcentage pouvait avoir une justification lors de la constitution de la force de dissuasion sous l'effet des contraintes techniques et en l'absence d'assistance extérieure. Certains observateurs estiment maintenant possible une réduction de la part du nucléaire en raison de la maîtrise technologique dont dispose la France. Cette évolution éviterait la pérénisation dans ce domaine d'un confort budgétaire non justifié par l'évolution des techniques.

La mise au point définitive des programmes stratégiques (sous-marins lance-engins de la nouvelle génération et missiles M 45) et préstratégiques (HADES) devrait conduire à une économie budgétaire.

Enfin, certains s'interrogent sur l'utilité de maintenir en permanence trois sous-marins SNLE en permanence à la mer dans la mesure où une seconde composante crédible est mise en place.

Il y a donc là matière à réflexion, surtout si l'idée de coopération européenne accrue en matière nucléaire, voit le jour en raison du désengagement progressif des Américains du continent. La crise du Golfe aura montré en tout cas que le nucléaire ne dissuade que du nucléaire et qu'il peut paraître peu efficace face à des Etats surarmés et fanatisés décidés à se battre avec des forces classiques, si ce n'est avec les moyens du terrorisme international.

2. La diversification de la politique d'achat des matériels

Les raisons d'indépendance nationale, la forte tradition de nos arsenaux sont sans doute à l'origine d'une politique d'acquisition des matériels particulièrement hexagonale.

Seul pays avec les Etats-Unis et l'URSS à produire une panoplie complète d'armement depuis le fusil jusqu'au missile et l'avion, en passant par le char et le sous-marin, la France achète plus de 90 % de ses armements à l'intérieur de ses frontières.

Cette politique, si elle maintient un savoir-faire diversifié dans un secteur industriel à haute valeur ajoutée, s'avère d'un coût fort élevé pour le budget de l'Etat en général et pour le budget des armées en particulier.

Les séries réduites, les coûts de recherche et de développement élevés, renchérissent encore le prix des matériels dont certains pourraient être achetés à l'étranger à des prix beaucoup plus compétitifs.

La politique d'acquisition des matériels militaires devra, selon toute vraisemblance, être diversifiée.

Faire jouer la concurrence européenne et "acheter sur étagères", comme pour l'avion radar américain Awacs ou des avions cargo légers espagnols Casa 235, sont sans doute deux voies de recherche possibles.

Si la France dispose du potentiel technique et scientifique pour développer tous les grands systèmes d'armes dont le pays a besoin pour l'équipement des forces, il apparaît que cette ambition est de moins en moins à la portée de nos seuls moyens financiers alors même que le maintien de la présence française dans les grands créneaux de la technologie est indispensable. La conciliation de ces impératifs contradictoires appelle donc le développement d'une coopération, principalement à l'échelon européen.

3. Le développement de la coopération internationale

Notre pays doit accroître la dimension internationale et notamment européenne de son industrie d'armement. C'est sans doute à terme le seul moyen pour notre industrie de défense de subsister dans la plupart des secteurs clés de l'armement, tout en veillant à ce que les échanges avec nos partenaires restent équilibrés en matière de transfert de technologie.

Au plan opérationnel, les avantages sont nombreux et permettent de développer en particulier la standardisation et l'interopérabilité des matériels. La guerre du Golfe a constitué un test intéressant dans ce domaine pour les pays occidentaux qui étaient engagés dans les combats : Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie et Canada. Les pays de l'OTAN s'efforcent depuis longtemps de développer des normes techniques et des procédures opérationnelles communes dans le cadre des accords de standardisation (STANAG). Cet effort d'harmonisation va des munitions aux télécommunications en passant par la composition du carburant utilisé par les blindés ou la taille des robinets d'essence. Des progrès importants restent cependant à faire dans ce domaine dans lequel des insuffisances ont été révélées.

La France doit avoir le souci de ne rien négliger qui puisse contribuer au resserrement des liens avec ses alliés et principalement avec ses alliés européens. La coopération est, à cet égard, un incontestable facteur de rapprochement entre les pays et on peut penser que la coopération est susceptible de devenir un axe essentiel de notre politique d'armement déjà marquée par une longue tradition dans ce domaine.

Dès la fin des années 50, de nombreux programmes ont été réalisés avec nos principaux partenaires, surtout européens, mais également avec les États-Unis.

Avec l'Allemagne, le traité de l'Elysée en 1963 a donné une nouvelle impulsion à la coopération. Des programmes très importants ont été développés et réalisés : avions Transall, Alphajet, missiles Hot, Milan et Roland.

Avec la Grande-Bretagne, outre les contacts étroits au niveau de la recherche, la coopération a connu des succès remarquables avec l'avion Jaguar, les hélicoptères Lynx, Gazelle, Puma. En revanche, une véritable coopération équilibrée a été plus difficile à instituer avec les États-Unis, en raison des obstacles industriels et législatifs.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, on peut rappeler la mise au joint du lance-roquettes multiples (LRM ou MLRS) à laquelle participent les États-Unis, de l'avion Bréguet Atlantic adopté par plusieurs pays européens et du chasseur de mines réalisé conjointement avec la Belgique et les Pays-Bas.

Dans le domaine de la recherche, une volonté de coopération s'affirme. Le programme Euclid a déjà permis de définir des axes de recherche prioritaires qui permettront demain de déboucher sur des avancées technologiques susceptibles de répondre aux besoins opérationnels futurs.

L'Europe des armements se profile, mais encore de façon discrète. Le programme Aster portera la signature de quatre pays : France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne. En revanche, d'autres domaines ne sont pas ou peu explorés, en particulier l'espace où l'Europe est peu présente dans la recherche et l'exploitation du renseignement par exemple. Le Golfe a montré, sur ce terrain, la dépendance vis-à-vis des Américains.

Bilatérale ou multilatérale, la coopération constitue un facteur décisif dans l'avenir : elle permet de partager les frais fixes de développement et de réduire les coûts de production en allongeant les séries. La mise en service de matériels communs contribue en outre à l'interopérabilité des forces accroissant ainsi leur efficacité. Cette voie de recherche doit donc être privilégiée.

*

* *

Ces quelques réflexions sur l'équipement des forces armées soulignent l'existence d'une accumulation de retards de plus en plus importants sur les principaux programmes. Cette situation n'est que la conséquence de la réduction des crédits alloués à la défense.

Dans la mesure où la France entend rester une puissance mondiale, il lui faut se doter d'un outil militaire crédible, nucléaire et conventionnel. C'est la leçon de la crise du Golfe. Notre pays doit donc être en mesure de disposer de moyens en temps utile et en nombre suffisant. Le déphasage permanent et grandissant que l'on constate actuellement, comporte des risques. La situation internationale est plus instable que jamais. Elle continue de comporter des risques de conflits. La vigilance s'impose et notre sécurité doit être sauvegardée. L'expérience montre que sans un effort budgétaire accru et sans une coopération internationale plus grande, la France n'aura pas les capacités militaires de sa politique. Il ne semble pas possible, avec 3,5 % du PIBM, de maintenir un effort cohérent ; 3,8 % semble être le minimum acceptable et cela à la condition que l'on prenne en compte des économies qui peuvent être envisagées à terme grâce à une révision fondamentale de la politique d'achats des matériels et le développement de la coopération.

SEPTIÈME PARTIE

**LES EXIGENCES DU SOUTIEN LOGISTIQUE
A LONGUE DISTANCE**

Déployées à plus de 5 000 kilomètres de la métropole, les unités qui ont participé à l'opération Daguet ainsi que leur ravitaillement ont été d'abord transportées jusqu'au port de Yambu ou jusqu'à l'escale aérienne de Riyad en Arabie Saoudite. De là, elles ont été acheminées par voies terrestre ou aérienne vers la cité militaire du roi Khaled près d'Hafar al Batin et les zones opérationnelles et vers la base d'Al Ahsa où étaient stationnés les avions de combat. Hafar al Batin est situé à environ 400 kilomètres au nord de Riyad et 1000 kilomètres au nord-est de Yambu.

Le transport à longue distance entre la France et les premières étapes en Arabie Saoudite a nécessité la mise en oeuvre de moyens aériens et maritimes importants. Jusqu'au 28 février, date de la fin des combats terrestres, 16 100 passagers et 83 275 tonnes de fret ont été acheminés soit :

- par voie aérienne civile :

2 600 passagers et 3 025 tonnes de fret,

- par voie aérienne militaire :

4 000 passagers et 4 250 tonnes de fret,

- par voie maritime :

9 500 passagers et 76 000 tonnes de fret dont 5 % par bâtiments militaires.

Cela a demandé 341 rotations d'avions (37 civils et 304 militaires) et 55 rotations de navires (49 civils et 5 militaires).

Il faut, en considérant le volume des forces déployées (14 000 hommes, 4 000 véhicules, 48 avions de combat, 127 hélicoptères), mesurer l'ampleur des opérations de transport

effectuées et constater avec satisfaction leur bon déroulement. Mais il convient de ne pas perdre de vue que leur exécution a été grandement facilitée par un certain nombre de conditions favorables.

En premier lieu, l'Irak n'a exercé aucune action militaire ou terroriste sur les transports logistiques. On aurait pu imaginer par exemple l'obstruction du canal de Suez par des cargos coulés.

L'absence d'interdiction de survol de territoires étrangers a permis d'emprunter les voies directes limitant ainsi les durées de trajet déjà importantes. De même l'appartenance de l'Egypte à la coalition des adversaires de l'Irak a facilité le transit par le canal de Suez. S'il avait fallu faire le tour de l'Afrique, les distances auraient été augmentées de près de 20 000 kilomètres et un nombre plus important de navires aurait été nécessaire pour assurer les transports maritimes.

Certains approvisionnements, en particulier les produits pétroliers et l'eau douce, étaient fournis par l'Arabie Saoudite. Ceci a permis de diminuer, dans des proportions appréciables, le tonnage du fret à acheminer.

Enfin et surtout, la France a disposé de délais importants (plus de cinq mois) pour mettre en place ses unités sur le théâtre d'opérations.

L'organisation de ces transports a combiné l'utilisation de moyens civils et de moyens militaires mais en proportion et suivant des procédures quelque peu différentes selon qu'il s'agissait de la voie maritime ou de la voie aérienne.

A - Transport par mer

1. Le recours à la flotte de commerce

Les transports par voie de mer ont été effectués entre Toulon et le port saoudien de Yambu, situé sur la mer Rouge, essentiellement par des moyens civils en application de la loi du 20 mai 1969 relative aux transports maritimes d'intérêt national.

Cette loi fait obligation aux armateurs de nationalité française d'assurer le transport maritime présentant un caractère d'intérêt national. Elle permet de donner priorité à l'Etat pour affréter les bateaux marchands sous pavillon français et de rester dans une organisation de type commercial sans avoir recours à la réquisition.

Toutefois, le Gouvernement a dû prendre un décret, le 14 janvier 1991, pour autoriser la réquisition des personnels. En effet, les équipages de deux navires, ne s'estimant pas concernés par les engagements pris par leurs armateurs dans le cadre de la loi du 20 mai 1969, avaient demandé à être réquisitionnés.

Pour l'opération Daguet, presque tous les types de moyens de transport maritime, à l'exception des transporteurs de liquide en vrac, ont été utilisés : car-ferries, cargos rouliers, porte-conteneurs.

La ressource a été suffisante mais il semble bien que les limites d'une telle organisation aient été atteintes. Des difficultés seraient apparues si les transports avaient eu lieu en période estivale où le besoin en car-ferries pour le trafic commercial est plus grand et surtout si les délais impartis avaient été plus courts, ne permettant pas l'étalement dans le temps de l'acheminement des forces.

En matière de ressource, il y a lieu de nourrir quelques inquiétudes pour l'avenir. En effet, seuls entrent dans le champ d'application de la loi du 20 mai 1969 et de la réquisition, les navires propriétés d'armateurs français navigant sous pavillon français. Si leur nombre ne décroît plus au rythme inquiétant des années 1985 à 1989, il diminue toutefois encore. La flotte de commerce comptait, au 1er janvier 1989, 235 navires sous pavillon français ou des terres australes (T.A.A.F.), il n'en restait plus que 215 au 1er janvier 1991. Les armateurs français exploitent plus du tiers de leur flotte sous des pavillons étrangers.

Aux Etats-Unis où l'on a toujours été conscient de l'importance stratégique d'une flotte de commerce, la loi permet en cas de besoin et dès le temps de paix d'obliger les armateurs à rapatrier sous pavillon américain les navires navigant sous pavillon de libre immatriculation. De plus, ce pays entretient une importante flotte de réserve pour le transport logistique. Aucune disposition similaire n'existe en France.

Les Britanniques, quant à eux, ont fait appel au marché international pour affréter les cargos nécessaires. Ils auraient éprouvé des difficultés pour satisfaire leurs besoins.

Il faut également relever, comme autre facteur favorable, l'existence du port en eau profonde de Yambu sur la mer Rouge, choisi comme centre de transit des forces françaises. **Si un tel port d'accès facile et bien équipé n'avait pas été disponible, les opérations de déchargement eussent été singulièrement compliquées. Des installations appropriées sur les navires et des moyens de transbordement entre ces derniers et la terre eussent été nécessaires. De telles capacités existent (hélicoptères et batellerie) mais en nombre réduit. Des moyens de "brouettage" adaptés à ce genre de situation sont en cours de réalisation mais la totalité des équipements prévus ne sera pas livrée avant 1993.**

Enfin, au départ de France, seules les installations du port militaire de Toulon, où avait été mis en place un détachement de la base de transit interarmées de Marseille, ont été utilisées. Si le flux logistique à acheminer avait été plus important en raison de délais impartis plus courts, les capacités de Toulon n'eussent sans doute pas suffi. Il eut alors fallu faire transiter les matériels par les ports civils

au risque de rencontrer des difficultés comme à Fos où le 8 février les dockers ont refusé de charger des munitions à destination de l'Arabie Saoudite.

2. Des moyens militaires nécessaires

Le fait que l'acheminement des forces françaises ait été pour l'essentiel assuré par des navires civils, ne doit pas masquer la **réalité du besoin d'une capacité militaire de transport maritime qui offre une disponibilité et une souplesse d'emploi plus grandes que le recours à l'affrètement.**

Il faut se souvenir du rôle joué par le Clemenceau dans le déploiement des premiers éléments de la division Daguet même si certains ont déploré un tel emploi de ce porte-avions.

La Marine possède trois bâtiments conçus pour des opérations amphibies, un neuf, "la Foudre", et deux autres, l'"Orage" et l'"Ouragan" anciens et plus petits. Dotés d'équipements de télécommunications importants, d'installations hospitalières et surtout de moyens (hélicoptères, batellerie) adaptés au débarquement des troupes et de leurs matériels, ils présentent en fait plusieurs possibilités d'utilisation. Employés dans l'opération Daguet comme navires de "soutien-santé" et de transport, ils ont montré leur utilité qui aurait été plus évidente encore si les forces françaises n'avaient pu disposer d'un port bien équipé comme Yambu.

La future loi de programmation militaire devra prendre en compte le nécessaire remplacement de l'"Orage" et de l'"Ouragan" prévus pour être désarmés en 1995 et 1998.

B - Transports par air

1. L'utilisation de gros porteurs civils

L'armée de l'air ne détenant pas de gros porteurs, il a dû être fait appel aux avions cargo Boeing 747 dont les compagnies Air France et UTA possèdent 12 exemplaires ce qui représente une capacité de transport total de 1 200 tonnes.

A la différence du transport maritime, il n'existe actuellement aucun texte juridique prévoyant l'utilisation prioritaire des avions civils par l'Etat sans avoir recours à la réquisition. La convention, passée en 1984 avec les transporteurs civils et définissant cet affrètement prioritaire, a été dénoncée en 1987 par suite de désaccords portant sur les prix et les délais de mise à disposition.

Du 11 août au 13 janvier, les avions civils ont été affrétés selon les règles du commerce. A partir du 17 janvier, en raison des risques liés aux opérations, avions et équipages ont été réquisitionnés en application d'un décret pris en conseil des ministres le 14 janvier. Le prix d'une rotation de Boeing 747 a oscillé entre 7,4 MF et 2,5 MF, en fonction de la surprime d'assurance prenant en compte les risques encourus du fait des opérations de guerre (elle était de 5,5 MF le 24 janvier et est descendue à 1,8 MF le 10 février pour remonter ensuite).

Le recours à l'aviation civile, au demeurant économique puisqu'il évite à l'armée de l'air d'entretenir un potentiel sous-employé en temps de paix, n'offre pas les mêmes possibilités ni la même souplesse que l'utilisation d'avions de transport militaires. L'emploi des moyens civils reste soumis à des règles contraignantes concernant notamment le service des équipages, l'utilisation de plates-formes agréées ou le transport de matières sensibles. Enfin, les capacités des transporteurs civils restent limitées d'autant qu'il ne peut être fait appel qu'aux compagnies nationales qui sont seules en mesure d'accepter les délais de paiement imposés par l'Etat.

L'existence d'une organisation de transport aérien militaire est donc indispensable.

2. Des moyens militaires peu adaptés au transport logistique à longue distance

La flotte de transport de l'armée de l'Air regroupée au sein du COTAM (commandement du transport aérien militaire) est essentiellement conçue pour des missions tactiques de soutien et de déplacement des forces sur le lieu de l'engagement.

Hormis 4 quadriréacteurs DC8, elle ne comprend que des avions cargos moyens porteurs à hélices : 76 Transall C 160 et 12 Hercules C 130. Transall et DC8 arrivent en fin de vie. Par ailleurs le COTAM souffre d'un déficit de personnel navigant.

Les opérations du Golfe ont mobilisé l'ensemble de ces moyens. Elles ont montré les limites de leurs capacités et en particulier qu'ils étaient peu adaptés au transport logistique à longue distance. A titre d'exemple, une rotation de Transall Orléans-Riyad-Orléans pour acheminer 9 tonnes de fret, demande 28 heures de vol.

12 missions d'Airbus A 340 représentant 156 heures de vol auraient suffi pour acheminer le matériel transporté en 75 missions de Transall et d'Hercules représentant 1 370 heures de vol.

Pour disposer d'une réelle capacité de projection de force, l'armée de l'Air devrait acquérir un petit nombre d'avions cargos lourds à long rayon d'action. Une version militarisée de l'Airbus A 340 pourrait satisfaire ce besoin.

C - Organisation des transports pour la défense

Pour l'exécution des transports maritimes et aériens faisant appel à des moyens civils, le département de la Défense a correspondu directement avec l'administration de la marine marchande et la direction générale de l'aviation civile.

Un décret en conseil d'Etat, du 15 décembre 1966, définit bien une organisation des transports pour la défense avec un organe de direction existant en tout temps : le Commissariat général aux Transports (COMIGETRA) où sont mis en place, également en tout temps, des officiers généraux ou supérieurs désignés par arrêté du ministre chargé des transports sur proposition du ministre de la Défense. Mais le COMIGETRA ne peut agir que dans les cas d'application des articles 2 et 6 de l'Ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la Défense.

En l'occurrence, l'utilité du COMIGETRA ne s'est pas fait sentir. Il n'en aurait pas été de même si les besoins en moyens de transports civils avaient été plus importants, par exemple s'il avait fallu effectuer la mise en place des éléments Daguet en un mois au lieu de cinq.

On peut regretter que, dans ce domaine, les textes prévus pour les états de guerre ou de crise majeure ne soient pas adaptés aux situations de crises de moindre importance dont la probabilité d'occurrence est pourtant plus grande du fait de l'existence de la dissuasion nucléaire. On constate à cet égard un décalage entre les principes posés par l'ordonnance du 7 janvier 1959, selon lesquels la défense est permanente, et l'appareil juridique qui continue à être fondé sur la dichotomie classique entre le temps de paix et le temps de guerre.

*

* *

CONCLUSIONS

Même si la participation de la France à l'engagement des forces dans le Golfe est restée marginale sur le plan des effectifs et des matériels, comparée à l'énorme machine de guerre mise en place par les Américains et aux 580 000 soldats coalisés présents au 15 janvier 1991, il n'en demeure pas moins que les opérations Artimon et Daguet ont enrichi considérablement la réflexion sur la Défense et mis en évidence les limites de l'efficacité militaire de la France dans cette crise.

Ce constat est d'autant plus inquiétant que le risque de nouveaux conflits de cette nature demeure en raison de l'existence et de la prolifération d'états de moyenne capacité surarmés qui peuvent toujours être tentés par l'aventure territoriale profitant de la divergence d'intérêts des grandes puissances.

Le conflit né des revendications de l'Argentine sur les îles Falkland est encore présent dans les esprits et la guerre du Golfe confirme que la politique du fait accompli a encore de beaux jours devant elle. La réaction des Anglais dans le conflit des Malouines, face à l'agression caractérisée, a été à la hauteur de leur statut de grande puissance. Les forces britanniques ont montré à cette occasion leur aptitude à mener, face à un adversaire déterminé et bien entraîné, une guerre conventionnelle victorieuse à plus de 13 000 kilomètres de leurs bases et à mettre en oeuvre de façon complémentaire leurs trois armées de terre, de l'air et de mer. Il n'est pas évident que la France placée devant une telle situation aurait pu mettre sur pied un corps expéditionnaire de même importance.

Sans remettre en cause l'utilité de la dissuasion nucléaire, le refus d'envisager une opération strictement conventionnelle d'une certaine ampleur risquait cependant d'être renforcée au fil des ans et de nuire à la cohérence de l'ensemble du système de sécurité de notre pays. Le révélateur dû au conflit du Golfe aura fort opportunément permis de dresser un bilan et de poser les problèmes essentiels dont la future loi de programmation militaire aura à prendre en compte.

*

* *

Le but de cette étude n'était pas d'aboutir à des conclusions tranchées. Le caractère atypique du conflit du Golfe rendrait au demeurant sans grande valeur un tel exercice.

Notre étude est, en outre, loin d'être exhaustive. Le fait que le conflit se soit déroulé pratiquement sans réaction militaire irakienne et qu'aucun mouvement terroriste n'ait été mis en oeuvre, a permis d'éviter que l'on ait eu à se pencher sur un certain nombre de problèmes qui aurait pu se poser avec une grave acuité : la protection des points sensibles, l'efficacité et les moyens de défense du territoire français, la vulnérabilité des chaînes logistiques et la suffisance des moyens de défense sol-air, etc ...

Répondant sans délai à l'invitation du Gouvernement d'engager avec le parlement une réflexion sur l'avenir de notre défense, nous avons simplement voulu -avant le débat d'orientation sur la future loi de programmation militaire- apporter une première contribution à cette réflexion.

Malgré sa spécificité, le conflit du Golfe a mis en lumière un certain nombre de carences dans notre système de défense. Il a également révélé la pertinence -parfois contestée en raison de leur coût (1)- de certains choix ainsi que l'actualité de certaines exigences souvent sous-estimées (2), notamment en ce qui concerne les moyens de cohérence souvent sacrifiés au profit de la sauvegarde des grands programmes.

Ces enseignements ne sont, pour la plupart, pas nouveaux pour vos rapporteurs qui s'étonnent que le Gouvernement paraisse parfois les découvrir.

1.) Nécessité de chars lourds modernes en nombre suffisant ; importance des porte-avions et d'une aviation embarquée moderne tant dans la gestion d'une crise que dans le succès d'une solution militaire à une crise lorsque cette dernière est devenue inévitable ; rôle des hélicoptères antichars ; concept de la FAR ; concept du bâtiment de transport opérationnel du type Foudre, etc ...

2.) Moyens d'observation à grande portée ; aptitude au combat de nuit ; importance des systèmes de guerre électronique, etc...

1. La guerre du Golfe a tout d'abord mis en lumière les exigences d'un conflit moderne, notamment dans les domaines suivants :

- observation permanente en profondeur et selon des modes d'investigation diversifiés permettant le recoupement des données du dispositif adverse ;

- capacité du commandement à traiter en temps réel dans des centres protégés durcis, et si possibles mobiles, le maximum d'information sur le dispositif adverse et l'évolution de la bataille ;

- nécessaire aptitude d'une grande partie des moyens conventionnels notamment l'artillerie, les missiles sol-sol et air-sol à frapper, de jour comme de nuit, en profondeur et avec précision, l'essentiel du dispositif adverse ;

- indispensable interopérabilité (carburant, munitions, systèmes de transmissions, moyens IFF, etc...) entre armées susceptibles d'accomplir des missions en commun.

Ces exigences ne sont pas nouvelles. Elle constituaient la base de la doctrine "airland battle 2000" qui devait constituer la trame de la modernisation -dans un contexte de suffisance- de la doctrine et des moyens de l'Alliance Atlantique en Europe. **La spécificité de la France en matière de défense et son refus légitime d'accepter une bataille conventionnelle qui risquerait de s'installer dans la durée ne dispense pas notre pays de participer à cette coûteuse mutation technologique.**

La survie du rôle de la France dans la défense de l'Europe est à ce prix. Les prétentions particulières de notre pays en matière diplomatique, comme en matière de dissuasion, solliciteraient même des moyens nationaux particuliers et coûteux dans le domaine du renseignement et de l'observation (contrôle du désarmement, observation de l'émergence de situation dangereuse, acquisition des objectifs de nos forces nucléaires préstratégiques).

2. La guerre du Golfe a fait apparaître de graves lacunes dans nos moyens conventionnels :

- **"vieillissement" du concept et des moyens de la dissuasion nucléaire** face à des situations géostratégiques nouvelles (glissement géographique d'un millier de kilomètres vers l'est de la menace principale et émergence, au sud, de menaces nouvelles pouvant mettre en cause nos intérêts nationaux majeurs ;
- **vieillissement de nos matériels conventionnels majeurs.** Quelques exemples parmi de nombreux autres : Clemenceau entré en service en 1961 ; Foch entré en service en 1963 ; Crusader en service depuis 1964 ; Jaguar en service depuis 1968 ; AMX 30 en service depuis 1967 ;
- **insuffisance des moyens d'observation** (retard et insuffisance du programme de satellite Helios et du drone d'observation CL 289, abandon du programme Orchidée) ;
- **légèreté des moyens logistiques ;**
- **absence de moyens de défense contre les missiles balistiques tactiques ;**
- **lacunes dans le domaine de l'interopérabilité ;**
- **insuffisances en stocks des munitions et des matériels de cohérence** (aptitude aux actions armées de nuit, moyens de guerre électronique, pièces de rechange, densité des moyens de communication, etc ...).
- **limite de nos capacités logistiques ;**
- **insuffisance, tant en quantité qu'en armement lourd, des unités entièrement professionnalisées.**

Certaines de ces insuffisances sont peu cohérentes avec le discours politique affiché par la diplomatie française.

C'est ainsi qu'en matière de renseignement, défense antimissile, logistique militaire nationale à forte capacité, des lacunes sont peu cohérentes avec nos prétentions politiques et

militaires d'indépendance nationale. Mais l'impact réel de toutes leurs conséquences militaires mérite d'être soigneusement évalué dans le contexte des budgets militaires qui ne sont pas extensibles. Le coût des solutions envisageables pourrait en effet favoriser la recherche de moyens communs à mettre en place au niveau européen.

Beaucoup plus graves sont les conséquences opérationnelles et budgétaires du vieillissement de nos matériels militaires principaux, ainsi que des économies réalisées sur les munitions ou les matériels de cohérence.

Car, c'est alors la valeur opérationnelle de nos armées qui s'en trouve affectée. Cette situation est la conséquence directe de la réduction en dix années du budget de la défense d'un niveau qui se situait à plus de 4 % du PIBM à un seuil qui est descendu à moins de 3,4 %. On rappelle que cette déflation a été opérée sans diminution ni des contraintes militaires et technologiques extérieures pesant sur notre défense, ni des missions exigées de nos armées.

3. Le troisième enseignement de la guerre du Golfe que nous voudrions souligner ici révèle un problème de structure majeur.

L'armée française est, dans son ensemble, conçue comme une armée mixte reposant sur un équilibre entre soldats professionnels et appelés. Le fait que les rares unités uniquement composées de professionnels soient principalement armées de matériel léger explique le paradoxe que le haut commandement d'une armée de terre de 288 000 hommes n'est pas en mesure d'aligner plus de 15 000 professionnels. Si le coût d'une armée uniquement composée de militaires d'active doit inciter à la réflexion, il est clair que le nombre des unités entièrement professionnalisées doit être sensiblement accru et que leur équipement doit les rendre aptes à tout type de combat (artillerie lourde moderne, chars lourds, etc...).

4. Quels que soient les enseignements que l'on voudra bien retenir de la crise du Golfe, peu sont porteurs d'économies.

- **La menace subsiste à l'Est et elle augmente au Sud ;**
- **la dissuasion conserve sa pertinence mais ses moyens doivent être adaptées à une configuration géostratégique nouvelle ;**
- **nos armées doivent être en mesure d'aligner un plus grand nombre d'unités professionnalisées ;**
- **les moyens de renseignement d'observations au service du pouvoir politique et des armées doivent être augmentés et diversifiés. Cela tant pour contrôler l'application dans le monde du processus en cours du contrôle des armements que pour prévenir, en temps utile, l'émergence de menaces nouvelles ou pour assurer notre indépendance nationale ;**
- **nos forces conventionnelles doivent être modernisées afin de ne pas rester sans efficacité militaire face à la fantastique mutation technologique en matière d'armement constatée dans la crise du Golfe et poursuivie et formalisée depuis des années tant par l'URSS (doctrine Ogarkov) que par les Etats-Unis (concepts "airland battle 2000" et "follow on forces attack").**

- Certains voudraient de surcroît doter la France d'une **capacité de transport logistique lourde et d'un système de défense antimissile**. La pertinence de l'utilité de tels équipements a, au demeurant, été démontrée dans la crise du Golfe. La question reste de savoir si le coût de tels systèmes, s'ajoutant aux autres exigences militaires, révélées avec acuité par la crise du Golfe, est compatible avec les dépenses militaires que la nation est prête à consentir.

5. Les dépenses militaires de la France s'avèrent grevées d'importantes causes de surcoûts dont vos rapporteurs souhaiteraient le chiffrage avant l'examen de la prochaine loi de programmation.

- **La politique d'acquisition de plus de 90 % des matériels militaires français auprès des industriels français peut se comprendre pour des raisons d'indépendance nationale ainsi que par le légitime souci de soutenir les entreprises françaises dans un secteur sensible et de surcroît à haute valeur ajoutée. Cette politique a cependant un coût fort élevé pour le budget de l'Etat en**

général et pour le budget des armées en particulier. Elle génère par ailleurs dans certains cas d'importants déficits d'efficacité dans notre potentiel militaire (un seul exemple : forte diminution de l'efficacité de la défense aérienne de la flotte de surface à la suite du choix en faveur du Rafale Marine, qui ne sera disponible -à un coût très élevé, tant en recherche développement qu'en production- qu'à partir de 1994. La manne assurée des commandes d'Etat payées au prix fort a enfin pour effet de retarder la nécessaire rationalisation de l'industrie nationale d'armement. La réforme du GIAT a constitué un pas courageux et important. Mais il ne s'agit que d'une étape, trop longtemps retardée dans son processus général, qui ne doit pas seulement concerner le secteur public de l'armement stricto-sensu. Les coûts des subventions déguisées aux sociétés nationales par le jeu de commandes non concurrentielles doivent également être mesurés.

- La politique de facilité visant à afficher le maintien de l'essentiel des programmes majeurs au prix de leur étalement dans le temps et de la réduction des séries prévues, poursuivie depuis 1981 (glissement de deux ans du programme de porte-avions nucléaires, livraison des 42 avions de patrouille maritime Atlantique II prévue sur 13 ans, étalement de la construction de 8 sous-marins nucléaires d'attaque type Rubis sur 23 ans, glissement du programme d'arme antichar de la troisième génération) n'a certainement pas été génératrice d'économie. Le chiffrage du coût réel des étalements de programmes au cours des dix dernières années s'impose à la veille d'une réflexion approfondie sur notre défense.

- Enfin, conséquence des retards politiques ou techniques accumulés sur la plupart des programmes majeurs d'équipement de nos armées, la quasi totalité de ces programmes débouche simultanément. Le phénomène est cumulatif avec le fait que les coûts de la participation du budget de la défense aux recherches-développements préalables à l'industrialisation des programmes majeurs, implique, dans les années à venir, des dépenses importantes, quoique parfaitement indépendantes du rythme de livraison des matériels aux armées.

L'ensemble de ces facteurs, dont les causes sont, selon les cas, politiques ou techniques, structurelles ou conjoncturelles, concourent à l'acuité de la crise de financement qui affecte nos

armées. Ils doivent être chiffrés afin d'être pris en compte dans les prochains budgets militaires.

6. Les sources d'économies pratiquées depuis quelques années ou programmées à moyen terme **ne sont pas considérables**. Leur coût en terme d'efficacité militaire, voire en terme financier, mériterait en outre d'être évalué afin que toutes leurs conséquences à court et à moyen terme puissent être mesurées.

La réduction et l'étalement des séries n'est qu'un coûteux artifice.

Les "réductions de format" qui apparaissent dans les "maquettes" successives de nos armées pour l'horizon 2000 masquent le plus souvent sous leur appellation futuriste des abandons, notamment immobiliers, dont la pertinence n'est pas toujours évidente. Jamais nos armées n'auront les moyens politique et financier de récupérer tout ou partie des immeubles et terrains parfois un peu rapidement sacrifiés sur l'hôtel de la rationalisation des structures ou des besoins de financements immédiats.

Les exigences opérationnelles de dispersion et de mobilité que la crise du Golfe a soulignées sont-elles compatibles avec le resserrement programmé de nos installations militaires ? Les nouvelles structures prévues pour nos armées n'entraînent-elles pas certaines lourdeurs nouvelles au niveau de l'efficacité des chaînes hiérarchiques ou de l'optimisation de l'utilisation des moyens ? Une réflexion paraît s'imposer sur les structures de l'armée nouvelle afin de concilier les exigences opérationnelles d'une armée moderne et la nécessaire rationalisation, dans un souci d'économie, de nos structures militaires. Il n'est pas certain qu'une étude sérieuse, intégrant sans fards les exigences d'efficacité militaire, fasse apparaître de considérables sources d'économie dans ce domaine.

Quant aux réductions des effectifs présumées possibles grâce à leur professionnalisation accrues ainsi que la diminution des séries des matériels majeurs, supposée rendue possible grâce à leurs performances et leur polyvalence augmentées, il est

vraisemblable que les études sur les besoins et sur les coûts ne fassent apparaître que des économies relativement limitées.

La professionnalisation coûte cher et le nécessaire maintien des missions essentielles pour la sécurité du pays implique un seuil minimal de force qui sera vite atteint. La réduction des séries comporte également des limites. Le "format" de nos armées se situe d'ores et déjà sur le plan quantitatif en dessous du seuil de suffisance ainsi qu'en témoigne le fait que pour tous les matériels majeurs significatifs, le nombre de matériel en service dans les armées françaises est inférieur aux plafonds prévus par les accords CFE. Cette considération est à mettre en perspective avec le fait que pour pratiquement tous les types de matériels, l'URSS restera aux plafonds CFE, avec des matériels très modernes, en outre protégés par une supériorité nucléaire absolue, et cela même dans le cas de signature et d'une application rigoureuse des accords START.

La coordination des activités des navires de guerre des pays membres de l'UEO a bien fonctionné. Mais cela ne constitue qu'une ébauche d'action commune à l'échelon européen. Une plus intense coopération européenne s'impose tant sur le plan opérationnel, que sur le plan industriel. Mais il ne faut pas s'y tromper : les économies à attendre à la suite d'une telle réorientation de notre politique militaire ne seront ni immédiates ni considérables. Cette nécessaire évolution interviendra de surcroît dans le contexte d'un souhaitable renforcement de la prise en charge de leur défense par les pays d'Europe rendu nécessaire pour compenser la diminution très tangible de la présence américaine. Le désengagement américain d'Europe intervient en effet dans le contexte d'une menace à l'est qui subsiste tant pour des raisons politiques (incertitudes sur l'avenir de l'URSS) que pour des raisons militaires (poursuite de l'effort de modernisation des forces armées soviétiques, supériorité nucléaire soviétique absolue, supériorité conventionnelle persistante sur le plan quantitatif).

La réduction de la part du nucléaire dans le budget de la défense (30 % en France contre 16 % aux Etats-Unis) est souhaitée par certains observateurs. La mise en service des programmes Hades, ASMP et M4 et bientôt M45 ainsi que la maîtrise-désormais acquise du programme de sous-marin nouvelle génération- sont des acquis importants. De même, la réduction du

coût des expérimentations militaires ainsi que des dépenses de maintenance des charges nucléaires peuvent engendrer des économies non négligeables. Cependant, la probable quasi disparition en cours des armes nucléaires américaines de couplage stationnées sur le sol européen, les exigences nouvelles en matière de durcissement, de précision, de portée et -nous le pensons- de mobilité, exigées par l'évolution technologique (précision des missiles, durcissement et dispersion des cibles potentielles, modernisation de défense ABM) de ce qui demeure la menace principale, impliquent un maintien de l'effort dans le domaine nucléaire. De même, la prise en compte de menaces susceptibles de provoquer l'adoption d'une posture de dissuasion à l'égard du sud pourrait également être à l'origine de dépenses nouvelles. On ne mentionnera que pour mémoire le retard accumulé dans le domaine de l'observation et de l'acquisition des objectifs.

Tels sont quelques uns des axes de réflexion que la crise du Golfe nous a inspirés quant à la recherche d'une nouvelle définition des exigences nationales en matière de défense.

Quels que soient les choix réalisés, quelles que soient les impasses décidées, quels que soient les abandons consentis, quelles que soient les réorganisations radicales effectuées dans notre politique industrielle en matière de défense et d'acquisition de matériels militaires, quelles que soient enfin les rationalisations mises en oeuvre dans notre outil de défense, il nous apparaît d'emblée fort aléatoire d'afficher une défense crédible et cohérente dans le monde tel qu'il est avec un budget de la défense inférieur à 3,8 % du PIBM. Nous sommes cependant parfaitement conscients de la relativité de cette référence qui ne conserve sa valeur qu'en période de croissance continue.

Cette constatation ne dispense pas de la recherche des voies et moyens à définir pour obtenir une meilleure utilisation des crédits disponibles.

C'est dans ce domaine que doit, selon vos rapporteurs, se situer l'effort principal de la prochaine loi de programmation.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa réunion du 25 avril 1991, la commission a examiné le présent rapport.

Le président Jean Lecanuet a tout d'abord indiqué que le travail réalisé par MM. Jacques Genton, rapporteur des lois de programmation militaire, Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la section commune du budget de la défense, l'Amiral de Gaulle, rapporteur pour avis de la section "forces terrestres," Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la section "air", Max Lejeune, rapporteur pour avis de la section "marine" et Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la section "gendarmerie", ainsi que par lui-même, répondait à un triple objectif :

- amorcer la réflexion parlementaire préparatoire à la future loi de programmation militaire, que le président de la République avait récemment suggérée ;

- affirmer la vigilance de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à l'égard des conséquences de l'érosion des crédits militaires qui, entre 1981 et 1991, sont passés de 4 à 3,4 % du P.I.B.M. ;

- apporter quelques éléments de pondération et de réflexion aux conclusions excessives que certains ont prétendu apporter à un conflit que l'on doit considérer comme étant très largement atypique.

Puis le président Jean Lecanuet a rendu compte des grandes lignes de l'étude organisée autour de six chapitres traitant respectivement : de la pertinence et des limites de la dissuasion, notamment dans le cas où la France se trouverait menacée dans ses intérêts majeurs, dans une posture où elle serait désormais le "fort" et non le "faible" ; l'évaluation de la menace provenant des missiles

notamment en Méditerranée ainsi que la problématique et le coût d'une défense antimissile ; du rôle déterminant de l'opinion publique et de la presse en cas de crise majeure ; de la nécessaire amélioration de la professionnalisation de nos trois armées et de la recherche d'un nouvel équilibre entre armée de métier et conscription ; des conséquences opérationnelles des retards et des étalements de programmes majeurs consentis depuis 1981 ; des exigences nouvelles en matière de logistique à longue distance.

Enfin, le président Jean Lecanuet a retenu cinq points de conclusion principaux.

La guerre du Golfe a tout d'abord mis en lumière les exigences d'un conflit moderne notamment dans les domaines de l'observation ; de l'aide au commandement ; de la guerre électronique ; de l'interopérabilité entre les matériels, les munitions et les procédures entre armées alliées ; de la nécessaire aptitude au combat de nuit ainsi que des moyens conventionnels de frappe de grande précision dans la profondeur du dispositif adverse. Il a fait observer que la spécificité de la politique française en matière de défense, et singulièrement le refus d'accepter une bataille conventionnelle qui risquerait de s'installer dans la durée, ne dispensaient pas notre pays de participer à la mutation qualitative actuellement engagée tant par les Etats-Unis que par l'U.R.S.S. dans le domaine des armements conventionnels.

La guerre du Golfe a, en second lieu, fait apparaître de graves lacunes dans nos moyens conventionnels. Le président Jean Lecanuet a cité à cet égard plusieurs exemples de matériels majeurs ; l'insuffisance de nos moyens d'observation ; la légèreté et la modicité des moyens logistiques à grand rayon d'action ; l'insuffisance des stocks de munitions modernes ; les retards en équipement de visée nocturne.

Le troisième enseignement de la crise du Golfe, mis en lumière par le président Jean Lecanuet, a porté sur l'insuffisance des unités entièrement professionnalisées ainsi que sur la légèreté de leurs moyens. Le président Jean Lecanuet a cependant souligné, en le chiffrant, le coût ainsi que les difficultés de recrutement qu'impliquerait une armée entièrement professionnalisée.

En quatrième lieu, le président Jean Lecanuet a observé que les dépenses militaires de la France étaient grevées de ce qu'il a qualifié d'importantes causes de surcoût. Il a notamment cité à cet égard la politique d'acquisition de plus de 90 % des matériels militaires français auprès d'industriels français, ainsi que les conséquences de réductions, étalements et annulations de programmes pour lesquels de coûteuses études en amont avaient été engagées.

Enfin, le président a noté que les sources d'économies envisageables n'étaient pas considérables. Les réductions de format avaient leurs limites qui n'étaient pas loin d'être atteintes et la professionnalisation de l'armée coûtera cher. Quant à la réduction des dépenses consacrées au nucléaire, elle serait compensée par la nécessité d'acquérir des moyens d'observation fiables et tous temps ainsi que par l'exigence de l'allonge accrue de nos moyens préstratégiques.

En conclusion, le président Jean Lecanuet a observé que quels que soient les choix -et donc les réductions d'ambition et de sécurité- qui seront décidés et quelles que soient les rationalisations structurelles mises en oeuvre, il lui apparaissait aléatoire d'afficher une défense cohérente prenant en compte les risques majeurs prévisibles dans les décennies à venir avec un budget de la défense inférieur à 3,8 % du P.I.B.M.

M. Xavier de Villepin a développé le fait que la crise du Golfe avait permis de reprendre conscience de la pertinence maintenue mais aussi des exigences et des limites de la dissuasion, notamment à l'encontre de certains Etats dictatoriaux ou fanatisés ne partageant pas la "culture nucléaire". S'il s'est montré défavorable au principe de la menace nucléaire à l'encontre de puissances non nucléaires, M. Xavier de Villepin a souligné que, face au risque de dissémination du nucléaire -qu'il convenait plus que jamais de prévenir-, les puissances nucléaires devaient poursuivre leurs recherches afin de maîtriser des options nucléaires plus discriminantes (bombe à micro-ondes, etc.) susceptibles de rétablir à terme un langage dissuasif à l'encontre de puissances à l'égard desquelles la dissuasion risquait, à terme, de ne pas jouer. M. Xavier de Villepin s'est prononcé en faveur d'un allongement de la portée de

nos moyens préstratégiques. Citant l'exemple des problèmes posés à la coalition par les rampes mobiles de missiles SCUD, M. Xavier de Villepin s'est prononcé en faveur d'une composante sol-sol déplaçable qui pourrait, avec l'A.S.L.P. (air-sol longue portée) ou un futur missile aérobie, renforcer la valeur dissuasive de nos S.N.L.E. (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) face à l'érosion quantitative et qualitative des moyens nucléaires de dissuasion en Europe occidentale. Il a souligné les conséquences des lacunes existant dans le domaine de l'observation, et notamment de la permanence tous temps de cette fonction capitale.

Puis M. Xavier de Villepin a dressé un état précis des risques de prolifération dans le domaine des missiles, notamment en région méditerranéenne. Il a prôné une vigilance nouvelle dans le domaine de l'exportation des missiles, y compris des missiles air-sol. Après avoir donné des indications sur la complexité, le coût et les limites d'une défense antimissiles tactiques, il s'est montré favorable à une intensification de la coopération industrielle et opérationnelle européenne dans ce domaine.

M. Jacques Genton a, pour sa part, recensé les principales technologies émergentes utilisées dans la crise du Golfe. Il en a démontré la portée, mais aussi les limites opérationnelles ainsi que le coût. Il a mesuré les incidences de ces nouveaux types d'armement sur le concept de bataille qui s'en trouvait désormais profondément modifié. La lutte pour l'acquisition de l'information sur le dispositif adverse est devenue décisive. L'aptitude à poursuivre les combats et les observations de jour comme de nuit, et cela quel que soit le temps, constitue également un impératif nouveau. Enfin la globalité et la profondeur de toute bataille comportent des exigences nouvelles en matière de mobilité, d'allonge et de précision, notamment, mais non exclusivement, des fonctions "feux". Prenant acte de l'ampleur de ces évolutions dans le contexte de la prochaine loi de programmation, M. Jacques Genton a observé que, même dans un dispositif marqué par une rigoureuse -et sans doute excessive- suffisance conventionnelle, les besoins en crédits d'investissement seront, à moyen terme, quasi indépendants du volume de nos matériels. Il a illustré ce propos par de nombreux exemples et fait observer que la réalisation des équipements modernes qui devraient équiper nos armées au tournant du siècle exige -quel que soit le format futur de l'armée française- un vigoureux rétablissement des crédits militaires en 1992 et un effort poursuivi sur la période 1992-1996.

L'amiral Philippe de Gaulle a fait observer qu'il considérait, pour sa part, que le président irakien avait fort bien utilisé les médias au profit de sa cause. Il a insisté sur le fait que le gros des troupes irakiennes équipées de matériel moderne se trouvaient très en profondeur du dispositif, à l'intérieur de l'Irak. L'amiral Philippe de Gaulle a noté qu'en conséquence les opérations terrestres de la coalition au Koweït, remarquablement conçues et exécutées, devaient cependant être interprétées à la lueur de cette considération. Il a mis en lumière les difficultés qui avaient résulté du caractère mixte de l'armée française quant à la mise en place d'unités professionnalisées équipées de matériels puissants. Il a donné des éléments chiffrés sur le problème du rééquilibrage entre forces professionnelles et conscription au sein de l'armée de terre, et a noté qu'une armée de terre de 200 000 hommes lui semblait en tout état de cause un seuil minimal, dont la modestie devrait être compensée par une professionnalisation accrue. Il a souligné les grandes lignes et l'ampleur de la modernisation de l'armée de terre poursuivie au lendemain de la guerre d'Algérie.

L'amiral Philippe de Gaulle a poursuivi en examinant les forces et les faiblesses des matériels déployés dans le cadre de l'opération Daguet. Il a en particulier déploré la dépendance de nos forces armées à l'égard de nos alliés dans le domaine des moyens d'information.

M. Max Lejeune a, pour sa part, insisté sur les problèmes de transport logistique. Il a noté l'excellente organisation de la logistique, mais souligné que certaines faiblesses avaient été révélées. Il a mis en lumière l'ampleur de la contribution des moyens aériens et navals civils mis en oeuvre pour assurer la logistique de l'opération Daguet.

M. Michel Poniatowski a souligné l'ampleur des coûts des programmes d'armement à venir. Il a souhaité en conséquence une participation française accrue à des programmes internationaux.

Avec l'amiral Philippe de Gaulle, M. Michel Poniatowski a eu un échange de vues sur les besoins de la marine nationale dans certaines fonctions spécialisées, ainsi que sur les demandes de départ de certains officiers et officiers-mariniers dans plusieurs spécialités.

MM. Michel Poniatowski, Yvon Bourges, l'amiral Philippe de Gaulle et le président Jean Lecanuet se sont entretenus des conséquences des évolutions technologiques en cours sur les rémunérations des militaires de carrière.

M. Yvon Bourges s'est montré favorable au maintien de la conscription, moyennant cependant une professionnalisation accrue de nos armées. Il a souligné les difficultés inhérentes à la réalisation concrète des programmes conçus en coopération internationale, sans pour autant en contester l'impérieuse nécessité. Il a démontré, à l'aide de plusieurs exemples, les risques que comportaient les raisonnements fondés sur des pourcentages budgétaires. M. Yvon Bourges a conclu en insistant sur la nécessaire poursuite d'un lien de croissance entre le budget de la défense et le PIBM.

M. Michel Crucis a souligné la nécessité de l'importance d'une coopération européenne accrue dans le domaine de la défense. Il a noté que ni la richesse ni la population des Etats-Unis n'étaient supérieures à celles de l'Europe, alors que l'Europe restait très faible sur le plan de la défense.

M. Jean-Pierre Bayle a regretté que le groupe socialiste n'ait pas été associé à la présente étude compte tenu, d'une part, des développements qu'elle comportait quant à l'avenir de la politique de défense et, d'autre part, de l'ambiance consensuelle qui avait marqué les travaux de la commission pendant toute la durée du conflit du Golfe.

Il a souligné la nécessité de se prémunir contre toute conclusion définitive et hâtive des enseignements de ce conflit très spécifique quant à la politique de défense de la France.

Il a fait état d'autres études actuellement en cours sur ce sujet, dont les conclusions devraient enrichir un utile débat.

La commission a autorisé la publication du présent rapport d'information au titre de l'article 22 alinéa 1 du Règlement du Sénat.

*

* *